



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'Université (Hôtel de la Présidence, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex), ainsi que sur le site internet de l'Université (www.unilim.fr).

Table des matières

ARRETES RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE

ARRETES RELATIFS AUX NOMINATIONS

ARRETES RELATIFS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRETES RELATIFS AUX COMPOSITIONS DE JURYS OU COMMISSIONS

ARRETES RELATIFS AUX ELECTIONS

Arrêté n°0559/DAJ

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 719-7 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 5 janvier 2021 portant élection de Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 janvier 2021 portant élection de M. Stéphane VALETTE à la vice-présidence du conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

VU le règlement relatif aux déplacements professionnels des agents de l'Université de Limoges ;

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **M. Stéphane VALETTE**, vice-président du conseil d'administration, à l'effet de signer au nom de **Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, présidente de l'Université de Limoges, les actes définis aux articles ci-après.

ARTICLE 1 - SIGNATURE DES ACCORDS ET DES CONVENTIONS

- signature des accords et des conventions sans incidence financière ;
- signature des accords et des conventions d'un montant inférieur à trois cent mille euros hors taxes (300 000 € HT) par accord ou convention dans les domaines :
 - de l'administration générale ;
 - de la gestion des moyens matériels et humains ;
 - de la recherche et de la valorisation ;
 - de la formation initiale et continue ;
 - de la culture et des initiatives.

Sont exclues de cette délégation les actes relatifs :

- aux emprunts ;
- à la prise de participation ;
- à la création de filiale et de fondation ;
- au bail et location d'immeuble dont la durée est supérieure à 3 ans ;
- à la création de service commun à plusieurs établissements.

ARTICLE 2 - SIGNATURE DES ACTES RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS ET AUX GROUPEMENTS DE COMMANDE

2.1 Dépenses

- signature des marchés publics et de tous les actes associés (comme les annexes ou les avenants par exemple) sans limitation de montant ;
- signature des groupements de commande sans limitation de montant.

2.2 Recettes

- ensemble des justificatifs financiers nécessaires à l'exécution des conditions libératoires prévues dans le cadre des facturations ;
- commandes de vente pour prise en charge par l'agent comptable.

IMPORTANT - Les conventions signées en vertu de la présente délégation (tous les articles) ne sont exécutoires qu'après approbation par la présidente de l'Université. Le cabinet de la présidence doit en être informé. La présidente de l'Université doit en effet rendre compte au conseil d'administration de l'approbation de ces conventions dans les meilleurs délais en application de l'article L. 712-3 IV du Code de l'éducation.

ARTICLE 3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- tous actes tels qu'arrêtés, contrats d'engagements, décisions, circulaires, rapports, mémoires, documents et correspondances relevant de la gestion des personnels enseignants et BIATSS tant titulaires que contractuels ;
- ordres de missions en France et à l'étranger, avec ou sans frais, des personnels enseignants et BIATSS tant titulaires que contractuels de l'Université.

ARTICLE 4 - DÉPÔT DE PLAINTE

- dépôt de plainte, main courante auprès de la police nationale ou de la gendarmerie nationale au nom de la présidente de l'Université pour les faits qui se sont produits dans les locaux de l'Université.

ARTICLE 5 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 6 - VALIDITÉ

Le présent arrêté portant délégation de signature prend effet à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux des services centraux et sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- et de sa transmission à l'Autorité rectorale.

Le présent arrêté portant délégation de signature prendra fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou du mandat du délégataire.

ARTICLE 7 - EXÉCUTION

Madame la Directrice générale des services et Madame l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de son exécution.

Spécimen de signature :

M. Stéphane VALETTE :



Fait à Limoges, le **02 DEC. 2021**
Madame le Président de l'Université,
Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié le : **02 DEC. 2021**

Transmis à l'Autorité rectorale le :

02 DEC. 2021

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Directrice générale des services ;
- Directeur des Affaires financières ;
- Agent comptable.

Décision n°0009/PRES

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES,

Vu l'article L. 713-9 du Code de l'Education ;

Vu la lettre de démission de Patrick Leprat, Directeur de l'ENSIL-ENSCI, en date du 25/10/2021 ;

Vu la publication de l'appel à candidature au BOESRI (avis n° ESRS2136142V) du 16 décembre 2021.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Nomination du directeur par interim de l'école ENSIL-ENSCI

Monsieur Patrick Leprat est nommé directeur par interim de l'école ENSIL-ENSCI à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à la nomination du futur directeur.

ARTICLE 2 - Publicité et exécution

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site internet de l'Université de Limoges.

La Directrice générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

Madame le Président de l'Université,
Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié le :

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Directrice générale des services ;
- DGSA-DRH
- Agent comptable ;
- Directeur des Affaires financières.

Voies et délais de recours

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président de l'Université de Limoges ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre compétent dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
VU les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **166/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Article 1 : Comptabilité budgétaire

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les éléments de prévision budgétaire du BR3 suivants : Les autorisations d'emplois sous plafond Etat s'élèvent à 1833.92 ETPT dont :

- Emplois sous plafond Etat : 1618.97 ETPT
- Emplois financés hors SCSP : 214.95 ETPT

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 198 651 254 € dont :

- 132 546 039 € en personnel,
- 38 503 256 € en fonctionnement,
- 27 811 959 € en investissement.

Les crédits de paiement s'élèvent à : 189 040 447 € dont :

- 132 546 039 € en personnel,
- 37 293 611 € en fonctionnement,
- 19 200 797 € en investissement.

Les recettes encaissables s'élèvent à 193 160 243 €

Le solde budgétaire prévisionnel s'élève à + 4 119 796 €.

Article 2 : Comptabilité patrimoniale

- Le résultat prévisionnel de + 2 239 303 €.
- La Capacité d'Autofinancement s'élève à + 6 239 303 €.
- Le fonds de roulement prévu est de + 25 924 400 €.
- La trésorerie progresserait à nouveau pour atteindre + 28 766 260 €.

Les tableaux réglementaires sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 23
Contre : 2
Abstentions : 5

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'université de Limoges
Isabelle KLOCK FONTANILLE



**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n°3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		736,07
		CDI		1,00
	Non permanents	CDD	216,40	365,00
S/total EC		953,47	148,60	1102,07
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				0,00
BIATOSS	Permanents	Titulaires		532,20
		CDI	49,70	66,85
	Non permanents	CDD	83,60	132,80
S/total Biatoss		665,50	66,35	731,85
Totaux		1 618,97	214,95	1 833,92
				Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 610,00		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5).

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires BR3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

DEPENSES						
	CF 2020		Montants BI 2021		Montants BR2 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personne	127 697 510,59	127 655 152,85	130 868 750,05	130 868 750,05	132 546 038,88	132 546 038,88
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>37 453 885,29</i>	<i>37 453 885,29</i>	<i>38 396 751,36</i>	<i>38 396 751,36</i>	<i>38 888 866,11</i>	<i>38 888 866,11</i>
Fonctionnement	26 552 592,97	22 272 281,51	33 777 157,86	32 473 701,07	38 503 255,63	37 293 610,84
Intervention						
Investissement	10 845 681,03	9 871 780,24	16 432 851,32	13 688 138,74	27 811 959,45	19 200 797,08
TOTAL DES DEPENSES	165 095 784,59	159 799 194,30	181 078 759,23	177 030 589,86	198 861 253,96	189 040 446,80
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		0		0		4 119 796

	CF 2020		Montants BI 2021		Montants BR2 2021		
	AR	RE	AR	RE	AR	RE	
138 198 185,89	138 392 108,33	143 147 305,09	143 147 305,09	147 667 918,27	147 667 918,27	147 667 918,27	Recettes globalisées
127 141 001,60	127 196 054,00	127 272 668,00	127 272 668,00	128 171 185,00	128 171 185,00	128 171 185,00	Subvention pour charges de service public
582 737,58	652 763,52	282 500,00	282 500,00	286 000,00	286 000,00	286 000,00	Autres financements de l'Etat
1 106 231,93	1 106 231,93	1 000 000,00	1 000 000,00	1 119 976,23	1 119 976,23	1 119 976,23	Fiscalité affectée
3 755 833,59	3 502 201,14	10 783 583,09	10 783 583,09	11 733 731,20	11 733 731,20	11 733 731,20	Autres financements publics
5 612 381,19	5 934 857,74	3 808 554,00	3 808 554,00	6 357 025,84	6 357 025,84	6 357 025,84	Recettes propres
15 270 485,07	14 018 912,66	33 035 005,23	31 500 955,23	46 797 639,60	45 492 324,50	45 492 324,50	Recettes fléchées*
1 704 540,00	1 704 540,00	1 535 224,00	1 535 224,00	9 678 685,21	5 751 344,08	5 751 344,08	Financements de l'Etat fléchés (CPER)
7 854 568,08	8 170 304,06	21 167 508,58	19 633 458,58	23 286 692,54	21 460 134,75	21 460 134,75	Autres financements publics fléchés (Europe et Région)
5 711 376,99	4 144 068,60	10 332 272,65	10 332 272,65	13 832 261,85	18 280 845,67	18 280 845,67	Recettes propres fléchées (taxe d'apprentissage et FC)
153 468 670,96	152 411 020,99	176 182 310,32	174 648 260,32	194 465 557,87	193 160 242,77	193 160 242,77	TOTAL DES RECETTES (C)
	7 388 173 €		2 382 330 €		- €		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau 3 - EPSCP
Dépenses par destination et recettes par origine BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	132 342 039 €	132 342 039 €	37 656 256 €	36 446 611 €	27 760 959 €	19 121 954 €	197 759 254 €	187 910 604 €
Formation initiale et continue	2 208 750 €	2 208 750 €	4 327 461 €	4 327 461 €	2 143 408 €	1 998 503 €	8 679 618 €	8 534 713 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	832 813 €	832 813 €	1 859 544 €	1 859 544 €	870 851 €	870 851 €	3 563 207 €	3 563 207 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	1 338 937 €	1 338 937 €	2 448 809 €	2 448 809 €	1 265 557 €	1 120 652 €	5 053 303 €	4 908 398 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctoral	37 000 €	37 000 €	19 108 €	19 108 €	7 000 €	7 000 €	63 108 €	63 108 €
D105 - Bibliothèques et documentation	0 €	0 €	1 242 000 €	1 259 000 €	120 000 €	120 000 €	1 362 000 €	1 378 000 €
D106 - Recherche universitaire	9 443 354 €	9 443 354 €	7 960 499 €	6 723 974 €	6 433 314 €	5 276 486 €	23 837 167 €	21 443 813 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	0 €	0 €	50 300 €	50 300 €	0 €	0 €	50 300 €	50 300 €
D114 - Immobilier	0 €	0 €	5 764 246 €	5 977 062 €	14 859 006 €	7 648 734 €	20 623 252 €	13 625 796 €
D115 - Pilotage et support	120 689 935 €	120 689 935 €	18 311 750 €	18 108 814 €	4 205 231 €	4 078 231 €	143 206 917 €	142 876 981 €
D2 Étudiants	204 000,00 €	204 000,00 €	847 000,00 €	847 000,00 €	51 000,00 €	78 843,21 €	1 102 000 €	1 129 843 €
D201 - Aides directes aux étudiants	- €	- €	20 000 €	20 000 €	- €	- €	20 000 €	20 000 €
D202 - Aides indirectes	204 000 €	204 000 €	755 000 €	755 000 €	46 000 €	46 000 €	1 005 000 €	1 005 000 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	- €	- €	72 000 €	72 000 €	5 000 €	32 843 €	77 000 €	104 843 €
D3 Autres programmes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	132 546 039 €	132 546 039 €	38 503 256 €	37 293 611 €	27 811 959 €	19 200 797 €	198 861 254 €	189 040 447 €
SOLDE BUDGETAIRE (excédant)							4 119 795,97 €	

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes propres		Recettes fléchées		
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchées	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	128 171 185 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	128 171 185 €
Droits d'inscription	- €	- €	1 119 976 €	- €	2 900 000 €	- €	- €	- €	4 019 976 €
Formation continue diplômés propres VAE	- €	- €	- €	- €	281 080 €	- €	- €	- €	2 699 080 €
Taxe d'apprentissage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	738 974 €	738 974 €
Contrats et prestations de recherche hors ANR	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Valorisation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ANR investissements d'avenir	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 940 906 €	1 940 906 €
ANR hors investissements d'avenir	- €	- €	- €	43 200 €	- €	- €	- €	- €	43 200 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	- €	- €	- €	37 500 €	- €	- €	- €	8 595 192 €	8 632 692 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 251 649 €	15 204 €	5 266 853 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	- €	286 000 €	- €	11 651 531 €	36 300 €	5 751 344 €	5 647 392 €	903 000 €	24 275 567 €
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	- €	- €	- €	- €	2 200 €	- €	- €	- €	2 200 €
Autres recettes	- €	- €	- €	1 500 €	3 137 446 €	- €	24 996 €	14 205 668 €	17 389 810 €
Total	128 171 185 €	286 000 €	1 119 976 €	11 733 731 €	6 357 026 €	5 751 344 €	21 460 135 €	18 280 846 €	193 160 243 €
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)									

NB1 : La classification du compte 103- Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)

NB2 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire. La mention des comptes PCG a vocation à donner une indication sur la nature des recettes à mentionner.

TABLEAU 4
Equilibre financier BR3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

BESOINS				Financements (couverture des besoins)			
	Montants CF 2020	Montants BI	Montants BR2	Montants CF 2020	Montants BI	Montants BR2	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	7 388 173 €	2 382 330 €	- €		- €	4 119 796 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) :							
Nouveaux prêts (capital) :	1 200 €	3 000 €	4 500	4 089 €	3 000 €	4 500	Nouveaux emprunts (capital) :
Dépôts et cautionnements (b1)							Remboursements de prêts (capital) :
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 072 484 €	1 712 200 €	1 709 400	2 666 256 €	662 200 €	1 299 400	Dépôts et cautionnements (b2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	50 869 937 €		36 258 542	53 578 048 €		40 606 483	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)							
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	60 331 795 €	4 097 530 €	37 972 442 €	56 248 392 €	665 200 €	46 030 189 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	- €	- €	8 057 747 €	4 083 403 €	3 432 330 €	- €	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		1 632 016 €	4 722 155 €	7 530 938 €			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	3 447 536 €		3 335 592 €		5 064 346 €		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	60 331 795 €	4 097 530 €	46 030 189 €	60 331 795 €	4 097 530 €	46 030 189 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a) } Décomposition de la variation de trésorerie

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	CF 2020		BI 2021		BR2	
			Décaissements	Encaissements	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la mobilité internationale	46711	Aide à la mobilité internationale	607 773,67 €	1 139 596,95 €	254 800,00 €	254 800,00 €	252 000,00 €	252 000,00 €
TVA	445	TVA	1 464 710,64 €	1 526 658,76 €	1 400 000,00 €	350 000,00 €	1 400 000,00 €	980 000,00 €
E-Lives	46711	E-Lives			57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €
TOTAL			2 072 484,31 €	2 666 255,71 €	1 712 200,00 €	662 200,00 €	1 709 400,00 €	1 299 400,00 €

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une

TABLEAU 6
Situation patrimoniale BR3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants CF 2020	Montants BI 2021	Montants BR2 2021	PRODUITS	Montants CF 2020	Montants BI 2021	Montants BR2 2021
Personnel	126 003 752 €	129 429 194 €	131 088 032 €	Subventions de l'Etat	127 196 054 €	127 272 668 €	128 171 185 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		40 123 050 €	40 637 290 €	Fiscalité affectée	1 106 232 €	1 000 000 €	1 119 976 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	37 255 796 €	46 466 714 €	43 105 513 €	Autres subventions	12 992 605 €	40 375 592 €	23 931 038 €
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	20 261 064 €	8 000 000 €	23 210 650 €
TOTAL DES CHARGES (1)	163 259 548 €	175 895 908 €	174 193 546 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 555 955 €	176 648 260 €	176 432 849 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		752 352 €	2 239 303 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 703 593 €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	163 259 548 €	176 648 260 €	176 432 849 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	163 259 548 €	176 648 260 €	176 432 849 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants CF 2020	Montants BI 2021	Montants BR2 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 703 592,57 €	752 352,41 €	2 239 303 18 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 773 997,61 €	11 000 000,00 €	12 000 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 034 082,44 €		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		- 8 000 000,00 €	- 8 000 000,00 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 036 322,60 €	3 752 352,41 €	6 239 303,18 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants CF 2020	Montants BI 2021	Montants BR2 2021	RESSOURCES	Montants CF 2020	Montants BI 2021	Montants BR2 2021
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	2 036 322,60 €	3 752 352,41 €	6 239 303,18 €
Investissements	10 201 064,00 €	13 688 138,74 €	15 360 637,66 €	Financement de l'actif par l'Etat	2 534 928,69 €	2 610 000,00 €	4 610 000,00 €
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 995 657,18 €	6 154 000,00 €	6 154 000,00 €
				Autres ressources	61 321,50 €	1 000 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	10 201 064,00 €	13 688 138,74 €	15 360 637,66 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	9 628 229,97 €	13 516 352,41 €	17 103 303,18 €
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	- €	1 742 665,52 €	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	572 834,03 €	171 786,33 €	- €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants CF 2020	Montants BI 2021	Montants BR2 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 572 834,02 €	- 171 786,33 €	1 742 665,52 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESOR)	3 510 568,59 €	3 260 542,33 €	- 6 315 081,73 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 4 083 402,61 €	- 3 432 328,66 €	8 057 747,25 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	24 181 733,98 €	22 685 968,67 €	25 924 399,50 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 473 221,44 €	- 5 377 018,67 €	- 2 841 860,29 €
Niveau de la TRESORERIE	20 708 512,54 €	28 062 987,34 €	28 766 259,79 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie BR3 2021

UR INFORMATION DE L'ORDRE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	20 708 513	42 602 888	30 619 100	19 478 791	9 608 805	33 600 093	22 310 833	59 059 480	48 968 193	51 789 571	56 855 910	43 018 056		
ENCAISSEMENTS														
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	159 908	727 556	33 313 138	503 971	33 250 857	822 747	45 179 858	533 531	4 195 292	22 387 018	3 479 018	3 115 024		147 667 918
Subvention pour charges de service public			31 711 591		32 158 048		44 369 853	0	679 700	19 251 993				128 171 185
Autres financements de l'Etat			112 174	22 424	55 278	50 000	3 800	0	10 500	20 000	11 824			286 000
Fiscalité affectée								0	767 807		352 169			1 119 976
Autres financements publics		447 780	1 200 086	303 299	870 914	229 420	422 475	325 002	2 208 349	1 908 802	1 908 802	1 908 802		11 733 731
Recettes propres	159 908	279 776	289 287	178 248	166 617	543 327	383 730	208 529	528 936	1 206 223	1 206 223	1 206 222		6 357 026
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	274 163	155 451	2 776 337	5 784 527	3 329 211	5 780 685	1 231 590	1 040 241	9 008 899	5 370 407	5 370 407	5 370 407		45 492 325
Financements de l'Etat fléchés				1 203 907	670 550	500 000		474 600	474 600	809 229	809 229	809 229		5 751 344
Autres financements publics fléchés			2 405 431	4 020 010	1 822 193	4 176 626	963 672	25 000	8 047 203					21 460 135
Recettes propres fléchées	274 163	155 451	370 906	560 610	836 468	1 104 059	267 918	540 641	487 096	4 561 178	4 561 178	4 561 178		18 280 846
<i>Opérations non budgétaires</i>	384	334	309	309	309	404	0	488	379	534	550	500		4 500
Emprunts : encaissements en capital								0						0
Prêts : encaissements en capital	384	334	309	309	309	404		488	379	534	550	500		4 500
Dépôts et cautionnements								0						0
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	34 246 234	5 573 537	-27 343 726	-1 556 148	7 025 407	1 832 383	13 042 205	15 231 675	-6 278 154	52 485	70 598	9 397		41 905 893
TVA encaissée	4 664	8 751	391 222	186 288	159 655	5 564	171 514	29 099	5 050	9 398	9 398	9 397		990 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :			57 240		133 560	400	13 913	0	0	43 087	61 200			309 400
Autres encaissements d'opérations gérées en compte	34 241 570	5 564 786	-27 792 188	-1 742 436	6 732 192	1 826 419	12 856 778	15 202 576	-6 283 204					40 606 493
TOTAL	34 680 689	6 456 878	8 746 058	4 732 659	43 605 784	8 436 219	59 453 653	16 805 935	6 926 416	27 810 444	8 920 573	8 495 328		235 070 636
DECAISSEMENTS														
<i>Enveloppes hors recettes fléchées</i>	10 732 105	12 688 958	13 425 189	10 951 731	11 419 375	11 733 277	11 987 199	11 627 864	12 665 477	13 679 700	13 679 701	13 679 701		148 270 277
Personnel	9 915 100	10 242 405	9 961 669	9 730 949	9 667 228	9 840 806	10 046 075	11 324 594	10 769 588	9 734 577	9 734 578	9 734 578		120 702 147
Fonctionnement	487 042	2 071 107	2 855 687	1 063 746	1 157 754	1 548 343	1 493 596	255 449	1 430 457	3 157 199	3 157 199	3 157 199		21 834 778
Investissement	329 963	375 446	607 833	157 036	594 393	344 128	447 528	47 821	465 432	787 924	787 924	787 924		5 733 352
<i>Dépenses sur recettes fléchées</i>	907 539	1 742 126	1 591 524	1 431 356	1 832 038	1 462 718	2 216 609	811 104	2 187 643	8 862 505	8 862 505	8 862 503		40 770 170
Personnel	645 995	684 357	700 519	712 950	701 287	706 882	695 940	718 179	718 000	1 853 261	1 853 261	1 853 261		11 843 892
Fonctionnement	256 305	322 245	478 946	262 547	733 247	368 452	979 147	9 407	382 274	3 888 755	3 888 755	3 888 753		15 458 833
Investissement	5 239	735 524	412 059	455 859	397 504	387 384	541 522	83 518	1 087 369	3 120 489	3 120 489	3 120 489		13 467 445
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	400	0	0	3 000	0	0	1 000	0	100	0		4 500
Emprunts : remboursements en capital														0
Prêts : décaissements en capital			400			3 000			1 000		100			4 500
Dépôts et cautionnements														0
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	1 146 670	4 009 582	4 869 254	2 219 558	6 363 083	6 526 484	8 501 198	14 458 254	-10 749 082	201 900	216 121	204 920		37 967 942
TVA décaissée	29 603	164 669	163 842	75 513	114 730	97 323	102 936	22 589	164 033	154 921	154 921	154 920		1 400 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :		9 766	33 194	13 165	22 499	13 203	50 994	0	8 400	46 979	61 200	50 000		309 400
Autres décaissements d'opérations gérées en compte	1 117 067	3 835 147	4 672 218	2 130 880	6 225 854	6 415 958	8 347 268	14 435 665	-10 921 515					36 258 542
TOTAL	12 786 314	18 440 666	19 886 367	14 602 645	19 614 496	19 725 479	22 705 006	26 897 222	4 105 038	22 744 105	22 758 427	22 747 124		227 012 889
SOLDE DU MOIS	21 894 375	-11 983 788	-11 140 309	-9 869 986	23 991 288	-11 289 260	36 748 647	-10 091 287	2 821 378	5 066 339	-13 837 854	-14 251 796		8 057 747
SOLDE CUMULE	42 602 888	30 619 100	19 478 791	9 608 805	33 600 093	22 310 833	59 059 480	48 968 193	51 789 571	56 855 910	43 018 056	28 766 260		
														<i>dont trésorerie fléchée</i>
														4 722 155
														<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i>
														3 937 951

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	2021	2022	2023	2 024
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	- 3 246 147	- 6 371 718	- 1 649 563	- 1 149 563	- 149 563
Recettes fléchées (b)	79 252 162	45 492 325	15 000 000	16 500 000	17 000 000
Financements de l'État fléchés	16 680 966	5 751 344	5 000 000	5 500 000	6 000 000
Autres financements publics fléchés	43 182 989	21 460 135	7 500 000	8 500 000	8 500 000
Recettes propres fléchées	19 388 207	18 280 846	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	82 377 733	40 770 170	14 500 000	15 500 000	16 000 000
Personnel					
AE=CP	32 518 677	11 843 892	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Fonctionnement	-				
AE	30 601 780	15 811 411	5 000 000	5 500 000	5 500 000
CP	21 865 612	15 458 833	4 500 000	5 000 000	5 000 000
Intervention	-				
AE	-				
CP	-				
Investissement	-				
AE	27 591 495	21 569 965	5 000 000	5 000 000	5 000 000
CP	27 993 444	13 467 445	4 000 000	4 500 000	5 000 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 3 125 571	4 722 155	500 000	1 000 000	1 000 000

Solde budgétaire N repris au tableau "Équilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)		-			
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	- 6 371 718	- 1 649 563	- 1 149 563	- 149 563	850 437

FE

TABLEAU 12 - EPSCP
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

MOYENS HORS OPERATIONS

		Moyens de l'établissement		Moyens hors budget de l'établissement									
				CNRS		INSERM		INRAE		Université de Poitiers		IRD	
UMR CNRS 7252 XLIM	Personnel	161	Emplois	32	Emplois		Emplois		Emplois	48	Emplois		Emplois
	Fonctionnement	458 343		277 400						70 000			
	Investissement												
UMR CNRS 7315 IRCER	Personnel	85	Emplois	25	Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement	231 035		172 000									
	Investissement												
UMR CNRS 7276 INSERM 1262 CRIBL	Personnel	13	Emplois 7		Emplois 3		Emplois 3		Emplois 3		Emplois 3		Emplois 3
	Fonctionnement	52 417		49 000		85 000							
	Investissement												
UMR INSERM 1248 IPPRITT	Personnel	15	Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement	44 317		0		50 000							
	Investissement												
UMR INSERM 1092 RESINFIT	Personnel	9	Emplois 3		Emplois 7		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement	25 852				65 000							
	Investissement												
UMR INSERM 1094 NET	Personnel	22	Emplois 3		Emplois 13		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement	45 881				75 000							15 000
	Investissement												
EA PEIRENE 7500 USC INRAE 1061 AXE GEN	Personnel	20	Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement	38 142											
	Investissement												
UMR CNRS 6042 GEOLAB	Personnel	15	Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement	18 287		83000 (Clermont/Limoges)									
	Investissement												
UMS 2015 CNRS US 42 INSERM BISCEM	Personnel		Emplois 1		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement	15 000		10 000									
	Investissement												

Tableau 12

Synthèse budgétaire et comptable | BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)		Réalisé N	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	8 133 270	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	24 181 734	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	3 473 221	
	4 Niveau initial de la trésorerie	20 708 513	
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-6 371 719	
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	27 080 231	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	198 861 254	
	6 Résultat patrimonial	2 239 303	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	6 239 303	
	8 Variation du fonds de roulement	1 742 666	
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS 0	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ 4 500
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- 4 500
		Cautionnements et dépôts	+/- 0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0	
		Variation de stocks	+/- 0,00
		Production immobilisée	+/- 0,00
		Charges sur créances irrécouvrables	+/- 0,00
		Produits divers de gestion courante	+/- 0,00
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -2 377 130	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/- 17 661 417
	12 Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/- -5 863 394	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/- 13 661 417
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/- 513 737	
13 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	4 119 796		
	Recettes budgétaires	193 160 243	
14 Crédits de paiement ouverts	189 040 447		
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	3 937 951	
15 Variation de la trésorerie = 12 + 13	8 057 747		
	dont variation de la trésorerie fléchée	4 722 155	
16 dont variation de la trésorerie non fléchée	0		
17 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	-6 315 082		
Stocks finaux	18 Restes à payer	9 820 807	
	19 Niveau final de restes à payer	17 954 077	
		Niveau final du fonds de roulement	25 924 399
		Niveau final du besoin en fonds de roulement	-2 841 860
		Niveau final de la trésorerie	28 766 260
		dont niveau final de la trésorerie fléchée	-1 649 563
	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	30 415 823	



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **167/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Budget initial 2022

Article 1 : Comptabilité budgétaire

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur Les autorisations du BI 2022 suivantes :

Les autorisations d'emplois s'élèvent à : 1844,2 ETPT dont :

- Sous plafond Etat : 1625
- Hors SCSP : 219,2

Les autorisations d'engagements s'élèvent à 179 289 879€ dont :

- 131 578 862 € en personnel,
- 34 520 330 € en fonctionnement,
- 13 190 687 € en investissement.

Les crédits de paiement s'élèvent à : 178 822 738 € dont :

- 131 578 862 € en personnel,
- 30 060 528 € en fonctionnement,
- 17 183 348 € en investissement.

Les recettes encaissables s'élèvent à 175 266 439 €

Le solde budgétaire prévisionnel s'élève donc à -3 556 299 €.

Article 2 : Comptabilité patrimoniale

Le résultat prévisionnel de 422 313 €.
La Capacité d'Auto Financement s'élève à 4 422 313 €.
Le fonds de roulement prévu est de 25 000 982 €.
La trésorerie prévisionnelle s'élève à 24 708 461€.

Les tableaux réglementaires sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30

Pour : 20
Contre : 2
Abstention : 8

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*



Université
de Limoges

Direction des affaires financières
Projet suivi par Adil RKIBI

PROJET DE BUDGET INITIAL - 2022

PROJET DE BUDGET INITIAL - 2022	1
I- LE CONTEXTE	2
II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET INITIAL 2022	4
a. Orientations globales.....	4
b. Dépenses.....	6
c. Recettes	7
III- LA MASSE SALARIALE.....	8
IV- PROJECTION ET INTERPRETATION	12
V- PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER.....	12
VI- SYNTHESE.....	14

I- LE CONTEXTE

En 2016 et en 2017, l'établissement a connu une dégradation de sa situation financière. Et pour faire face à ses engagements déjà programmés et préfinancés, l'université s'est engagée sur la voie d'un plan de retour à l'équilibre financier (PREF).

Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'Université a adopté en date du 22 décembre 2017 le plan de retour à l'équilibre financier partant de l'exercice 2018 à l'exercice 2022.

La situation financière de l'établissement s'est nettement améliorée depuis la mise en place de ce dispositif. Les comptes financiers des années 2017, 2018, et 2019 en témoignent.

Cette situation s'est légèrement dégradée en 2020, principalement à cause de la crise sanitaire liée au COVID19 et en raison de certains processus défailants, comme les recettes et le recouvrement et aussi et au dérapage de la masse salariale.

Des efforts importants ont été consentis par l'ensemble de la communauté universitaire dans le but d'atteindre cet objectif. Cela a permis de redresser l'ensemble des indicateurs, et en particulier ceux du dernier compte financier (2020) suivants :

- Le fonds de roulement s'établit à 24,18 M€, et représentant 57 jours de charges décaissables,
- La trésorerie de 20,71 M€ représentant 49 jours de charges décaissables.

Ainsi, le fonds de roulement, gage de la capacité de l'établissement à faire face aux investissements futurs, est passé de 10,7 M€ fin 2016 à 24,18 M€ fin 2020. Comme l'a montré le budget rectificatif n°2 (BR2) de 2021 approuvé par le Conseil d'Administration (CA) en date du 29 octobre dernier, une nouvelle amélioration de ces indicateurs est prévue pour l'année 2021 (*cf. tableau de synthèse en dernière partie du document*).

Au niveau de la dépense :

Concernant la masse salariale : la masse salariale a fait l'objet d'une attention toute particulière depuis 2017, en raison de son poids prépondérant dans l'ensemble des dépenses de l'établissement.

La loi ORE s'est traduite par une allocation de moyens supplémentaires spécifiquement destinés aux filières dites en tension ainsi qu'à l'accueil des étudiants entrant dans les dispositifs de soutien. Par ailleurs la non compensation du coût du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui génère un accroissement mécanique de la masse salariale de l'ordre de 500 k€ par an, venant limiter la marge de manœuvre sur les autres dépenses.

Il convient donc de continuer à améliorer le pilotage de la masse salariale en optant pour une vision pluriannuelle.

Sur le volet des investissements : par courrier du 23 décembre 2020, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle DGESIP a attribué à l'université une enveloppe de 8,079 M€ dans le cadre du plan de relance portant sur la rénovation thermique des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs.

Les projets sélectionnés devraient être notifiés en tant que marchés de travaux avant la fin 2021 pour une livraison en 2023 voire 2024. Cette dernière condition a mis la direction du patrimoine immobilier et la direction des affaires financières sous pression pour aboutir à cet objectif.

S'agissant du fonctionnement, l'établissement subit une inflation structurelle très forte concernant les matières premières, les composantes électroniques, les dépenses de fluides, les dépenses énergétiques (électricité et chauffage), l'entretien et la maintenance.

Du côté des recettes : La subvention pour charge de service public a fait l'objet d'une pré-notification en date du 29 octobre 2021 pour un montant de 129 393 067 €. Elle est en augmentation de 1,22 M€ (soit 0.95%) par rapport à la notification intermédiaire du 5 août 2021.

Les recettes de taxe d'apprentissage en 2021 « hors quota » ont enregistré 724k€, ce qui marque une baisse significative d'environ 37% par rapport à 2019 qui s'établissait à 1,15M€. Cette baisse est due notamment à la réforme nationale sur la taxe d'apprentissage et a été amplifiée par la crise du COVID 19.

À partir de 2022, la taxe d'apprentissage sera redistribuée par France compétence. Face à cette incertitude, le BI 2022 acte que 60% de l'encaissement de l'exercice 2021.

Il est à noter que les avances consenties par divers financeurs devront donner lieu à décaissement lors de la réalisation des programmes au titre desquels elles ont été consenties.

Le budget 2022 a pour objectif de sortir l'université du PREF avec une situation financière saine et une soutenabilité renforcée. Ce projet de budget initial 2022 s'efforce de rechercher le difficile équilibre permettant de maintenir un niveau d'investissement constant, tout en honorant les engagements stables sur la masse salariale, et sans restreindre le budget alloué à la recherche qui gère une enveloppe budgétaire de 23M€.



II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET INITIAL 2022

a. Orientations globales

La politique RH

Tout en restant prudente au regard du GVT, la politique RH inscrite dans le budget 2022 s'attache être en cohérence avec la situation financière de l'université et le plafond d'emploi fixé par l'Etat. La campagne d'emplois des enseignants, des enseignants-chercheurs et des BIATSS reste modérée par rapport aux précédentes. En effet, la campagne d'emploi 2022 marque une baisse de de 33% par rapport à celle du 2021 en passant de 55 postes publiables à 37 postes.

Suite à la dissolution de la COMUE, le plafond d'emploi va augmenter de 5 postes actant le transfert des 5 postes COMUE vers l'université.

L'investissement

Le budget 2022 prend acte des opérations immobilières (travaux et maintenance) programmées et du plan de relance (8.079 M€). Au total, l'investissement en AE s'élève à 5.7 k€ et le fonctionnement à 5.09 k€ dans le budget 2022.

La capacité d'investissement de la Direction du patrimoine sera maintenue avec 10,8 M€ en AE et 15,85M€ en CP. Ce niveau du budget permet de terminer les opérations déjà engagées et d'assurer les opérations en cours. Ainsi, les travaux d'accessibilité et de sécurité ont été budgétisés à hauteur de 1M€ pour répondre aux engagements de l'université en la matière. Ces travaux sont financés à hauteur de 230 k€ par le MESRI.

Le budget de la direction des Systèmes d'Information (DSI) reste stable par rapport à l'année 2021 en s'établissant à 1,4M€ en AE et 2,27M€ en CP.

Une dotation exceptionnelle de 300 k€ a été attribuée dans le cadre du développement la recherche. Cette enveloppe a fait l'objet d'une répartition entre unités de recherche sur la base des projets remontés.

L'investissement pédagogique, porté principalement par les composantes s'élève à 3,44 M€ en 2022. Tandis que l'investissement de la recherche s'élève à 4,1 M€. Ce qui présage une amélioration en termes de capacité de renouvellement et de la CAF.

Face à la pénurie des matière premières, le plan de relance engendrera un surcoût global d'environ 1M€ en raison notamment du surcoût engendré par le bâtiment Marcland à hauteur de 670k€.

Le handicap

La convention entre l'établissement et le Comité local du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est validée depuis le 7 juillet 2021 allant de 01 janvier 2021 au 30 juin 2024. Cette convention permettra de soutenir notamment les dépenses concernant l'amélioration de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap par une participation à hauteur de 46.33% des dépenses réalisées (549 k€

sur trois ans). En 2022, le montant des dépenses anticipées dans ce cadre a été budgétisé à hauteur de 120 k€ en AE et 96 k€ en CP. Ce montant est appelé à être ajusté en fonction des termes de la convention.

Le fonctionnement

Dans le cadre du DSG 2, le MESRI a accordé une enveloppe de 105 k€ pour l'implantation, le démarrage et la mise en production du système d'information décisionnel (SID). Il est à noter que 59 k€ a été déjà engagée en 2021.

Une dotation exceptionnelle de 200k€ a été attribuée dans le cadre du développement des activités de formation continue et d'apprentissage. Cette dotation a été répartie sur la base des recettes encaissées de l'année 2019 et 2020.

Opérations à destination des étudiants

Du côté des filières en tension, les recrutements d'enseignants titulaires sont privilégiés afin de limiter le nombre de contractuels et de vacataires, et de garantir un meilleur accompagnement des étudiants, notamment en ce qui concerne les dispositifs de soutien dans le cadre de la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE). Sur ce point, le tutorat étudiant sera aussi renforcé.

Les crédits relatifs à la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui n'ont pu être utilisés en totalité en 2020 et 2021 feront l'objet d'une reprogrammation sur l'année 2022. Au total, la CVEC permettra de soutenir financièrement et de développer les activités engagées par les étudiants.

Par ailleurs, ces crédits permettront de développer de nouvelles initiatives ou de maintenir celles qui sont déjà engagées dans quatre grands domaines suivants :

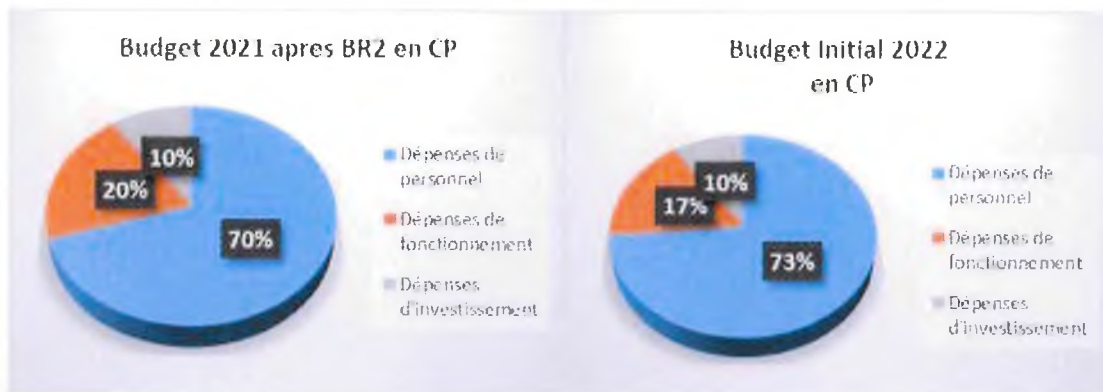
- Santé
- Art, culture et patrimoine
- Sport et bien-être :
- Accueil des étudiants :

La commande publique

La politique en matière d'achat public, notamment la passation de marchés, déjà largement entamée, sera poursuivie au niveau de l'établissement, conformément au code des marchés publics. Des économies sont attendues dans différents segments où se concentrent les achats de l'université. En particulier, les prestations informatiques, les travaux, la maintenance et l'assurance.

La structure finale des dépenses

Entre le budget rectificatif N°2 de l'exercice 2021 et le budget initial (BI) 2022, la répartition des crédits par enveloppe se présente telle que l'indiquent les graphiques ci-dessous.



Par rapport au BR2 2021, la structure des dépenses a peu évolué. La part de la masse salariale passe de 70% à 73% en marquant une baisse de 967k€ (soit -0.73%). La part du fonctionnement reste stable se stabilisant à hauteur de 10%, tandis que l'investissement connaît une légère décroissance.

Ce prévisionnel est plus en ligne avec son historique constaté au compte financier 2019 et 2020, et donc plus prudente que celle présentée au BR2 2021.

b. Dépenses

Les enveloppes limitatives par grande masse sont modifiées comme suit :

	Montants CF 2020		Montants BR2 2021		Montants BI 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	127 697 511 €	127 655 153 €	132 546 039 €	132 546 039 €	131 578 862 €	131 578 862 €
Fonctionnement	26 552 593 €	22 272 262 €	38 503 256 €	37 293 611 €	34 520 330 €	30 060 528 €
Investissement	10 845 681 €	9 871 780 €	27 811 959 €	19 200 797 €	13 190 687 €	17 183 348 €
TOTAL DES DEPENSES	165 095 785 €	159 799 194 €	198 861 254 €	189 040 447 €	179 289 879 €	178 822 738 €

Source : extrait tableau 2 – autorisations budgétaires

La masse salariale prévue est de 131,58 M€ (explications point III).

Les dépenses de fonctionnement : Les principales enveloppes en fonctionnement se situent notamment sur les postes suivants :

	2022	
	AE	CP
DPI	5 090 356 €	5 212 008 €
Recherche	9 441 958 €	7 553 771 €
Formation continue	5 544 591 €	4 435 673 €
CFA	900 000 €	720 000 €
DSI	1 087 582 €	1 120 662 €
Services centraux	5 794 932 €	5 252 144 €
CVEC	669 800 €	535 840 €
Composantes	5 991 111 €	5 230 430 €
Totaux	34 520 330 €	30 060 528 €

Les dépenses d'investissement : Les principales enveloppes en investissement se situent notamment sur les postes suivants :

Investissement	2022	
	AE	CP
DPI	5 734 400 €	10 637 484 €
Recherche	4 011 873 €	2 808 311 €
Formation continue	185 778 €	148 623 €
CFA	24 000 €	19 200 €
DSI	312 418 €	1 145 418 €
Services centraux	620 119 €	518 095 €
CVEC	60 000 €	48 000 €
Composantes	2 242 098 €	1 858 217 €
Totaux	13 190 687 €	17 183 348 €

c. Recettes

Les prévisions de recettes enregistrées dans le cadre de ce budget initial se décomposent comme suit :

Nature des recettes	CF 2020	BR2 2021	BI2022
Recettes globalisées	138 392 108 €	147 667 918 €	144 034 547 €
Subvention pour charges de service public	127 196 054 €	128 171 185 €	129 393 067 €
Autres financements de l'Etat	652 764 €	286 000 €	107 500 €
Fiscalité affectée	1 106 232 €	1 119 976 €	1 000 000 €
Autres financements publics	3 502 201 €	11 733 731 €	5 803 590 €
Recettes propres	5 934 858 €	6 357 026 €	7 730 390 €
Recettes fléchées*	14 018 913 €	45 492 325 €	31 231 892 €
Financements de l'Etat fléchés (CPER)	1 704 540 €	5 751 344 €	6 168 920 €
Autres financements publics fléchés (Europe et Région)	8 170 304 €	21 460 135 €	17 391 054 €
Recettes propres fléchées (taxe d'apprentissage et FC)	4 144 069 €	18 280 846 €	7 671 918 €
TOTAL	152 411 021 €	193 160 243 €	175 266 439 €

Source : extrait tableau 2 – autorisations budgétaires

La prévision de recettes, au global, est en baisse de 18 M € par rapport aux prévisions 2021. Cette baisse correspond aux avances non titrées au 31/12/2021. Voici les principales enveloppes par origines de recette :

Origine des recettes	RE 2022
SCSP	129 393 067 €
Etat et Collectivités territoriales	29 129 701 €
Europe	190 995 €
CFA	1 000 000 €
Formation continue	6 650 368 €
Taxe d'apprentissage	1 900 000 €
CVEC	431 450 €
AUTRES	6 570 858 €

- **La prévision de SCSP** augmente de 1,22 M€ d'après la dernière pré notification.
- **Autres financements de l'Etat** : -178k€
- **Fiscalité affectée (CVEC)** : -119 K€ selon la dernière notification.
- **Autres financements publics** : -9.99M€
- **Recettes propres** : -9 M€.

Il est à noter que 18 M€ d'avances n'ont pas été titrées depuis la mise en place de le GBCP. L'année 2021 marque la régularisation de ces avances, d'où l'écart sur les autres financements publics et les ressources propres.

Il est à noter que la taxe d'apprentissage a subi une baisse importante en passant de 1,2 M€ en 2019 à 665 k€ en 2020 et à 724k€ en 2021. Cette baisse significative est due notamment à la réforme nationale sur la taxe d'apprentissage et a été amplifiée par la crise du COVID 19.

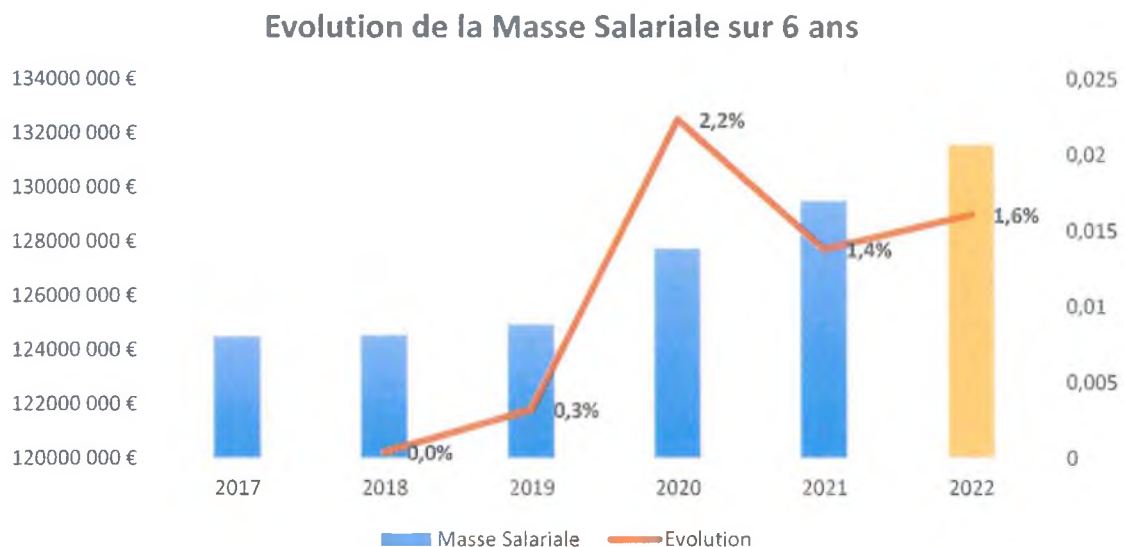
Aussi, un travail de fiabilisation des recettes propres inscrites au budget a été initié par la production des justificatifs (contrat, convention, notification, note explicative en cas de recettes estimatives ...). Enfin, ces recettes feront l'objet d'une révision lors du premier BR1 2022.

III- LA MASSE SALARIALE

La masse salariale est constituée :

- Des emplois rémunérés sur la subvention versée par l'Etat (plafond 1),
- Des emplois rémunérés sur ressources propres (plafond 2).

L'historique des évolutions de la masse salariale



Dans le cadre du PREF débuté en 2018, l'établissement a maintenu ses dépenses de masse salariale en gelant des postes et en réduisant le recours aux heures complémentaires (cible de -17% à effectif étudiant constant). Globalement, la réduction du volume moyen d'ETPT a permis de garantir une stabilité de la masse salariale sur 3 ans entre 2017 et 2019.



Le taux de croissance annuel de la masse salariale a fortement augmenté en 2020 à 2,2% après 2 années de stagnation en 2018 et 2019. Cette progression s'explique par un ensemble de facteurs suivants :

Structurels : l'augmentation de la masse salariale financée par la loi ORE et la réforme de santé, et la fin de la politique de gel de postes supplémentaires, ce qui a conduit à l'augmentation des ETPT moyens sur l'année.

Conjoncturels : le PPCR des personnels hospitalo-U, la poursuite de la mise en place du RIFSEEP, la mise en place de la clause de rendez-vous salarial pour les agents contractuels et le desserrement des conditions d'accès aux contrats de remplacements.

En 2021, les effets de la campagne ATER et enseignants second degré de la campagne d'emplois 20-21 a impacté respectivement le premier et le dernier semestre. Ainsi, l'exercice 2022 est celui qui constatera réellement l'effet année pleine de la campagne d'emplois 20-21.

Au-delà de cet effet mécanique lié à la variation de la structure de effectifs, une augmentation de moyens a été notifiée par l'Etat concernant la Loi ORE, Réforme des études de santé mais surtout LPR 2022.

Paiement des HC et vacances d'enseignement



La baisse du volume financier des heures complémentaires et des vacances d'enseignement amorcée en 2016 s'est poursuivie jusqu'en 2019. La mise en place de l'outil de suivi des heures complémentaires SAGHE fin 2019 a enclenché un rattrapage rapide des passifs sociaux liés aux paiements d'HC. Ainsi, en 2018, 43% des paiements concernaient des HC effectuées les années précédentes (2M€).

Les cours complémentaires et vacances d'enseignement ont particulièrement augmenté en 2021 (+550 k€ par rapport à 2020 et +750 k€ par rapport au BI).

Les principaux facteurs d'accroissement de la masse salariale en 2022

Le GVT solde : +500 K€



Il est composé du GVT positif, résultant des évolutions de carrières, et du GVT négatif, mesuré par l'écart entre la rémunération des entrants et celle des sortants.

Extension en année pleine (EAP) du schéma d'emploi 2021 titulaires : +660 K€

La campagne d'emploi 20-21 aura un impact significatif sur la masse salariale d'agents titulaires BIATSS en 2022.

LPR 2022 : +786 K€

La poursuite de la mise en œuvre de la LPR impactera la masse salariale sur la partie indemnitaire des enseignants-chercheurs et des enseignants second degré (+550K€).

Parmi les autres lignes avec un impact moins significatif : de nouveaux moyens alloués aux laboratoires (+65K€) ainsi que le reclassement enseignant chercheur et mesure « deux SMIC » (+66 K€)

La protection sociale complémentaire : +328 K€

À partir du 1er Janvier 2022, les agents de l'État pourront bénéficier d'un remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. Cette participation de 15 euros par mois est destinée à couvrir une partie des frais de santé. Est budgétée la totalité des demandes potentielles de remboursement.

Dissolution de la COMUE Léonard de Vinci : +212 K€

5 emplois sont transférés à l'Université de Limoges suite à la dissolution de la COMUE dont 1 titulaire, 1 CDI et 3 CDD.

Révision de l'IFSE 2021 : +83 K€

Impact année pleine des variation d'IFSE sur les agents BIBLIOTHEQUE, ITRF et INFIRMIER.

PPCR 2021 et 2022 : +124 K€

L'application du protocole PPCR reprend après une suspension entre l'année 2019 et 2020, avec un impact de +124k€.

Schéma d'emploi titulaires 2022 : +83 K€

En 2022, la campagne d'emploi met l'accent sur le recrutement des titulaires enseignants notamment sur les postes de 2nd degré. Malgré une campagne à 2 remplacements sur 3 départs, l'impact en termes de MS sera moins significatif que l'année dernière.

Revalorisation des contractuels BIATSS : +34 K€

La nouvelle grille de rémunération des contractuels BIATSS est entrée en application fin 2019. Une clause de rendez-vous salariale a également été mise en place afin d'accompagner l'évolution des rémunérations des agents non-titulaires.

Augmentation automatique du SMIC au 01/10/2021 : +25 K€

Les agents contractuels en dessous du SMIC ont vu leur rémunération revalorisée en octobre 2021. L'impact année pleine sera constaté en 2022.

Emploi Bibliothèque dispositif DOMINO : +47 K€

Arrivé d'un agent fin 2021 sur le dispositif DOMINO en plus de l'impact année pleine de sa masse salariale.

Revalorisation des contrats de recherche P2 : +61 K€

La rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels est revalorisée selon les dispositions prévues à l'article 2 (de l'arrêté du 29 août 2016) :

- contrats conclus avant le 1er septembre 2021 : 1 758 euros brut ;
- contrats conclus à compter du 1er septembre 2021 : 1 866 euros brut ;
- contrats conclus à compter du 1er septembre 2022 : 1 975 euros brut.

Ces nouvelles rémunérations impacteront les agents sous convention de recherche en plafond 2. Il est à noter que le PR91 est une création par la nouvelle section CNU 91 sans notification, actuellement, de rehaussement du plafond d'emploi.

Les principaux facteurs de diminution de la masse salariale en 2022

Extension en année pleine (EAP) du schéma d'emploi 2021 agents contractuels : -436 K€

La diminution progressive des contractuels sur poste vacant en fin d'année 2021 (campagne ATER et second degré 2021) aura un impact à la baisse sur la masse salariale année pleine 2022.

Schéma d'emploi agents contractuels 2022 : -50 K€

Des supports de postes actuellement occupés par des contractuels seront remplacés par des titulaires dans le cadre de la campagne d'emplois 2022.

Variation des dotations dans le cadre du plan de relance : -100 K€

Les fonds alloués dans le cadre du plan de relance diminuent de 100 K€ en 2022 par rapport à la notification 2021.

IV- PROJECTION ET INTERPRETATION

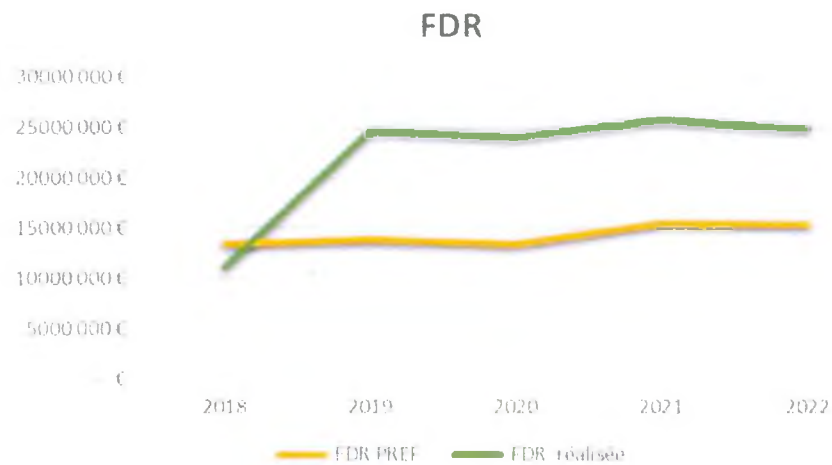
Trajectoire des grands indicateurs financiers

Situation patrimoniale	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Budget 2021	Budget 2022
Résultat net	-1 477 887 €	926 256 €	1 423 919 €	5 853 100 €	-1 703 593 €	2 239 303 €	422 313 €
Capacité d'autofinancement	875 329 €	4 439 465 €	3 410 869 €	8 252 553 €	2 036 323 €	6 239 303 €	4 422 313 €
Niveau de Fonds de roulement	10 785 913 €	11 152 929 €	11 051 153 €	24 754 568 €	24 181 734 €	25 924 400 €	25 000 982 €
Niveau Besoin en fonds de roulement	965 624 €	-3 750 184 €	-4 944 382 €	-37 347 €	3 473 221 €	-2 841 860 €	292 522 €
Niveau de Trésorerie	9 820 289 €	14 903 113 €	15 995 535 €	24 791 915 €	20 708 513 €	28 766 260 €	24 708 460 €
Comptabilité budgétaire	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	BR2 2021	Budget 2022
Recettes encaissées	147 490 579 €	150 186 116 €	156 960 826 €	159 502 708 €	152 411 021 €	193 160 243 €	175 266 439 €
Dépenses de personnel	117 682 102 €	124 719 358 €	124 723 387 €	125 092 036 €	127 655 153 €	132 546 039 €	131 578 862 €
Dépenses de fonctionnement	24 932 682 €	17 396 607 €	21 331 332 €	24 119 395 €	22 272 262 €	37 293 611 €	30 060 528 €
Dépenses d'investissement	10 624 262 €	9 406 946 €	9 098 217 €	8 282 799 €	9 871 780 €	19 200 797 €	17 183 348 €
Solde budgétaire	-5 748 467 €	-1 336 795 €	1 807 890 €	2 008 478 €	-7 388 173 €	4 119 796 €	-3 556 299 €

V- PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER

Le fonds de roulement et la trésorerie prévisionnelle en 2021 et en 2022 restent au-dessus du prévisionnel du PREF, cette prévision doit être confortée par le compte financier 2021 et 2022.

En revanche, le signal positif des comptes financier 2018, 2019 et 2020 reste le meilleur témoin pour conforter cette tendance. Il convient donc de maintenir les recommandations de la lettre de cadrage 2022 pour arriver à cet objectif.



FDR	2018	2019	2020	2021	2022
FDR PREF	13 434 248 €	13 906 103 €	13 434 437 €	15 532 770 €	15 367 770 €
FDR réalisée	11 051 153 €	24 754 568 €	24 181 734 €	25 924 399 €	25 000 982 €

TRESORERIE	2018	2019	2020	2021	2022
TRESO PREF	13 434 248 €	13 906 103 €	13 434 437 €	15 532 770 €	15 367 770 €
TRESO réalisée	11 051 153 €	24 754 568 €	24 181 734 €	28 766 260 €	24 708 460 €

VI- SYNTHÈSE

La situation patrimoniale (premier tableau) note l'effet des efforts entrepris entre 2016 et la fin 2019, en matière de retour à l'équilibre financier. Les chiffres montrent un résultat en très sensible augmentation, et ce en dépit de l'exercice 2020 qui a vu ce résultat baissé en raison de la crise sanitaire.

Ces niveaux de résultats ont permis de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour réalimenter le fonds de roulement qui avait terminé l'année 2016 à 10,7 M€. En effet, celui-ci est attendu à hauteur de 25,9 M€ pour 2021.

Cet accroissement du fonds de roulement, condition indispensable pour retrouver des marges de manœuvre, trouve pleinement sa justification aujourd'hui. Il permet de déployer les investissements immobiliers et pédagogiques prévus alors même que les recettes attendues pour ces opérations ne sont pas équivalentes, en même temps qu'il permet aussi d'accélérer les investissements réalisés dans les composantes et d'envisager un programme pluriannuel de maintenance immobilière.

La prévision de fonds de roulement reste à un bon niveau (25 M€). Ce niveau important doit être pondéré par le niveau des restes à engager et à payer sur les opérations pluriannuelles : des décaissements sont à prévoir dans les années à venir. Ces décaissements correspondent aux engagements pris auprès des financeurs ayant versé des avances (Investissements, contrats de recherche).

Les autorisations de dépenses et de recettes du budget 2022 marquent une baisse sensible par rapport aux prévisions 2021. Il en résulte, un solde budgétaire négatif de -3 556K€. Ce solde est lié au décalage relatif au décaissement des opérations de recherche et d'investissement (plan de relance).

Le niveau de la trésorerie (24,71M€) représente plus de deux fois le niveau moyen observé entre 2016 et 2020. Il permet de couvrir deux mois des charges décaissables. Comme pour le fonds de roulement, l'accroissement préalable du niveau de la trésorerie permet aujourd'hui d'absorber les dépenses d'investissement sans remettre en cause la soutenabilité financière de l'établissement.

Cette situation marque le fait que l'établissement est en capacité d'assumer sa politique globale et il peut aujourd'hui considérer qu'il entre en régime de croisière et qu'il convient de se maintenir sur un palier avec un résultat oscillant entre 0,5 M€ et 1 M€, permettant ainsi de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de 1,5 à 3M€ pour pouvoir réaliser les investissements à la charge de l'établissement. Mais, dans une vision à moyen terme, la sortie du PREF sera remplacée par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CEPOM) qui permettra à l'université de piloter d'une manière efficiente les choix en matière de ressources humaines, investissement, recherche et formation.

La masse salariale, et en particulier les heures complémentaires et les vacances, doit être maintenue sous contrôle permanent, étant donné la part importante qu'elle représente par rapport à l'ensemble des dépenses décaissables de l'établissement.

Adil RKIBI

Directeur des Affaires Financières

Limoges, le 3 décembre 2021,

Isabelle Klock-Fontanille,
La Présidente de l'Université de Limoges.



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **168/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Modification de la structure budgétaire

Applicable immédiate après approbation du CA du 17/12/2021

Afin de suivre les flux financiers des nouveaux laboratoires E2LIM et VIESANTE, il convient de créer deux centres financiers sous le 907CRB:

- **907ELIM** – E2LIM
- **907VIESANTE** – VIESANTE

Aussi, pour suivre les mouvements financiers de l'axe bio santé de XLIM, il convient de créer un nouveau centre financier sous le 907XLIM :

- **907XLBIO** – Bio Santé

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 5

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **169/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Projet Annuel de Performance 2022

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le Projet Annuel de Performance 2022 présenté en séance

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 21
Contre : 1
Abstention : 6



Fait à Limoges, le 17 décembre 2021
La Présidente de l'Université
Isabelle Klock-Fontanille

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **170 /DAF/2021**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Modification du pourcentage de prélèvement sur les contrats de Recherche et de formation

L'augmentation du pourcentage de prélèvements sur les contrats de recherche et de formation de 12% à 16% est soumise au vote des conseillers.

Article 1 : Recherche

Le montant des frais de gestion prélevé sur les contrats de recherche sera réparti comme suite :

- 10% pour l'appui et le soutien à la recherche
- 6% pour la participation au frais de structure de l'établissement,

Article 2 : Formation

Le montant des frais de gestion prélevés sur les contrats de formation sera réparti comme suite :

- 6% pour l'appui et le soutien à la formation.
- 10% pour la participation aux frais de structure de l'établissement,

Nota bene : Cette délibération rentrera en vigueur pour les nouveaux contrats signés à partir du 1 er janvier 2022.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0



Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le décret de dissolution de la COMUE

Délibération enregistrée sous le numéro **171/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Création du SACD « Aliénor Transfert »

Suite à la dissolution de la COMUE « Université confédérale Léonard de Vinci » prévue le 1^{er} janvier 2022.

Il a été décidé dans le cadre de ce décret que l'activité de transfert des technologies et des connaissances de la recherche exercée au sein du dispositif « Aliénor Transfert » soit transférée à l'Université de Limoges. Ainsi les droits et obligations seront transférées à l'université de Limoges.

Pour une gestion efficiente, il convient de créer un service de comptabilité distinct à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le CA est prié de se prononcer sur la création du SACD.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 1



Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **172/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : TARIFS 2022

Suite à l'actualisation des tarifs, il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les tarifs 2022, tableau en pièce jointe.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

UB	Nature de la prestation	Public concerné	HT	Observations
920	PASS SUAPS	Etudiants hors CVEC	30,00 €	
920	PASS SUAPS	Personnels Education Nationale hors Université	80,00 €	
920	PASS SUAPS	Personnels université de Limoges membres de l'ASCPL	60,00 €	Tarif TTC (pas de TVA)
920	PASS SUAPS	Personnels université de Limoges non membres de l'ASCPL	70,00 €	
920	Cours équilibration x12 sur crâneaux UL	Etudiants	111,00 €	Tarif TTC - conventions GEIDE : CPS-SUAPS-2021-004 et CPS-SUAPS-2021-003
920	Cours équilibration x12 sur crâneaux UL	Personnels et auditeurs libres	165,50 €	Tarif TTC - conventions GEIDE : CPS-SUAPS-2021-004 et CPS-SUAPS-2021-003
920	Cours plongée à l'année	Etudiants	31,00 €	Tarif TTC (pas de TVA) - convention GEIDE : CPS-SUAPS-2021-001
920	Cours plongée à l'année	Personnels et auditeurs libres	46,50 €	Tarif TTC (pas de TVA) - convention GEIDE : CPS-SUAPS-2021-001
920	Stage de glisse aéro-tractée (Kitesurf) - 2 jours	Etudiants	250,00 €	
920	Stage de glisse aéro-tractée (Kitesurf) - 2 jours	Personnels et auditeurs libres	375,00 €	
920	Stage de parapente - 4 jours - Cantal/Pyrénées	Etudiants	130,00 €	
920	Stage de parapente - 4 jours - Cantal/Pyrénées	Personnels et auditeurs libres	195,00 €	
920	Stage de parapente - Pilotage - Dune du Pilat - 4 jours	Etudiants	150,00 €	
920	Stage de parapente - Pilotage - Dune du Pilat - 4 jours	Personnels et auditeurs libres	225,00 €	
920	Stage de parapente - 4 jours - Mégeve	Etudiants	200,00 €	
920	Stage de parapente - 4 jours - Mégeve	Personnels et auditeurs libres	300,00 €	
920	Stage de parapente - Pilotage - Annecy - 4 jours	Etudiants	350,00 €	
920	Stage de parapente - Pilotage - Annecy - 4 jours	Personnels et auditeurs libres	375,00 €	
920	Stage de plongée - Banyuls - 2 jours	Etudiants	145,00 €	
920	Stage de plongée - Banyuls - 2 jours	Personnels et auditeurs libres	217,50 €	
920	Stage de plongée - Rosas - 4 jours	Etudiants	250,00 €	
920	Stage de plongée - Rosas - 4 jours	Personnels et auditeurs libres	375,00 €	
920	Stage de ski - 6 jours	Etudiants	340,00 €	
920	Stage de ski - 6 jours	Personnels et auditeurs libres	510,00 €	Tarif TTC (pas de TVA)
920	Journée ski	Etudiants	25,00 €	
920	Journée ski	Personnels et auditeurs libres	37,50 €	
920	Stage trail rando - 3 jours - Dordogne/Lot	Etudiants	97,80 €	
920	Stage trail rando - 3 jours - Dordogne/Lot	Personnels et auditeurs libres	56,70 €	
920	Stage trail rando - 4 jours - Tarn	Etudiants	73,00 €	
920	Stage trail rando - 4 jours - Tarn	Personnels et auditeurs libres	109,50 €	
920	Stage trail rando - 4 jours - Pyrénées	Etudiants	78,00 €	
920	Stage trail rando - 4 jours - Pyrénées	Personnels et auditeurs libres	117,00 €	
920	Stage de voile - 7 jours - Bretagne	Etudiants	235,00 €	
920	Stage de voile - 7 jours - Bretagne	Personnels et auditeurs libres	352,50 €	
920	Passport - escalade	Etudiants	10,00 €	
920	Passport - escalade	Personnels et auditeurs libres	15,00 €	
920	Stage de vélo - 4 jours	Etudiants	60,00 €	
920	Stage de vélo - 4 jours	Personnels et auditeurs libres	90,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 1 - Par 1/2 journée	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	70,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 1 - Par an	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	720,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 1 - Par heure	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	30,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 1 - Par jour	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	120,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 1 - Par semestre	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	360,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 1 - Par stage 4/6 jours	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	250,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 2 - Par 1/2 journée	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	90,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 2 - Par an	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	900,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 2 - Par heure	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	35,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 2 - Par jour	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	150,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 2 - Par semestre	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	450,00 €	
920	Location piste d'athlétisme - tarif 2 - Par stage 4/6 jours	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	350,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 1 - Par 1/2 journée	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	40,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 1 - Par an	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	300,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 1 - Par heure	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	15,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 1 - Par jour	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	80,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 1 - Par semestre	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	240,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 1 - Par stage 4/6 jours	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	150,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 2 - Par 1/2 journée	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	50,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 2 - Par an	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	400,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 2 - Par heure	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	20,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 2 - Par jour	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	100,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 2 - Par semestre	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	300,00 €	
920	Location salle de théorie - tarif 2 - Par stage 4/6 jours	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	200,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 1 - Par 1/2 journée	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	120,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 1 - Par an	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	1 100,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 1 - Par heure	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	50,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 1 - Par jour	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	200,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 1 - Par semestre	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	550,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 1 - Par stage 4/6 jours	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	400,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 2 - Par 1/2 journée	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	150,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 2 - Par an	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	1 300,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 2 - Par heure	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	70,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 2 - Par jour	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	250,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 2 - Par semestre	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	650,00 €	
920	Location salles spécialisées - tarif 2 - Par stage 4/6 jours	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	500,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 1 - Par 1/2 journée	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	80,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 1 - Par an	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	1 000,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 1 - Par heure	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	35,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 1 - Par jour	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	140,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 1 - Par semestre	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	500,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 1 - Par stage 4/6 jours	Monde sportif - fédération / comité/ Ligue	420,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 2 - Par 1/2 journée	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	120,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 2 - Par an	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	1 200,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 2 - Par heure	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	45,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 2 - Par jour	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	200,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 2 - Par semestre	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	600,00 €	
920	Location terrains de foot ou rugby - tarif 2 - Par stage 4/6 jours	Hors monde sportif - fédération / comité/ Ligue	400,00 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A4 N&B	Interne/externe	0,05 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A4 Couleur	Interne/externe	0,40 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A4 N&B recto-verso	Interne/externe	0,07 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A4 Couleur recto-verso	Interne/externe	0,60 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A3 N&B	Interne/externe	0,07 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A3 Couleur	Interne/externe	0,80 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A3 N&B recto-verso	Interne/externe	0,09 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie A3 Couleur recto-verso	Interne/externe	1,60 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur bristol A4 N&B	Interne/externe	0,25 €	TTC à l'unité
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur bristol A4 couleur	Interne/externe	0,50 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur papier couleur A4 N&B	Interne/externe	0,15 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur papier couleur A4 N&B recto-verso	Interne/externe	0,20 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur papier couleur A3 N&B	Interne/externe	0,25 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur papier couleur A3 N&B recto-verso	Interne/externe	0,30 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur transparent A4 N&B	Interne/externe	0,30 €	
FACULTE DE MEDECINE	photocopie sur transparent A4 couleur	Interne/externe	1,00 €	
FACULTE DE MEDECINE	relure	Interne/externe	1,00 €	
FACULTE DE MEDECINE	numérisation	Interne/externe	0,15 €	
FACULTE DE MEDECINE	gille QCM - DATA SCAN	Interne	0,34 €	
FACULTE DE MEDECINE	DON DE CORPS		800,00 €	TTC
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	location amphithéâtre F (153)	525	630,00 €	
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	location amphithéâtre G (168)	558	670,00 €	
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	location amphithéâtre A-B (169)	361	674,00 €	
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	location amphithéâtre C (173)	1093	1 264,00 €	



FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	location amphithéâtre C (515)	1711	2 051,00 €	Tarif partenaires TTC	
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle des Colloques (64)	232	254,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle ED11 (84)	266	319,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle ED (24)	80	96,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle ED (30)	100	120,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle ED (60)	133	159,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle de réunion R26 (110)	365	438,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle de réunion R55 B (110)	33	40,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	stand	50	60,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	petit hall	232	254,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	grand hall	266	319,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle de TP équipée	336	403,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	hall rdc CBRS	266	319,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle Pilat - DUENES	1940	2 328,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	salle de restauration CNOUS	266	319,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	centre de simulation pharmacologique	1940	2 328,00 €		
FACULTE DE MEDECINE - PHARMACIE	centre de simulation virtuelle en santé (CSVS)	1000	1 200,00 €		
INSPE	location salle banalisée 1h	Associations/Organismes non partenaires	18,60 €		
INSPE	location salle banalisée 1/2 journée	Associations/Organismes non partenaires	29,76 €		
INSPE	location salle banalisée 1 jour	Associations/Organismes non partenaires	37,20 €		
INSPE	location salle banalisée 1 semaine	Associations/Organismes non partenaires	130,21 €		
INSPE	location salle spécialisée 1h	Associations/Organismes non partenaires	29,76 €		
INSPE	location salle spécialisée 1/2 journée	Associations/Organismes non partenaires	59,52 €		
INSPE	location salle spécialisée 1 jour	Associations/Organismes non partenaires	111,61 €		
INSPE	location salle spécialisée 1 semaine	Associations/Organismes non partenaires	375,30 €		
INSPE	Amphithéâtre 1/2 journée	Associations/Organismes non partenaires	186,01 €		
INSPE	Amphithéâtre 1 journée	Associations/Organismes non partenaires	334,82 €		
INSPE	Planétarium 1 jour	Ecole	25,37 €		
INSPE	Planétarium 1 semaine	Ecole	52,08 €		
INSPE	Planétarium 1 jour	Collège/Lycée/Association	59,53 €		
INSPE	Planétarium 1 semaine	Collège/Lycée/Association	126,49 €		
INSPE	Planétarium 1 semaine	Utilisateur hors région	386,90 €		



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012,
Vu l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2020.

Délibération enregistrée sous le numéro **173/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Attribution des logements et tarifs des charges locatives

La répartition des 13 logements de fonction (12 en Nécessité absolue de service-NAS- et 1 en Convention d'occupation précaire avec astreinte-COP/A-) s'établit comme suit selon les typologies:

- **Typologie 1 (fonctions de gardiennage) en NAS:**
 - Tulle : 1
 - Guéret : 1
 - Limoges : 4

- **Typologie 2 (astreinte couvrant la sécurité des biens et des personnes) en NAS:**
 - Egletons : 1
 - Brive : 1
 - Tulle : 1
 - Limoges : 3

- **Typologie 2 en COP/A :**
 - Limoges : 1

Le bénéficiaire d'une concession de logement par NAS ou d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte **supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives** afférentes au logement qu'il occupe.

Ainsi, les tarifs concernant les fluides sont basés sur la moyenne des coûts de 2020 concernant les lieux où se trouvent les logements, à savoir :

- **Electricité : 0,12 € par kWh**
- **Eau : 3 € par mètre cube**
- **Chauffage : 0,12 € par kWh**
- **Gaz : 0,14 € par kWh**

Le calcul des charges locatives liées aux fluides sera effectué en fonction des logements :

- Si le logement bénéficie de compteurs individuels, le calcul se fera par relevé des compteurs avec facturation tous les 6 mois (du 1/01 au 30/06 – du 1/07 au 31/12).
- Si le logement est lié à des compteurs collectifs à plusieurs locaux, le forfait annuel proposé est celui correspondant aux logements de fonction des lycées, ci-dessous, selon les mêmes modalités de facturation semestrielle :

Composition du foyer	Eau (m3)	Gaz (kWh)	Electricité (kWh)
1 personne	35	2172	100
2 personnes	70	4018,2	180
3 et 4 personnes	75	5430	250
Plus de 4 personnes	80	7059	300
En plus par : salle de bain salle de douche	25 20		
En plus par : chauffe-eau machine à laver			200 200
réfrigérateur			200

Membres en exercice : 36
 Nombre de votants : 30
 Pour : 20
 Contre : 2
 Abstention : 8

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*



Université
de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

VU le Code de l'Education ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique du 07 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **174/2021/FVE**

Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

CAPACITES D'ACCUEIL DES FORMATIONS INITIALES DU PREMIER CYCLE PROPOSEES AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023 :

La procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle de l'enseignement supérieur mentionnée à l'article L. 612-3 est dématérialisée et gérée par un téléservice national, dénommé Parcoursup, placé sous la responsabilité du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les capacités d'accueil des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, arrêtées chaque année par le recteur d'académie après dialogue avec chaque établissement, sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

Considérant la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Article 1.

Les capacités d'accueil proposées sont les suivantes :

composante	diplôme	formation	capacité 2021	capacité 2022
ENSIL-ENSCI		Prépa Insa	60	60
IUT	BUT	Génie Biologique	52	52
IUT	BUT	Génie Mécanique et Productique	78	78
IUT	BUT	Informatique	78	78
IUT	BUT	Mesures Physiques	78	78
IUT	BUT	Métiers du Multimédia et de l'Internet	52	42
IUT	BUT	Gestion des Entreprises et des Administrations Limoges	140	112
IUT	BUT	Gestion des Entreprises et des Administrations Brive	84	84
IUT	BUT	Techniques de Commercialisation	140	112
IUT	BUT	Génie Industriel et Maintenance Tulle	26	26

IUT	BUT	Hygiène, Sécurité, Environnement Tulle	65	56
IUT	BUT	Génie Électrique et Informatique Industrielle Brive	52	52
IUT	BUT	Génie Civil - Construction Durable Egletons	104	104
IUT	BUT	Carrières Sociales -Animation sociale et socioculturelle Guéret	44	44
FLSH	Licence	Licence Langues Etrangères Appliquées : Anglais/Allemand	25	25
FLSH	Licence	Licence Langues Etrangères Appliquées : Anglais/Espagnol	120	120
FLSH	Licence	Licence Langues Etrangères Appliquées : Anglais/Italien	Ouverture en 2022	25
FLSH	Licence	Licence Langues Littératures et Civilisations Etrangères et régionales : Anglais	150	150
FLSH	Licence	Licence Langues Littératures et Civilisations Etrangères et régionales : Espagnol	60	60
FLSH	Licence	Licence Lettres	200	200
FLSH	Licence	Licence Sciences du Langage	160	160
FLSH	Licence	Licence Géographie et Aménagement	100	100
FLSH	Licence	Licence Histoire	290	290
FLSH	Licence	Licence Sciences de l'Education	200 (dont 18 en LAS)	200 (dont 18 en LAS)
FLSH	Licence	Licence Sociologie	300 (dont 18 en LAS)	300 (dont 18 en LAS)
FDSE	Licence Professionnelle en 3 ans	Licence professionnelle Activités Juridiques Métiers de l'Immobilier	30	30
FDSE	Licence	Licence Administration économique et sociale	170	130
FDSE	Licence	Licence Droit BRIVE	100 (dont 20 en LAS)	100 (dont 20 en LAS)
FDSE	Licence	Licence Droit LIMOGES	470 (dont 45 en LAS)	370 (dont 45 en LAS)
FDSE	Licence	Licence Economie-Gestion	120	80
FDSE	Licence	Licence Economie-Gestion parcours International	30	25
Médecine Pharmacie		PASS (portail spécifique santé) (*)	600	600
Médecine Pharmacie	Licence	Licence Sciences pour la Santé	100 (LAS)	100 (LAS)
FST	DEUST	DEUST ANIMATION ET GESTION DES APSC	25	25
FST	DEUST	DEUST WEBMASTER ET METIERS DE L'INTERNET	100	60
Pharmacie	DEUST	Préparateur en Pharmacie – Formation en apprentissage	(sous réserve d'accréditation et d'ouverture en 2022)	80 (40 CFA Espace Galien de Limoges et 40 CFA

				Centre Cours Préparateurs Pharmacie Brive la gaillarde)
FST	Licence	Licence Sciences et technologies parcours préparatoire au professorat des écoles (avec lycée Turgot)	25	50 (dont integration 25 Lic SAE)
FST	Licence	Licence Sciences de la vie et de la Terre	336 (dont 72 LAS)	336 (dont 72 LAS)
FST	Licence	Licence Informatique	75	75
FST	Licence	Licence Mathématiques	93 (dont 18 LAS)	93 (dont 18 LAS)
FST	Licence	Licence Chimie	74 (dont 24 en LAS)	68 (dont 18 LAS)
FST	Licence	Licence Physique	50 (dont 18 LAS)	50 (dont 18 LAS)
FST	Licence	Licence Génie Civil	30	30
FST	Licence	Licence Physique-Chimie	36	36
FST	Licence	Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives BRIVE	125	125
FST	Licence	Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives LIMOGES	165	150
FST	Licence	Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Prépa Concours Masseur-Kinésithérapeute LIMOGES	50	45
FST	Licence Professionnelle en 3 ans	Métier de l'informatique – Applications Web (sous réserve d'accréditation)	Ouverture en 2022	40
ILFOMER	Certificat de capacité en Orthophonie	Certificat de capacité en Orthophonie	25	25 **
ILFOMER	Certificat de capacité en Orthoptie	Certificat de capacité en Orthoptie (sous réserve d'accréditation et d'ouverture en 2022)	Ouverture en 2022	20
ILFOMER	Diplôme Etat Ergothérapeute	Diplôme Etat Ergothérapeute	30	30

(*) PASS : capacité globale 600 dont :

- Mineure Sciences pour la Santé : 266
- Mineure Sciences de la Vie et de la Terre : 150
- Mineure Chimie / Physique-Chimie : 24
- Mineure Physique / Génie civil : 24
- Mineure Informatique : 12
- Mineure Mathématiques : 12
- Mineure Droit : 24
- Mineure Economie-gestion : 24
- Mineure AES : 24

Mineure Sciences de l'éducation : 20

Mineure Sociologie : 20

(**) Regroupement de la Région Nouvelle Aquitaine : 25 places pour l'Université de Limoges – 25 places pour l'Université de Poitiers et 36 places pour l'Université de Bordeaux.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 28

Pour : 24

Abstentions : 1

Contre : 2

Refus de vote : 1

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

**La Présidente de l'Université
Isabelle KLOCK-FONTANILLE**



Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

VU le Code de l'Education ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique du 07 décembre 2021

Délibération enregistrée sous le numéro **175/2021/FVE**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

MODALITES D'EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURE A L'ADMISSION EN FORMATION INITIALE DE PREMIER CYCLE AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023 :

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer, en application des dispositions susvisées les modalités d'examen des dossiers de candidature à l'admission dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2022-2023 ;

Considérant la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1.

L'admission en formation initiale du premier cycle de l'enseignement supérieur est soumise à un examen des dossiers de candidatures déposés sur la plateforme nationale Parcoursup.

Article 2.

L'admission est prononcée par la Présidente de l'Université sur proposition d'une commission d'examen des dossiers de chaque formation. Cette commission est constituée au sein de chaque composante pour chaque mention ou parcours de licence ou formation.

Chaque commission doit être en mesure de communiquer les informations relatives aux motifs qui justifient la décision prise sur chaque candidature. Elle étudie les vœux de l'ensemble des candidats et émet un avis sur chaque candidature.

Article 3.

Les critères généraux d'examen des vœux sont détaillés dans les annexes 1 et 2.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Abstentions : 3

Contre : 0

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021
La Présidente de l'Université, Isabelle
KLOCK-FONTANILLE



Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le.17 décembre 2021

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Critères généraux examen des vœux pour l'admission en licence, DEUST et diplômes d'Etat d'Orthophoniste, d'Ergothérapeute et d' Orthoptiste

Mention	Parcours type	Éléments pris en compte pour l'examen des vœux
Langues étrangères appliquées	Anglais / Allemand	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation.
Langues étrangères appliquées	Anglais / Espagnol	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation.
Langues étrangères appliquées	Anglais / Italien	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation.
Langues, littératures & civilisations étrangères régionales	Anglais	Résultats académiques Notes en anglais, français, histoire (critère très important) Motivation, cohérence du projet - connaissance de la formation, adéquation du projet au contenu de la formation (critère essentiel) Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires Engagement, activités et centres d'intérêt - Complémentaire Engagement citoyen, étudiant, associatif... Intérêt pour les arts et les humanités.
Langues, littératures & civilisations étrangères régionales	Espagnol	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation.
Lettres	Lettres	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation.
Sciences du langage	Sciences de l'Information et de la Communication	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation.
Administration Economique et Sociale	Administration Economique et Sociale	Etude du projet de formation du candidat, en particulier sur sa motivation pour cette formation. Etude de la « fiche avenir » du candidat. Etude des résultats de première et terminale en particulier mathématiques, histoire géographie, sciences économiques et sociales et des résultats des épreuves anticipées de français et des résultats de LV1 et de LV2 en cohérence avec l'offre de formation.

Licence Activités Juridiques métiers du Droit de l'immobilier	Licence professionnelle en 3 ans	Etude du projet de formation du candidat, avec une attention particulière sur sa motivation et son projet professionnel. Etude de la « fiche avenir » de l'élève. Etude des résultats de première et terminale en particulier histoire géographie, sciences économiques et sociales ou de gestion et des résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.
Droit	Droit Limoges	Etude du projet de formation de l'élève et des avis portés sur la « fiche avenir ». Prise en considération des résultats obtenus par le candidat en première et en terminale, plus particulièrement dans les matières littéraires : français, philosophie, histoire-géographie, anglais.
Droit LAS	Droit LAS Limoges et Brive-La-Gaillarde	Etude du projet de formation de l'élève et des avis portés sur la « fiche avenir ». Prise en considération des résultats obtenus par le candidat en première et en terminale, plus particulièrement dans les matières littéraires : français, philosophie, histoire-géographie, anglais ainsi que dans les matières scientifiques (mathématiques, physique, chimie et/ou sciences de la vie et de la terre).
Droit	Droit Brive	Etude du projet de formation de l'élève et des avis portés sur la « fiche avenir » Prise en considération des résultats obtenus par le candidat en première et en terminale, plus particulièrement dans les matières littéraires : français, philosophie, histoire-géographie, anglais.
Economie et gestion	Parcours international	Etude du projet de formation du candidat et, notamment sur l'aspect international qui pourra idéalement être rédigé en anglais pour démontrer ses motivations et son intérêt pour ce parcours (possibilité de faire référence à une certification en anglais, mention européenne ou internationale de leur baccalauréat ou séjours linguistiques dans des pays anglophones). Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants sur la maîtrise de l'anglais et la maturité de l'élève. Etude des résultats, notamment en sciences économiques et sociales, mathématiques, en histoire géographie, en langue obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves anticipées de français.
Economie et gestion	Economie et Gestion	Etude du projet de formation du candidat, notamment sa motivation. Etude de la « fiche avenir ». Etude des résultats, notamment en sciences économiques et sociales, mathématiques, en histoire géographie, en langue obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves anticipées de français.
Chimie	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation. Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants s'agissant de la maîtrise des notions et méthodes expérimentales ainsi que sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral, la motivation et l'engagement. Etude des résultats en physique-chimie, en mathématiques et en sciences de l'ingénieur obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat et en langue.
Physique	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation. Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants s'agissant de la maîtrise des notions et méthodes expérimentales ainsi que sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral, la motivation et l'engagement. Etude des résultats en physique-chimie, en mathématiques et en sciences de l'ingénieur obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat et en langue.
Physique, chimie	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation. Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants s'agissant de la maîtrise des notions et méthodes expérimentales ainsi que sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral, la motivation et l'engagement. Etude des résultats en physique-chimie, en mathématiques et en sciences de l'ingénieur obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat et en langue.

Génie civil	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation. Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants s'agissant de la maîtrise des notions et méthodes expérimentales ainsi que sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral, la motivation et l'engagement. Etude des résultats en physique-chimie, en mathématiques et en sciences de l'ingénieur obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat et en langue.
Informatique	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation. Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants s'agissant de la maîtrise des notions et méthodes expérimentales ainsi que sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral, la motivation et l'engagement. Etude des résultats en mathématiques et dans les matières scientifiques obtenus en première et terminale, ainsi que les résultats en langue sur ces deux années. .
Mathématiques	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation. Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants s'agissant de la maîtrise des notions et méthodes expérimentales ainsi que sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral, la motivation et l'engagement. Etude des résultats en mathématiques et dans les matières scientifiques obtenus en première et terminale, ainsi que les résultats en langue sur ces deux années.
Sciences de la vie et de la Terre		Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation" Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants sur la maîtrise des notions et méthodes expérimentales et sur l'autonomie, la capacité à communiquer, la motivation et l'engagement. Etude des résultats en sciences de la vie et de la terre, en physique-chimie et en mathématiques obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat et en langue.
Sciences et Techniques Activités Physiques et Sportives	STAPS Limoges	<p>Les indicateurs pris en compte sont listés ci-dessous. Certains relèvent des résultats scolaires, d'autres à des expériences et pratiques extra-scolaires, qui devront être attestées par des pièces justificatives. Un questionnaire en ligne guide les candidats. Les déclarations faites sur la plateforme doivent être sincères.</p> <p>Le niveau dans chaque domaine de compétence est évalué sur 30 points. La « fiche avenir » est également prise en compte à hauteur de 30 points. Le dossier se voit donc attribuer un total calculé sur 150 points.</p> <ol style="list-style-type: none"> Compétences scientifiques : (/30 points) Notes dans les matières scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, ...) Compétences littéraires et argumentaires : (/30 points) <ul style="list-style-type: none"> Notes aux épreuves anticipées de français. Notes dans les matières littéraires (français, philosophie, histoire, SES, ...). Compétences sportives : (/30 points) <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre scolaire : <ul style="list-style-type: none"> Notes en EPS. Note à l'épreuve facultative d'EPS au bac. Pratique dans le cadre de l'association sportive ou du foyer socio-éducatif. Enseignement complémentaire EPS. Inscription en section sportive. Pratiques sportives et culturelles extra-scolaires : <ul style="list-style-type: none"> Pratiques fédérales, artistiques, ou non compétitives. Résultats sportifs (niveau de pratique).

		<p>4. Investissement associatif et responsabilités collectives : (/30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences méthodologiques et collaboratives dans le cadre scolaire, selon la série de bac : option pratiques, TPE, activités interdisciplinaires, projets divers. • Investissement associatif et citoyen : <ul style="list-style-type: none"> - Qualifications d'animation et d'encadrement. - Qualifications en arbitrage, jeune juge, ... - Qualifications en secourisme et sauvetage. - Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif... <p>5. Fiche Avenir : (/30 points)</p>
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Parcours préparation concours MASSEUR-KINESITHERAPEUTE	<p>Les indicateurs pris en compte sont listés ci-dessous. Certains relèvent des résultats scolaires, d'autres à des expériences et pratiques extra-scolaires, qui devront être attestées par des pièces justificatives. Un questionnaire en ligne guide les candidats. Les déclarations faites sur la plateforme doivent être sincères.</p> <p>Le niveau dans chaque domaine de compétence est évalué sur 30 points. La « fiche avenir » est également prise en compte à hauteur de 30 points. Le dossier se voit donc attribuer un total calculé sur 150 points.</p> <p>1. Compétences scientifiques : (/30 points) Notes dans les matières scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, ...)</p> <p>2. Compétences littéraires et argumentaires : (/30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notes aux épreuves anticipées de français. - Notes dans les matières littéraires (français, philosophie, histoire, SES, ...). <p>3. Compétences sportives : (/30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre scolaire : <ul style="list-style-type: none"> - Notes en EPS. - Note à l'épreuve facultative d'EPS au bac. - Pratique dans le cadre de l'association sportive ou du foyer socio-éducatif. - Enseignement complémentaire EPS. - Inscription en section sportive. <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques sportives et culturelles extra-scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques fédérales, artistiques, ou non compétitives. - Résultats sportifs (niveau de pratique). <p>4. Investissement associatif et responsabilités collectives : (/30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences méthodologiques et collaboratives dans le cadre scolaire, selon la série de bac : option pratiques, TPE, activités interdisciplinaires, projets divers. • Investissement associatif et citoyen : <ul style="list-style-type: none"> - Qualifications d'animation et d'encadrement. - Qualifications en arbitrage, jeune juge, ... - Qualifications en secourisme et sauvetage. - Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif... <p>5. Fiche Avenir : (/30 points)</p>



Sciences et technologie	Sciences et apprentissage de l'enfant	<p>Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation et l'engagement et le choix du parcours au sein de la licence Sciences et technologies.</p> <p>Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants sur la maîtrise des notions et méthodes expérimentales et sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral, la motivation et l'engagement.</p> <p>Etude des résultats en sciences de la vie et de la terre, en physique-chimie, en sciences de l'ingénieur et en mathématiques obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats en français obtenus en première et ceux des épreuves anticipées du baccalauréat et en langue.</p>
Sciences et technologie	Parcours préparatoire au professorat des écoles (avec lycée Turgot)	<p>Etude du projet de formation du candidat, particulièrement sur la motivation et l'engagement et le choix du parcours au sein de la licence Sciences et technologies.</p> <p>Etude de la « fiche avenir », avec une attention particulière sur les commentaires des enseignants sur la maîtrise des notions et méthodes expérimentales et sur l'autonomie, la capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral, la motivation et l'engagement.</p> <p>Etude des résultats en sciences de la vie et de la terre, en physique-chimie, en sciences de l'ingénieur et en mathématiques obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats en français obtenus en première et ceux des épreuves anticipées du baccalauréat et en langue.</p>
Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sages-femmes)	PASS (portail spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du projet de formation - Etude de la fiche avenir - Etude des résultats obtenus dans les matières suivantes : Mathématiques et/ou Physique et/ou Sciences de la vie et de la terre
Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sages-femmes)	Licence Sciences pour la Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du projet de formation - Etude de la fiche avenir - Etude des résultats obtenus dans les matières suivantes : Mathématiques et/ou Physique et/ou Sciences de la vie et de la terre
DEUST	DEUST Préparateur / Technicien en pharmacie (sous réserve d'accréditation et d'ouverture) – Formation en apprentissage	<p>Attendus DEUST P-TEP:</p> <p>Disposer d'une bonne maîtrise des compétences attendues en sciences et /ou technologie : sciences de la vie - chimie - physique - mathématiques</p> <p>Disposer de compétences de communication dans l'expression orale et écrite en français</p> <p>Savoir s'organiser dans le travail personnel et collectif</p> <p>Disposer de compétences méthodologiques et comportementales</p> <p>Savoir développer le contact, savoir être à l'écoute</p> <p>Critères généraux d'examen des vœux :</p> <p>RESULTATS ACADEMIQUES :</p> <p>Résultats de 1ère et terminale ou, pour les candidats en réorientation post-bac ou professionnelle, résultats obtenus des épreuves du baccalauréat et résultats obtenus dans les formations universitaires suivies - Essentiel</p> <p>- Notes de physique-chimie, de mathématiques, de biologie, de sciences de la vie et de la terre et des matières ayant trait à la science et à la biologie. - Notes de langues (anglais), - Notes obtenues aux deux épreuves écrites anticipées du baccalauréat concernant les spécialités des matières citées précédemment. - Notes obtenues dans l'enseignement supérieur (pour les étudiants en réorientation).</p> <p>Epreuves anticipées du baccalauréat - Essentiel</p> <p>Notes en français (écrit et oral)</p>

		<p>COMPETENCES ACADEMIQUES Acquis méthodologiques et savoir faire Méthode de travail et capacité à réussir - Important Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins. Fiche avenir, champ « Méthode de travail » et « Capacité à réussir ». Fiche de suivi de réorientation et de reprise d'étude.</p> <p>Savoir être Autonomie dans le travail, compétences relationnelles et adaptabilité, implication, capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés - Important</p> <p>Appréciations des professeurs de lycées sur les bulletins ou sur les documents fournis par les candidats en réorientation post-bac ou professionnelle. Fiche avenir : champs « Capacité à s'investir » et « autonomie ».</p> <p>Motivation, connaissance de la formation, connaissance du projet Motivation. Capacité à expliquer le choix de la formation ou du métier. Représentation du métier et de la biologie médicale. Expériences en lien avec la formation et/ou le métier - Très important</p> <p>Projet de formation motivé et en adéquation avec le cursus. Connaissance du métier et/ou de la formation. Expériences professionnelles ou stages dans le domaine de la santé. Intérêt pour la formation via les moyens de communication disponibles. Parcours scolaire et universitaire.</p> <p>Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires Engagement citoyen ou investissement dans une association ou dans un autre cadre. Expérience d'encadrement ou d'animation. Pratiques sportives et culturelles. - Important</p> <p>Fiche avenir : champ « Engagement citoyen », Rubrique « Activités et centre d'intérêts »</p>
Géographie et Aménagement	Géographie et Aménagement	<p>Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation.</p>
Histoire	Histoire	<p>Résultats académiques Histoire-géographie - Essentiel Spécialités du baccalauréat (spécialité "Histoire, géographie, géopolitiques et sciences politiques" en classe de Terminale ou non); notes en histoire-géographie, tronc commun et spécialité</p> <p>Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire Maîtrise de la langue française - Essentiel Notes en français; histoire-géographie; qualité de la rédaction du projet de formation</p> <p>Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet Motivation - Essentiel Projet de formation. Le souhait doit être clairement exprimé de suivre une licence mention Histoire.</p>
Sciences de l'Éducation	Sciences de l'Éducation (dont accès santé)	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats académiques : Mathématiques – Essentiel - Notes de première et terminale Français – Essentiel- Notes de première, terminale et BAC Histoire-Géographie - Très important - Notes de première et terminale Sciences - Très important - Notes de première et terminale - Épreuves Bac - Très important

		<p>Résultats aux épreuves anticipées du Baccalauréat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire Méthodes de travail – Important- Appréciations en lien avec les méthodes de travail Orthographe - Très important - Qualité de l'orthographe Grammaire - Très important -Qualité de l'application des règles de grammaire Expression écrite - Très important- Qualité de l'expression écrite - Savoir-être Capacité à s'investir – Important- Appréciations des enseignants Capacité à fournir des efforts – Important- Appréciations des enseignants - Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet Capacité à réussir dans la formation - Très important -Appréciations des enseignants Motivation – Essentiel - Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation Projet - Très important - Cohérence du projet - Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires Engagements – Complémentaire- Activités en lien avec l'éducation
Sociologie	Sociologie	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet Motivation – Essentiel Volonté clairement exprimée de suivre cette formation
Sociologie	Sociologie accès santé	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats académiques Sciences sociales - Très important - spécialité du baccalauréat depuis la première et notes Spécialités scientifiques – Essentiel - spécialités du baccalauréat et notes à ces spécialités - Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire autonomie – Important - Notes et commentaires de l'établissement pour mesure l'autonomie dans le travail nécessaire pour réussir en LAS - Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet cohérence – Important - souhait de s'inscrire en LAS sociologie, adéquation du projet de formation au contenu de la formation
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	STAPS Brive-La-Gaillarde	<p>Les indicateurs pris en compte sont listés ci-dessous. Certains relèvent des résultats scolaires, d'autres à des expériences et pratiques extra-scolaires, qui devront être attestées par des pièces justificatives. Un questionnaire en ligne guide les candidats. Les déclarations faites sur la plateforme doivent être sincères.</p> <p>Le niveau dans chaque domaine de compétence est évalué sur 30 points. La « fiche avenir » est également prise en compte à hauteur de 30 points. Le dossier se voit donc attribuer un total calculé sur 150 points.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compétences scientifiques : (/30 points) Notes dans les matières scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, ...) 2. Compétences littéraires et argumentaires : (/30 points) <ul style="list-style-type: none"> - Notes aux épreuves anticipées de français. - Notes dans les matières littéraires (français, philosophie, histoire, SES, ...). 3. Compétences sportives : (/30 points) <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre scolaire : - Notes en EPS. - Note à l'épreuve facultative d'EPS au bac.

		<ul style="list-style-type: none"> - Pratique dans le cadre de l'association sportive ou du foyer socio-éducatif. - Enseignement complémentaire EPS. - Inscription en section sportive. - Pratiques sportives et culturelles extra-scolaires : - Pratiques fédérales, artistiques, ou non compétitives. - Résultats sportifs (niveau de pratique). <p>4. Investissement associatif et responsabilités collectives : (/30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences méthodologiques et collaboratives dans le cadre scolaire, selon la série de bac : option pratiques, TPE, activités interdisciplinaires, projets divers. • Investissement associatif et citoyen : <ul style="list-style-type: none"> - Qualifications d'animation et d'encadrement. - Qualifications en arbitrage, jeune juge, ... - Qualifications en secourisme et sauvetage. - Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif... <p>5. Fiche Avenir : (/30 points)</p>
DEUST Webmaster et de l'Internet		<p>Etude des résultats obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves du baccalauréat : moyenne générale, français, mathématiques et disciplines liées au numérique</p> <p>Etude de la « fiche avenir » portant sur les avis relatifs à l'autonomie, la capacité à s'investir ainsi que sur les commentaires relatifs à la maîtrise savoirs fondamentaux, la capacité à communiquer, et la motivation.</p> <p>Etude du projet de formation du candidat, sa motivation pour suivre une formation à distance et pour le numérique</p>
DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles		<p>Etude du projet de formation du candidat et, particulièrement sa motivation, sa pratique des activités physiques, notamment celles de pleine nature, son engagement associatif et ses expériences d'encadrement de jeunes. Les déclarations faites concernant les pratiques sportives, l'investissement associatif et les responsabilités collectives seront nécessairement sincères, les documents devront être présentés lors de l'inscription. Seront notamment pris en compte, les pratiques sportives et culturelles (attestations de pratique, de résultats...) et l'investissement associatif ou les responsabilités collectives (BAFA, BAFD, diplômes fédéraux, CQP, qualifications en arbitrage, qualifications en secourisme/sauvetage, engagements et bénévolats divers...).</p> <p>Etude de la « fiche avenir », notamment la maîtrise des notions fondamentales et des méthodes de travail.</p> <p>Etude des résultats scolaires sur l'ensemble des matières et spécialement en éducation physique et sportive obtenues en première et en terminale.</p>
Licence professionnelle en 3 ans	Métier de L'informatique – Applications Web	<p>Etude des résultats obtenus en première et en terminale ainsi que les résultats des épreuves du baccalauréat : moyenne générale, français, mathématiques et disciplines liées au numérique</p> <p>Etude de la « fiche avenir » portant sur les avis relatifs à l'autonomie, la capacité à s'investir ainsi que sur les commentaires relatifs à la maîtrise savoirs fondamentaux, la capacité à communiquer, et la motivation.</p> <p>Etude du projet de formation du candidat, sa motivation pour suivre une formation à distance et pour le numérique</p>
Certificat de capacité en Orthophonie		Regroupement Bordeaux ?
Diplôme Etat Ergothérapeute		<p>Résultats académiques :</p> <p>"Notes de Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Philosophie, SVT, Physique-Chimie, Sciences économiques et sociales, Sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques, Humanités, littérature, biologie-écologie, géopolitique, sciences politiques - Très important- Notes de première et terminale.</p> <p>Notes d'Anglais. – Complémentaire -Notes de première et terminale.</p> <p>Épreuves anticipées du BAC notamment en Français (oral et écrit). - Important</p>

		<p>Moyenne épreuves anticipées du Baccalauréat en oral de Français et écrit de Français.</p> <p>Résultats obtenus dans l'enseignement supérieur pour les réorientations et reconversions professionnelles. - Important Résultats dans l'enseignement supérieur."</p> <p>Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : "Aptitude à suivre une démarche scientifique. - Complémentaire Appréciation des professeurs sur les bulletins. Aptitude à s'organiser dans son travail. - Complémentaire Champ « méthode de travail », « autonomie » de la fiche Avenir."</p> <p>Savoir-être : "Aptitude à échanger, interagir, coopérer avec autrui. Capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés. - Important Appréciation des professeurs sur les bulletins. Rubrique « Activités et centres d'intérêt ». Projet de formation motivé.</p> <p>Capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés, - Complémentaire Champ « Capacité à s'investir » de la fiche avenir. Appréciation des professeurs dans les travaux personnels encadrés, activités interdisciplinaires et projets technologiques."</p> <p>Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : "Motivation Capacité à expliciter sa démarche d'orientation. - Essentiel Projet de formation motivé."</p> <p>Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : "Expériences pratiques en lien avec le métier. Implication et engagement argumenté dans des occupations. - Important Champ « engagement citoyen » de la fiche avenir Rubrique « Activités et centres d'intérêts »."</p>
Certificat de capacité en Orthoptie	(sous réserve d'accréditation et d'ouverture)	<p>Résultats académiques Français – Essentiel -Notes de première et terminale - Notes au baccalauréat Sciences – Essentiel - Notes de première et de terminale ans les spécialités Physique-Chimie, SVT, SI et/ou NSI (si disponibles, au moins une souhaitée en 1ère et/ou terminale) ou à défaut du tronc commun scientifique</p> <p>Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire Méthode de travail – Important - Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Capacité à l'oral – Important -Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Qualité de l'orthographe – Complémentaire - Eléments rédactionnels (français / orthographe, vocabulaire, capacités argumentatives) des documents fournis : fiche avenir, projet Acquisition de la démarche scientifique - Très important - Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Qualité de l'expression écrite en langue étrangère – Complémentaire - Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir</p> <p>Savoir-être Autonomie – Important - Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Implication – Important- Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Capacité à fournir des efforts – Important - Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Concentration en classe – Complémentaire- Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Capacité d'organisation – Important -Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir Esprit d'équipe – Important- Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir</p> <p>Ouverture au monde – Complémentaire- Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir</p> <p>Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet Motivation en lien avec le débouché visé – Essentiel - Projet professionnel et de formation clair et motivé</p>

		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires - Motivation en lien avec le débouché visé - Très important Les actions diverses montrant la motivation pour une profession de santé seront prises en compte, dont stage(s) réalisé(s) en milieu professionnel
--	--	---



Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT CS

	Intitulé du critère	Eléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Résultats académiques des dernières années d'enseignement suivies	Bulletins	Essentiel
	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Bulletins et relevés du baccalauréat	
	Résultats dans les disciplines de culture générale	Bulletins	
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	capacité à l'oral	Bulletins, appréciation des bulletins, activités et centres d'intérêts	Essentiel
	capacité de décliner sous forme pratique les concepts abordés de façon théorique		
	capacité à travailler de manière régulière, en mode projet, en groupe, en lien avec des partenaires extérieurs		
Savoir-être	Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques	Appréciation des bulletins et fiche avenir	Essentiel
	Avoir un esprit critique, le sens de l'initiative, de l'ouverture et de la créativité dans les projets portés dans la formation		
	Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite.		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation exprimée au travers de la qualité de l'argumentation concernant le parcours de formation : la commission de sélection sera très attentive à la mise en avant par les candidat(e)s de leur intérêt et de leur compréhension du métier d'animateur socio-culturel	Projet de formation motivé	Très important
	Cohérence du projet		
Engagements, activités et	Activités et centres d'intérêts mentionnés		

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Ensemble des notes de 1ère et de terminales pour estimer les compétences tant générales que techniques et scientifiques.	Bulletins	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodes de travail	Bulletins	Important
Savoir-être	Capacité à fournir des efforts	Appréciations fournies par les enseignants (bulletins) et responsables d'établissements (fiche avenir)	Essentiel
	Qualités d'intégration		
	Capacité à s'investir		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet de formation motivé	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	implication dans des activités péri ou extra scolaires	Activités et centre d'intérêts – projet de formation motivé	Important
	stages ou expériences déjà acquises dans divers domaines		

* Essentiel
 Très important
 Important
 Complémentaire

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	si disponibles, notes du candidat et de la classe en mathématiques, sciences physiques, svt, matières biologiques, du lycée	Bulletins	Essentiel
	Résultats des épreuves anticipées écrites de français du baccalauréat		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	compétences techniques et scientifiques	Bulletins (matières citées dans les attendus nationaux), fiche avenir	Essentiel
	méthodes de travail, acquisition des connaissances	appréciations dans toutes les matières (bulletins), fiche avenir	
Savoir-être	Implication, concentration en classe, esprit d'équipe, autonomie...	notes et appréciations dans toutes les matières (bulletins), fiche avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, intérêt et connaissance de la formation, cohérence du projet	fiche avenir, projet de formation motivé et exprimé lors de séquences d'information proposées par la formation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champ d'évaluation non utilisé.		

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Résultats dans les matières scientifiques	Bulletins	Très important
	Niveau en anglais		
	Résultats des épreuves anticipées du Baccalauréat		
	Capacité de progression		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Appréciations sur les bulletins	Important
Savoir-être	Concentration en classe	Appréciations de l'équipe pédagogique (bulletins) et fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé ou lors des séquences d'information mises en place par la formation	Lettre de motivation : connaissance des disciplines et du programme enseigné dans la spécialité, participations à des Forums d'information et d'orientation (virtuels ou en présentiel)	Très important
	Connaissance des débouchés de la formation	Lettre de motivation. Présentation du projet professionnel.	
	Motivation	Lettre de motivation, CV, Motivation pour le parcours BUT choisi et les métiers associés (projet de formation), la fiche « Avenir » .	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour la démarche scientifique	Lettre de motivation. La connaissance des disciplines et du programme enseigné dans la spécialité.	Important
	Curiosité pour les questions sociétales	Lettre de motivation	

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT MP

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Matières scientifiques	notes en « enseignement scientifique » (bac général), notes dans les matières scientifiques et technologiques : bulletins	Très important
	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Bulletins	Important
	Niveau d'anglais		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Appréciations présentes dans les bulletins	Très important
	Acquisition de la démarche scientifique		
Savoir-être	Capacité à fournir des efforts	Appréciations des enseignants et du conseil de classe : bulletins	Très important
	Concentration en classe		
	Capacité d'organisation		

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet de formation motivé, éventuellement entretien complémentaire	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champ d'évaluation non utilisé.		

* Essentiel
 Très important
 Important
 Complémentaire



Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT INFO

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Ensemble des notes de 1ère et de terminales pour estimer les compétences tant générales que techniques et scientifiques	Bulletins - Pour les candidats en réorientation, la mention ou les notes obtenues au baccalauréat, les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies seront regardés.	Essentiel
	Résultats aux épreuves anticipées de baccalauréat		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite et oral	Bulletins	Essentiel
	Capacité logique et rationnel		
Savoir-être	Capacité à fournir des efforts	Appréciations présentes dans les bulletins	Essentiel
	Concentration en classe		
	Capacité à s'investir		
	Assiduité et/ou ponctualité		

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation - Cohérence du projet	Projet de formation motivé : la connaissance par le candidat des attentes et finalités de la formation sera évaluée. La pertinence du projet personnel et professionnel du candidat en cohérence avec la formation sera prise en compte.	Très important
	Capacité du candidat à réussir dans la formation souhaitée	Fiche avenir	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Investissement dans des tâches collectives ou associatives - capacité à travailler en équipe ou à participer/piloter un groupe de travail sera appréciée	Activités et centre d'intérêts – projet de formation motivé	Complémentaire

* Essentiel

Très important

Important

Complémentaire

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT MMI

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Moyenne arithmétique des notes de première et de terminale	Bulletins : niveau correct et homogène est attendu dans l'ensemble des disciplines	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Bonne qualité de l'expression écrite et orale	Bulletins	Très important
	Capacité à mobiliser ses connaissances		
Savoir-être	Capacité à fournir des efforts	Appréciations des enseignants et du conseil de classe : bulletins	Très important
	Concentration en classe		
	Capacité d'organisation		
	Motivation		

	Motivation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du choix en regard du projet professionnel et intérêt pour les domaines du web et du multimédia	projet de formation motivé	Très important
	Pour les candidatures Post BAC, une attention particulière sera accordée aux années d'études qui ont suivi l'obtention du bac ainsi qu'au projet de réorientation du candidat		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	intérêt pour les domaines du numérique et du multimédia. Implication dans des activités extra-scolaires ou personnelles, réalisations péri ou extra-scolaires illustrant l'intérêt du candidat pour les domaines du web et du multimédia	Activités et centre d'intérêts – projet de formation motivé	Important

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT TC

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Prises en compte des moyennes de toutes les matières des bulletins de première et terminale	Bulletins	Essentiel
	Progression des moyennes		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacité d'analyse et d'expression écrite et orale	Bulletins	Très important
Savoir-être	Comportement, attitude face au travail, assiduité	Bulletins - fiche avenir	Très important

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance par le candidat des attentes et finalités de la formation	Projet de formation motivé	Très important
	Pertinence du projet personnel et professionnel du candidat en cohérence avec la formation		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Toute expérience complémentaire scolaire ou extra scolaire qui puisse renforcer la cohérence du projet	Activités et centre d'intérêts – projet de formation motivé	Complémentaire

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire



Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT GMP

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Résultats matières scientifiques : : notes de mathématiques et/ou sciences physiques	Bulletins	Important
	Résultats des épreuves anticipées de français		
	Progression des résultats		essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Comportement en classe	Appréciations mentionnées sur les bulletins	Important
	Investissement de l'élève		
	Raisonnements scientifique ou technique		
	Qualités d'expressions (écrite et orale)		
	Implication dans les apprentissages		
Savoir-être	Autonomie	Appréciations mentionnées sur les bulletins	Important
	Concentration en classe		
	Implication, investissement		

	et travail personnels		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Lettre de motivation, appréciations mentionnées sur les bulletins	Important
	Cohérence du projet		
	Intérêt pour la formation		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champ d'évaluation non utilisé.		

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT GIM

	Intitulé du critère
Résultats académiques	Résultats matières scientifiques (fonction du candidat) : mathématiques, physique, technologie, science du numérique, ...
	Résultats des épreuves anticipées de français
	Progression des résultats
	Niveau d'anglais
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Acquisition de la démarche scientifique
	Qualité de l'expression écrite et orale

Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Bulletins. Pour les candidats en réorientation, notes et leurs évolutions au baccalauréat et dans la formation post-bac.	Très important
Appréciations mentionnées sur les bulletins	Très important

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt de la formation exprimé dans le projet motivé de formation, ou lors des séquences d'informations (forums, immersions, journées portes-ouvertes)	Projet de formation motivé	Très important
	Capacité à réussir dans la formation	Fiche avenir	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour les activités manuelles technologiques	Activités et centre d'intérêts – projet de formation motivé	Important
	Engagement étudiant, citoyen ou associatif		

* Essentiel

Très important

Important

Complémentaire

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT HSE

Résultats académiques	Intitulé du critère
	Tous bacs : Résultats dans les matières Littéraires (Français, Anglais, Histoire-Géographie)
	Résultats dans les matières scientifiques (bac général)
	Matières essentielles au regard de chaque spécialité de bacs technologiques et professionnels
	Candidats en réorientation : les résultats et/ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations post-bac
	Progression des moyennes
	Moyenne des notes obtenue au Bac pour les étudiants post-bacs
	Méthode de travail

Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Bulletins et épreuves anticipées du BAC	Très important
Bulletins	Essentiel
	Important
Baccalauréat	
Bulletins	Important
Bulletins, projet de formation motivé	Très important

Savoir-être	Politesse, respect d'autrui, ouverture au monde, esprit d'équipe	Bulletins	Très important
	Capacité d'organisation		Important
	Autonomie, assiduité, ponctualité		Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance par le candidat des attentes et finalités de la formation	Projet de formation motivé	Très important
	Pertinence du projet personnel et professionnel du candidat en cohérence avec la formation	Projet de formation motivé - Fiche avenir	
	Capacité à réussir dans la formation	Bulletins	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen	Activités et centre d'intérêts et/ou projet de formation motivé	Très important

* Essentiel

Très important

Important

Complémentaire

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT GEAL

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Prises en compte des moyennes de toutes les matières des bulletins de première et terminale	Bulletins	Essentiel
	Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat		
	Progression des moyennes		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Bonne qualité de l'expression écrite et orale	Bulletins	Très important
	Méthode de travail		
Savoir-être	Capacité à s'investir et faire des efforts - Implication	Bulletins	Très important
	Assiduité et ponctualité		
	Esprit d'équipe	Bulletins et Projet de formation motivé	
	Curiosité intellectuelle et ouverture au monde		

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet de formation motivé	Très important
	Connaissance des débouchés de la formation - Connaissance des exigences de la formation		
	Cohérence du projet - Adéquation du projet aux débouchés de la formation		
	Capacité à réussir dans la formation	Fiche avenir	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen - Engagement étudiant (CVL, MDL...) - Engagement associatif - Curiosité pour les questions sociétales	Activités et centre d'intérêts – projet de formation motivé	Important

* Essentiel

Très important

Important

Complémentaire

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - GEAB

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance* (facultatif)
Résultats académiques	Prises en compte des moyennes de toutes les matières des bulletins de première et terminale	Bulletins	Essentiel
	Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat		
	Progression des résultats		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Bonne qualité de l'expression écrite et orale	Bulletins	Très important
	Méthode de travail		
Savoir-être	Capacité à s'investir et faire des efforts - Implication	Bulletins	Très important
	Assiduité et ponctualité		
	Esprit d'équipe	Bulletins et Projet de formation motivé	
	Curiosité intellectuelle et ouverture au monde		

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet de formation motivé	Très important
	Connaissance des débouchés de la formation - Connaissance des exigences de la formation		
	Cohérence du projet - Adéquation du projet aux débouchés de la formation	Fiche avenir	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen - Engagement étudiant (CVL, MDL...) - Engagement associatif - Curiosité pour les questions sociétales	Activités et centre d'intérêts – projet de formation motivé	Important

* Essentiel

Très important

Important

Complémentaire

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

VU le Code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique du 07 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **176/2021/FVE**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

« DELIBERATION RELATIVE AUX CAPACITES D'ACCUEIL ET AUX MODALITES DE SELECTION POUR L'ADMISSION EN MASTER AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023 »

Article 1.

L'admission en première année des mentions de master dépend des capacités d'accueil fixées pour l'ensemble des publics (Formation initiale-Formation Continue-Internationaux-Redoublants), pour l'année 2022-2023, dans le tableau annexé.

L'admission en première année dans ces mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature rempli par l'étudiant et/ou d'un concours et/ou d'un entretien.

L'admission est prononcée par la Présidente de l'Université sur proposition du responsable de la formation.

Le calendrier national de dépôt des candidatures en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2022-2023 dans une des mentions précitées pour les étudiants qui ne passent pas par la procédure Etudes en France, sera décidé par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

Article 2.

Les capacités d'accueil, les mentions de licences conseillées, les attendus, les critères généraux d'examen des candidatures sont détaillés dans le tableau annexé.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 23

Abstentions : 4

Contre : 0

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Mentions de master	Parcours master 3	données 2022		modalités de recrutement		modalités d'enseignement						LICÉES CONSEILLÉES	lieux de formation	autres lieux de formation	autres lieux de formation	langes internet	Les attendus de chaque parcours	Critères généraux d'examen des candidatures (au maximum 300 caractères espaces compris)
		Capacité d'accueil TOTALE	DOSTIER	ENTRÉE EN	APPRENTISSAGE	ALTERNANCE	A DISTANCE	HYBRIDE	Hybride (présentiel/à distance)									
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT JAES	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale Savoir mener un raisonnement juridique. Maîtriser les savoirs fondamentaux du droit public. Avoir des connaissances en droit international et en droit européen	Résultats universitaires des Entrees dans l'enseignement supérieur Motivation à intégrer le diplôme Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel
Total Droit de l'environnement et de l'urbanisme	capacité MENTION M1	25																
Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal international et européen	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	La méthodologie des exercices juridiques Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale Maîtriser le droit pénal et/ou le droit européen (Union européenne et Conseil de l'Europe) Avoir des connaissances en droit international	Résultats universitaires des Entrees dans l'enseignement supérieur Motivation à intégrer le diplôme Adéquation du parcours au diplôme Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel
Total Droit pénal et sciences criminelles	capacité MENTION M1	25																
Droit privé	Droit privé et droit européen des droits de l'Homme	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale Maîtriser la méthodologie des exercices juridiques Maîtriser le droit privé Avoir des connaissances en droit européen (Union européenne et Conseil de l'Europe)	Résultats universitaires des Entrees dans l'enseignement supérieur Motivation à intégrer le diplôme Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel
Total Droit privé	capacité MENTION M1	25																
Histoire du droit et des institutions	Anthropologie juridique et conflictuelle	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT	FSSE LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/	Maîtrise d'une culture juridique de base (droit privé - droit public; histoire du droit) Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale	Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent). Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.
Total Histoire du droit et des institutions	capacité MENTION M1	15																
Administration publique	Collectivités territoriales et intercommunales	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AES - Droit	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Maîtrise des principes de base du droit public. Maîtrise des principes de base de macroéconomie. Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale	Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent). Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.
Administration publique	Juriste et contentieux	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AES - DROIT	FSSE LIMOGES				Maîtrise des principes de base du droit public, notamment du droit administratif général, du contentieux (procédure et procédure non contentieuse), du droit des libertés fondamentales Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale	Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent). Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.
Administration publique	Gouvernance de l'Etat et des organisations publiques	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AES - Droit	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Maîtrise des principes fondamentaux du droit public, principalement du droit administratif et des institutions administratives Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale	Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent). Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.
Administration publique	Maîtres de l'Administration	40	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ADMINISTRATION PUBLIQUE (DROIT JAES)	PAG			http://www.unilim.fr/formation/	Maîtriser les matières fondamentales du droit public. Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale Avoir une aptitude à acquiescer la méthodologie des exercices juridiques et des épreuves des concours administratifs. Être animé d'une motivation à passer les concours de la fonction publique et à travailler pour le secteur public.	Résultats universitaires des Entrees dans l'enseignement supérieur Motivation à intégrer le diplôme Projet professionnel avec les métiers de l'administration publique
Total Administration publique	capacité MENTION M1	90																
Droit de l'entreprise	Droit de l'entreprise et des professionnels	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT	FSSE LIMOGES	Carreux ESC (LIMOGES) pour le master en alternance		master@unilim.fr	Maîtriser les matières fondamentales du droit (droit des obligations, droit des sociétés et droit des contrats spéciaux...) Maîtriser le droit des affaires (droit commercial, droit des sociétés ou des groupements, droit du travail...)	Moyennes générales pour chaque année de licence (prise en compte des mentions) Motivations dans des domaines en rapport avec celles envisagées en master Lettre de motivation / projet professionnel Références / expériences professionnelles
Droit de l'entreprise	Droit et administration des organisations	30 (20 option AES + 10 option DES)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AES - Droit	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Maîtriser les principes de base du droit privé Avoir des connaissances en macroéconomie Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale	Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent). Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.
Total Droit de l'entreprise	capacité MENTION M1	55																
Droit notarial	Droit notarial	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Maîtriser les branches fondamentales du droit privé (droit civil L1, Droit civil L2, Droit civil L3) Maîtriser les notions fondamentales du droit civil des biens. Maîtriser les notions fondamentales du droit des affaires (droit commercial et/ou droit des sociétés et/ou droit des groupements)	Résultats universitaires des Entrees dans l'enseignement supérieur Motivation à intégrer le diplôme Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel
Total Droit notarial	capacité MENTION M1	15																
Droit du patrimoine	Droit du patrimoine et des patrimoines des familles, patrimoines	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Maîtriser les branches fondamentales du droit privé (droit civil L1, Droit civil L2, Droit civil L3) Maîtriser les notions fondamentales du droit civil des biens. Maîtriser les notions fondamentales du droit des affaires (droit commercial et/ou droit des sociétés et/ou droit des groupements). Maîtriser la méthodologie des différents exercices juridiques	Résultats universitaires des Entrees dans l'enseignement supérieur Motivation à intégrer le diplôme Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel
Droit du patrimoine	Droit et patrimoine du patrimoine immobilier	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DROIT	FSSE LIMOGES			master@unilim.fr	Maîtriser les branches fondamentales du droit privé (droit civil L1, Droit civil L2, Droit civil L3) Maîtriser les notions fondamentales du droit civil des biens. Maîtriser les notions fondamentales du droit des affaires (droit commercial et/ou droit des sociétés et/ou droit des groupements).	Résultats universitaires des Entrees dans l'enseignement supérieur Motivation à intégrer le diplôme Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel
Total Droit du patrimoine	capacité MENTION M1	50																

Modules de master	Parcours master 3	Capacité d'accueil TOTALE	ENSIEER	IMPRETEIN	APPREHENSIAE	ALTERANCE	ADISTANCE	IMPREDES	(Intégration diplômée)	LICETTES CONSEILLÉES	lieux de formation	autre lieu de formation	autre lieu de formation	liens internet	Les attendus de chaque parcours	Critères généraux d'admission des candidats (au maximum 300 caractères espaces compris)
Monnaie, banque, finance, assurance	Métiers de la banque de détail	35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				Toutes les licences	IAE Ecole Universitaire de Management LIMOGES	FDSE		http://www.la.unilim.fr/fila/ae/formation/telechargement/Master/MC/CEPRO_K2015-01-2019K201-3.pdf	- Posséder la capacité de raisonner de manière transversale sur une problématique globale ; - Présenter un projet professionnel en cohérence avec les métiers ciblés ; - Exprimer une motivation pour les métiers de la banque de détail et une implication au travail ; - Disposer d'une très bonne maîtrise de l'expression écrite et orale.	- Examen des résultats obtenus dans le cadre du cursus universitaire antérieur pour mesurer le niveau académique du candidat pour poursuivre en master ; - Avoir formulé une motivation pour travailler dans le secteur bancaire et présenter un projet professionnel cohérent ; - Favoriser éventuellement afficher une expérience dans le secteur bancaire ; - Disposer d'une bonne maîtrise de l'expression écrite.
Monnaie, banque, finance, assurance	Commerce et affaires internationales	35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AES/ECONOMIE/GESTION/ECO et GESTION	FDSE LIMOGES		http://www.la.unilim.fr/fila/ae/formation/telechargement/Master/MC/CEPRO_K2015-01-2019K201-3.pdf	Maîtriser les principes de base du droit privé, notamment droit des affaires. Maîtriser les principes de base en économie et finance. Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale.	Examens des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent). Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, évaluation des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant).	
Monnaie, banque, finance, assurance	Sciences économiques	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECONOMIE/MIASHS	FDSE LIMOGES		http://www.la.unilim.fr/fila/ae/formation/telechargement/Master/MC/CEPRO_K2015-01-2019K201-3.pdf	Avoir des connaissances en techniques quantitatives (Econométrie, Statistiques, mathématiques...) Avoir des connaissances en sciences économiques (microéconomie, macroéconomie...) Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale. Maîtriser l'anglais car des cours sont dispensés en anglais.	Résultats universitaires des l'année dans l'enseignement supérieur. Connaissances requises pour intégrer le diplôme. Motivation à intégrer le diplôme. Adequation entre le diplôme et l'objectif professionnel.	
Total Monnaie, banque, finance, assurance	capacité MENTION M1	95														
Comptabilité - contrôle - audit	Comptabilité contrôle, audit	40	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion/AES/ECONOMIE/GESTION Economie/Droit	IAE Ecole Universitaire de Management LIMOGES		http://www.la.unilim.fr/fila/ae/formation/telechargement/Master/MC/CEPRO_K2015-01-2019K201-3.pdf	- Disposer d'une Licence avec une spécialisation en comptabilité, contrôle, droit, et finance pendant au moins une année permettant de démontrer la maîtrise des prérequis de ces disciplines au niveau Master ; - Posséder la capacité de raisonner de manière transversale sur une problématique globale ; - Présenter un projet professionnel en cohérence avec les métiers ciblés ; - Exprimer une motivation pour les métiers du chiffre et une implication au travail ; - Disposer d'une très bonne maîtrise de l'expression écrite et orale.	- Être titulaire d'une licence de droit, d'Economie / Gestion et/ou du DCEB. Priorité sera donnée aux licences CCA / Gestion Parcours CCA ; une grande attention sera portée aux résultats (notes et moyennes) obtenus dans ces matières clés ; - Avoir formulé une motivation pour les professions du chiffre (expert-comptable, auditeur, contrôleur de gestion) ; - Favoriser éventuellement afficher une expérience (stage, emploi) auprès d'un professionnel du chiffre sans appoint ; - Avoir fait preuve d'un savoir-faire en parallèle avec la formation et ses objectifs, tout comme une bonne aisance orale, lors d'un entretien ; - Être engagé dans un processus d'inscription au DSCU à l'issue du Master.	
Total Comptabilité - contrôle - audit	capacité MENTION M1	40														
Management sectoriel	Management des établissements de la santé et du social	40	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion/AES/ECONOMIE/GESTION Economie/Droit	IAE Ecole Universitaire de Management LIMOGES		http://www.la.unilim.fr/fila/ae/formation/telechargement/Master/MC/CEPRO_K2015-01-2019K201-3.pdf	Maîtriser l'expression écrite et l'orale. Maîtriser les notions clés de la gestion et du management. Savoir se mobiliser sur des travaux de groupe et d'intelligence collective. Montrer une expertise pour le schéma d'intervention des établissements de santé et du social.	Résultats universitaires des l'année dans l'enseignement supérieur. Motivation à intégrer le diplôme. Adequation entre le diplôme et l'objectif professionnel.	
Total Management sectoriel	capacité MENTION M1	40														
Management de l'innovation	Ménagement de l'innovation	43	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion/AES/ECONOMIE/GESTION Economie/Droit	IAE Ecole Universitaire de Management LIMOGES		http://www.la.unilim.fr/fila/ae/formation/telechargement/Master/MC/CEPRO_K2015-01-2019K201-3.pdf	Savoir maîtriser les fonctions de base d'excell et de word. Savoir maîtriser les enjeux contemporains pour définir une stratégie d'entreprise. Savoir maîtriser le langage des "business models" (ou modèle d'affaires). Savoir maîtriser les principes et les outils managériaux et marketing de base (ex: SWOT, etc) Connaitre et enjeux de l'innovation et le numérique. Avoir participé à une gestion de projet innovant.	Origine du parcours - formation en sciences de gestion et de management ; qualité du parcours (moyenne générale et moyenne aux matières fondamentales de gestion, rang au sein de la promotion), niveau en langue anglaise, originalité et créativité des projets réalisés au sein du réseau du cursus, engagements dans des associations, expériences diverses au sein d'organisations, orthographe et qualité de présentation du dossier.	
Total Management de l'innovation	capacité MENTION M1	43														
Sciences de l'éducation	Diversité éducation francophones	33	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SCIENCES DE L'EDUCATION/sciences sociales/humanités	FESI LIMOGES		http://www.fhs.unilim.fr/master/sergiste/education-generale/accueil/	Avoir des connaissances en de français pour les équipes plurilingues et formé(e)s en espagnol francophones. S'intéresser aux questions en situation de vulnérabilité et aux acteurs de l'éducation avec soin. Savoir s'exprimer aisément et argumenter à l'écrit et à l'oral.	Projet de recherche de formation et d'insertion en adéquation avec ce que propose le master. Culture en sciences de l'éducation et de la formation (Journ en Sciences Humaines et Sociales. Bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral).	
Total Sciences de l'éducation	capacité MENTION M1	33														
Sciences sociales	Sociologie enquêtes et documentaires	27	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sociologie/histoire/droit/sciences de l'éducation	FESI LIMOGES		http://www.fhs.unilim.fr/master/sergiste/education-generale/accueil/	Savoir s'exprimer correctement à l'écrit comme à l'oral. Maîtriser le vocabulaire et les concepts sociologiques. Comprendre le enjeu de la sociologie et la son comme science mais également comme discipline impliquée dans les enjeux de société contemporains. Avoir la capacité à établir une bibliographie sur une question sociale. Avoir le goût de la lecture et de l'écriture. Avoir le goût de l'enquête de terrain et une grande expérience des techniques qualitatives (observation, conduite d'entrevues) ou quantitatives (définir une population, techniques d'échantillonnage, représentation statistique, élaboration de questionnaires, traitement statistique). Avoir une connaissance des documentaires à vocation sociologique : images photographiques, audiovisuel, documents sonores. Avoir le goût d'utiliser des outils photographiques, audiovisuels ou sonores, numériques afin de les mettre au service d'une enquête portant sur une question sociale.	Adequation du parcours de l'étudiant en termes de maîtrise des concepts et des méthodes de base de la sociologie d'enquête. Notes obtenues à la licence de sociologie. Expériences d'enquête de terrain et/ou de la pratique de documentaire photographique, sonore ou audiovisuel. Adéquation du projet de recherche aux objectifs du Master Sociologie : enquêtes et documentaires (thématiques, objets, problématiques, méthodologie, cohérence du projet). Adéquation du projet professionnel aux débouchés du Master Sociologie : enquêtes et documentaires (milieu, secteur professionnel public ou privé, poursuite éventuelle d'études).	

Mentions de master	Parcours master 2	Capacité d'accusé TOTALE	DOSSIER	ENTRETIEN	APPRÉHENSION	ATTENTION	A DISTANCE	HYPER DE	LICENCES CONSEILLÉES	Niveau de formation	autre lieu de formation	autre lieu de formation	lieux internet	Les attendus de chaque parcours	Critères généraux d'examen des candidatures (au maximum 300 caractères espaces compris)
Sciences sociales	Histoire (paysans, sociétés, territoires)	37	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Histoire	FISH UMOGES			https://www.fish.umog.fr/ressources/formation/formation-histoire	Comprendre et s'exprimer aisément et correctement en français à l'écrit et à l'oral. - Maîtriser l'orthographe et la grammaire du français. - Avoir des capacités rédactionnelles de bon à excellent niveau. Avoir eu un parcours cohérent et en adéquation avec les attendus de la formation. - Savoir travailler de manière autonome mais aussi généralement en équipe - Avoir des connaissances solides en Histoire. - Avoir des connaissances et de l'intérêt pour l'Histoire, les sciences humaines et sociales et leurs problématiques. - Avoir des capacités d'argumentation et d'esprit critique sur les sources historiques et la historiographie. - Être capable d'articuler savoirs théoriques et travail sur les sources historiques (textuelles, visuelles, archéologiques). - Savoir mobiliser différentes ressources bibliographiques (ouvrages, articles, études empiriques...). - Savoir mobiliser différentes sources (textuelles, visuelles, archéologiques). - Être capable d'analyser des problématiques liées aux questions historiques et être sensible à leur enjeu. - Avoir eu de bons résultats au minimum, pour l'année de licence 3 (Empreinte de 12/20 sur l'année - examen des résultats par la commission). - Avoir préalablement défini le périmètre du sujet de recherche au moment de la candidature en Master en une dizaine de lignes.	Maîtrise du français écrit-oral. Capacités rédactionnelles. Connaissances solides en Histoire. Adéquation du parcours du candidat avec les attendus de la formation. Résultats de licence. Avoir défini le périmètre d'un sujet de recherche (énoncé en 10 lignes), intérêt et cohérence du projet de recherche.
Sciences sociales	Géographie : développement élitariel des territoires ressources environnementales	38	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	géographie (humanités) sciences sociales	FISH UMOGES			https://www.fish.umog.fr/ressources/formation/formation-geographie	Comprendre et s'exprimer aisément et correctement à l'écrit et à l'oral. - Savoir travailler de manière autonome et en groupe. - Avoir une capacité d'argumentation et d'esprit critique autour des sources géographiques. - Être capable d'articuler savoirs théoriques, observations de terrain et applications territoriales. - Avoir des connaissances de base des outils de cartographie, SIG et traitement de données. - Avoir des connaissances et de l'intérêt pour les sciences humaines et sociales. - Savoir mobiliser différentes sources bibliographiques (ouvrages, articles, études empiriques...). - Présenter des compétences en analyse de terrain (illustration d'une grille d'entretien, d'un questionnaire). - Avoir un intérêt pour les problématiques géographiques, socio-territoriales et environnementales. - Être capable d'analyser des problématiques liées au développement territorial telles que les inégalités socio-environnementales, les inégalités de l'échelle, l'économie circulaire... - Être capable de spatialiser des phénomènes sociaux, environnementaux et territoriaux, en articulant les échelles. - Être capable d'intégrer avec les savoirs de terrain (collectifs, associations...)	Résultats de licence; adéquation du parcours avec les attendus de la formation (connaissances géographiques, compétences) (base des outils de cartographie, connaissances de outils d'enquête de terrain), intérêt pour les sciences humaines et sociales ; adéquation du parcours du candidat avec les attendus de la formation; motivations du candidat; cohérence du projet de recherche.
Sciences sociales	Valorisation du patrimoine et développement territorial	35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sciences sociales (humanités) lettres, langues (savoirs de la vie et de la terre)	FISH UMOGES	Lycée agricole d'Abou - Crause	Théâtre de l'Union	https://www.fish.umog.fr/ressources/formation/formation-valorisation-patrimoine	Avoir des connaissances de l'intérêt pour les problématiques géographiques, géographiques, littéraires, socio-territoriales et environnementales (filmation, expériences associatives, expériences professionnelles, etc.) - Avoir des connaissances de base sur les outils géographiques, le langage, le rôle de statistique - Être capable d'articuler savoirs théoriques, observations de terrain et applications territoriales. - Être capable d'intégrer les savoirs de terrain (collectifs, associations...). - Savoir mobiliser différentes sources bibliographiques (ouvrages, articles, études de terrain). - Comprendre et s'exprimer aisément et correctement à l'écrit et à l'oral. - Comprendre et s'exprimer aisément et correctement en anglais. - Savoir travailler de manière autonome et en groupe.	Résultats de licence; adéquation du parcours du candidat avec les attendus de la formation (connaissances sur les territoires et/ou sur les géographies, connaissances de base des outils géographiques, intérêt pour les sciences humaines et sociales); adéquation du parcours du candidat avec les attendus de la formation; motivations du candidat.
Total Sciences sociales		capacité MENTION M1	107												
Arts, lettres et civilisations	Création contemporaine et industries culturelles	27	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arts (lettres, langues) sciences sociales/humanités	FISH UMOGES	ENSA		http://www.fish.umog.fr/ressources/formation/formation-creation-contemporaine	Comprendre et s'exprimer aisément et correctement en français (écrit, oral). - Maîtriser l'orthographe et la grammaire, avoir du français. - Avoir des capacités de rédaction - de synthèse. Maîtriser les compétences et savoirs permettant d'apprendre les bases médiatiques. Faire preuve d'intérêt et d'engagement pour les questions artistiques et culturelles (politiques, historiques, esthétiques, éthiques). Être capable de travailler en autonomie et de façon collective.	Résultats de licence; adéquation du parcours avec les attendus de la formation. Bonnes connaissances des champs culturels et artistiques. Solides et cohérents du projet de recherche et du projet professionnel. Motivation du candidat.
Arts, lettres et civilisations	Fabrique de la Littérature	27	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arts (lettres, langues) sciences sociales/humanités	FISH UMOGES			https://www.fish.umog.fr/ressources/formation/formation-fabrique-litterature	Comprendre et s'exprimer aisément et correctement en français (écrit, oral). - Maîtriser l'orthographe et la grammaire. - Avoir des capacités de réflexion, de synthèse. Maîtriser les compétences et savoirs permettant d'apprendre les bases littéraires. Faire preuve d'intérêt et d'engagement pour les questions artistiques et culturelles (politiques, historiques, esthétiques, éthiques). Être capable de travailler en autonomie et de façon collective.	Résultats de licence; adéquation du parcours avec les attendus de la formation. Pratique avérée de la création littéraire. Solides et cohérents du projet de recherche et du projet professionnel. Motivation.
Total Arts, lettres et civilisations		capacité MENTION M1	54												
Langues et société	Langues Étrangères (Espagnole) ; Management Interculturel et Social	29	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEA/LCER	FISH UMOGES			https://www.fish.umog.fr/ressources/formation/formation-langues-et-societe	Comprendre et s'exprimer aisément et correctement dans les deux langues du parcours choisi et en français / Savoir analyser les problématiques de l'internationalisation des entreprises dans des domaines tels que le marketing, la politique commerciale de l'entreprise, la comptabilité communautaire, le droit social européen, le géopolitique international, etc. / Savoir envisager une culture organisationnelle dans un double contexte économique et social / Savoir adapter les pratiques professionnelles aux différents enjeux de la responsabilité sociale des entreprises (gouvernance des organisations, droits humains, relations et conditions de travail, environnement et développement durable, impact des pratiques communautaires intervievements socio... / concevoir des compétences d'organisation et de suivi de projets internationaux ainsi que de coordination d'équipes multiculturelles / savoir détecter les codes propres à une culture et gérer les différences culturelles	Résultats de licence - Adéquation du parcours avec les attendus de la formation. Expérience de mobilité internationale. Niveau minimum C2 requis à l'écrit et à l'oral dans les deux langues du parcours choisi (anglais-espagnol, anglais-allemand, anglais-français, espagnol-italien). Niveau excellent maîtrise du français. Motivation du candidat.
Langues et société	Transfert Culturel : Traduction (anglais-anglais, espagnol-français)	35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEA/LCER	FISH UMOGES			http://www.fish.umog.fr/master/espagnol-français	Avoir une excellente maîtrise des 3 langues, à l'écrit et à l'oral. - Avoir eu une culture générale solide relative aux arts, littéraires, francophones, hispanophones et anglophones ; avoir un esprit critique et d'analyse de développement dans les compétences de base en multilinguisme	Niveau minimum C2 dans deux des trois langues (espagnol/anglais/français) ; excellent niveau dans le troisième langue. Connaissances solides des aires culturelles relatives aux trois langues. Compétences solides en linguistique générale. Bonne culture littéraire. Capacités de travail en autonomie et en groupe

Mentions de maîtrise	Précisions relatives à l'expérience et à la formation	Capacité d'accueil (TOTAL)	COSEN	EXERCI	PRESENTISAGE	ALTERNANCE	A DISTANCE	HERBIC (Séjour en prison)	INTERCENSUALITES (MI)	Langue de formation	ANCIEN DE FORMATION	ANCIEN DE FORMATION	ANCIEN DE FORMATION	Langue de formation	ANCIEN DE FORMATION	ANCIEN DE FORMATION	ANCIEN DE FORMATION	ANCIEN DE FORMATION	ANCIEN DE FORMATION		
Langues et médias	Langues et médias	25							FRANÇAIS	FRANÇAIS										Les étudiants de cette section de formation sont destinés à exercer leur profession dans le domaine des médias et de la communication. Ils sont donc admis à la formation dans les langues de formation suivantes: - Français - Anglais - Espagnol - Portugais - Italien - Allemand - Russe - Grec - Turc - Japonais - Coréen - Chinois - Thaïlandais - Indonésien - Vietnamiens - Hébreu - Yiddish - Arabe - Persan - Farsi - Hindi - Urdu - Bengali - Thaï - Vietnamien - Birmanais - Népalais - Tamoul - Coréen - Japonais - Chinois - Thaïlandais - Indonésien - Vietnamiens - Hébreu - Yiddish - Arabe - Persan - Farsi - Hindi - Urdu - Bengali - Thaï - Vietnamien - Birmanais - Népalais - Tamoul	
Total Langues et médias	Langues et médias	79																			
Journalisme	Journalisme	35							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Total Journalisme	Journalisme	35																			
Journalisme (Séjour en prison)	Journalisme	25							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Journalisme (Alternance)	Journalisme	24							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Total Journalisme (Séjour en prison et Alternance)	Journalisme	50																			
Journalisme (Alternance)	Journalisme	25							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Journalisme (Alternance)	Journalisme	24							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Total Journalisme (Alternance)	Journalisme	50																			
Journalisme (Alternance)	Journalisme	25							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Journalisme (Alternance)	Journalisme	24							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Total Journalisme (Alternance)	Journalisme	50																			
Journalisme (Alternance)	Journalisme	25							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Journalisme (Alternance)	Journalisme	24							FRANÇAIS	FRANÇAIS											
Total Journalisme (Alternance)	Journalisme	50																			



En conditions de... (text partially obscured by signature)

Matière de master	Parcours master 1	Capacité d'accueil TOTALE	ENFERME	ENTRETIEN	APPREHENSION	AUTONOMIE	A DISTANCE	HYBRIDE	LIANCE (en-tour-let)	LICENCES CONSEILLÉES	Niveau de formation	autre lieu de formation	autre lieu de formation	lien internet	Les attendus de chaque parcours	Crénes généraux d'examen des candidatures (au maximum 300 caractères espaces compris)
Sciences et génie des matériaux Céramique	Parcours Adversant Céramique	6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	chemistry / physics-chemistry	FST LIMOGES	ECOLE D'INGENIEURS	FST LIMOGES	https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	A level B2 in french is required to properly follow some of the lectures (CI recommended). Others require a good B2 english level. Overall competence of the students will be as well considered with some careful attention.	
Total Sciences et génie des matériaux	capacité MENTION M1	38														
Chimie	Substances naturelles	18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	chimie / physique-chimie / sciences de la vie	FST LIMOGES			https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B1 obligatoire. *Avoir validé une licence chimie, physique/chimie, chimie/biologie ou formation équivalente avec un enseignement de base en chimie organique, en analyses structurales de molécules et chimie expérimentale.	Examen des candidatures sur la base du dossier regroupant entre autres documents les relevés de notes détaillés ainsi qu'une lettre de motivation.
Total Chimie	capacité MENTION M1	38														
Chimie Sciences de l'eau	Ingénierie et gestion de l'eau et de l'environnement	21	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chimie / Physique-Chimie / Sciences de la vie / Sciences de la terre	FST LIMOGES			https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B1 obligatoire.	Les candidatures seront examinées sur la base du dossier déposé par le candidat. Les critères de sélection sont l'adéquation du profil de l'étudiant avec les objectifs de la formation ; l'adéquation du projet professionnel aux objectifs de la formation ; niveau de l'étudiant lors de son cursus antérieur ; motivation pour suivre la formation.
Total Chimie Sciences de l'eau	capacité MENTION M1	71														
Biologie sante	Onco-génétique Médiacell et Bioprotéomique	18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sciences de la vie	FST LIMOGES			http://www.science.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire. *Avoir une solide formation en biologie moléculaire et cellulaire, génétique, immunologie et physiologie animale. *Avoir validé l'UE en rapport avec les matières ci-dessus précitées. *Pratiquer une expérience théorique ou pratique dans le domaine de l'oncologie sera appréciée.	Coherence du cursus licence avec le parcours demandé. Notes globales (depuis le Bac) et notes dans les UE scientifiques. Projet professionnel (via lettre de motivation) en adéquation avec le parcours. Expériences académiques (stages, emplois dans le domaine). Capacités à travailler en groupes.
Biologie sante	Génomique et Biotechnologies	18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sciences de la vie	FST LIMOGES			https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire. *Avoir une solide formation en mathématiques (notamment algèbre linéaire et calcul différentiel) et en physique (notamment mécanique et électromagnétisme). *Avoir validé toutes les UE en rapport avec les matières ci-dessus précitées. *Justifier de connaissances en biochimie des protéines, en bioinformatique et en statistiques avec un plus.	Coherence du cursus licence avec le parcours demandé. Notes globales (depuis le Bac) et notes dans les UE scientifiques. Projet professionnel (via lettre de motivation) en adéquation avec le parcours. Expériences académiques (stages, emplois dans le domaine). Capacités à travailler en groupes.
Biologie sante	Développement de Produits de Santé	20	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sciences de la vie	FST LIMOGES	FACULTE DE PHARMACIE		http://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire. *Avoir validé une formation en biologie-santé. *Avoir validé des connaissances en chimie analytique et galénique.	Coherence du cursus licence avec le parcours demandé. Notes globales (depuis le Bac) et notes dans les UE scientifiques. Projet professionnel (via lettre de motivation) en adéquation avec le parcours. Expériences académiques (stages, emplois dans le domaine). L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement sur proposition du responsable du parcours après avis de la commission pédagogique qui examine l'adéquation de la formation demandée (à l'heure des emplois réglementaires, pour les diplômés IMO uniquement) : titre à niveau de Master valide, niveau B2 en anglais (souhaité) avec les objectifs de la spécialité et l'adéquation du projet professionnel de l'étudiant et de la motivation avec les débouchés de la formation.
Total Biologie sante	capacité MENTION M1	56														
Mathématiques et applications	Algorithme, Algorithmique, Calcul symbolique et Optimisation numérique	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	mathématiques / mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	FST LIMOGES			https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B1 obligatoire. *Avoir une solide formation mathématiques (notamment algèbre linéaire et calcul différentiel), avoir validé des UE en rapport avec les thématiques du master.	Les candidatures seront examinées sur la base du dossier déposé par le candidat. Les critères de sélection sont l'adéquation du profil de l'étudiant avec les objectifs de la formation ; l'adéquation du projet professionnel avec les objectifs de la formation ; niveau de l'étudiant lors de son cursus antérieur ; la motivation pour suivre la formation.
Mathématiques et applications	Crypte / Sécurité de l'Information et cryptologie parcours MIFCA	30	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	mathématiques / mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	FST LIMOGES			https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B1 obligatoire. *Avoir une solide formation en mathématiques (notamment algèbre linéaire et calcul différentiel), avoir validé des UE en rapport avec les thématiques du master.	Les candidatures seront examinées sur la base du dossier déposé par le candidat. Les critères de sélection sont l'adéquation du profil de l'étudiant avec les objectifs de la formation ; l'adéquation du projet professionnel avec les objectifs de la formation ; niveau de l'étudiant lors de son cursus antérieur ; la motivation pour suivre la formation.
Mathématiques et applications	Parcours Applied mathematics & optimization		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	mathematics / mathematics and computer science applied to the humanities and social sciences	FST LIMOGES			https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	A level B2 in french is required to properly follow some of the lectures (CI recommended). Others require also a B2 english level. *Having a solid background in mathematics (if given in mathematics is required).	The applications will be examined according with the criteria : coherence of the applicant's background with the goal of the master ; coherence of the professional project of the applicant ; level of the applicant during his/her previous education ; his/her motivation for attending the master.
Mathématiques et applications	Parcours Information Security		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	mathematics / mathematics and computer science applied to the humanities and social sciences	FST LIMOGES			https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	A level B2 in french is required to properly follow some of the lectures (CI recommended). Others require also a B2 english level. *Having a solid background in mathematics (degree in mathematics is required).	The applications will be examined according with the criteria : coherence of the applicant's background with the goal of the master ; coherence of the professional project of the applicant ; level of the applicant during his/her previous education ; his/her motivation for attending the master.
Total Mathématiques et applications	capacité MENTION M1	43														
Physique appliquée et ingénierie physique	Artic / Arch Technol des Rendus et Technol Industriel Circuits de Conception	39	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	physique / électronique, énergie, électrique, automatique	FST LIMOGES	A DISTANCE (uniquement 2 semaines de présence)		https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, CI recommandé. *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire. *Disposer d'au moins 18 crédits recommandés. *Pratiquer et motiver l'application de l'apprentissage, formation initiale ou continue. *Avoir validé des UE en rapport avec les thématiques du master. *Connaître les principes de l'électronique, du traitement du signal et de l'optique. *Avoir des notions de programmation. *Posséder des notions sur les outils logiciels (MATLAB, Latex) sera appréciée.	Candidatures examinées sur la base du dossier déposé par le candidat. Critères de sélection : adéquation du profil de l'étudiant avec les objectifs de la formation ; niveau de l'étudiant lors de son cursus antérieur ; motivation pour suivre la formation.
Physique appliquée et ingénierie physique	EM/ED - Examens Mu - des microondes Microwave Electronics and Optics	20	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Physics / electronics, Energy, Electricity and Technics - (Energy) (M1.53)	Faculty of Sciences and Technics - (Energy) (M1.53)	University of Bielefeld (M1.54)	University of the Basque Country (Spain) (M1.55) Friedrich-Schiller-Universität Jena University of Jena (Germany) (M1.56)	https://www.unilim.fr/formation/formation-ecole-ingenieurs	All the eligible applications are submitted to the relevant admission committee. The assessment is based on the merit of the applicants according to their academic situation, experiences and motivation. First, the Assessment Committee reviews the applications and sends a short list of applicants to interview based on the following criteria: Average Mark/Grade of University exam (20%) Previous Professional or Research Experience (10%) Level of language skills (10%) Participation in international projects / internships (10%) Continuity in the career (20%) During the interview, the selected applicants will be assessed on their motivations and their academic knowledge related to the EM/ED's subjects. The ultimate ranking and the selection of the applicants on the merit is reserved to the committee during the interview (70%) and the review (30%).	

Mentions de master	Parcours master 3	Capacité d'accueil TOTALE	DOSSIER	ENTRÉE	APPRENTISSAGE	ATTENDUE	ABSENCE	NIVEAU DE (diplôme) (si)	LICENCES CONSEILLÉES	lieux de formation	autre lieu de formation	autre lieu de formation	lien internet	Les attendus de chaque parcours	Critères généraux d'examen des candidatures (au maximum 300 caractères espaces compris)
Physique appliquée et Ingénierie Physique	1ère Hélice technologiques, Electronique et Mécatronique	13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	physique (electronica, energie électrique, automatique (SI)	FST LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/physique	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, C1 recommandé *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire *Disposer de la lettre(s) de recommandation de l'équipe pédagogique de licence. *Avoir une bonne maîtrise des principes de l'électronique basse fréquence, de l'optique, de l'électromagnétisme et du traitement du signal. *La connaissance de Matlab est un plus.	Les candidatures seront examinées sur la base du dossier déposé par le candidat. Les critères de sélection sont : adéquation du profil de l'étudiant avec les objectifs de la formation, adéquation du projet professionnel avec les objectifs de la formation, niveau de l'étudiant lors de son cursus antérieur, motivation pour suivre la formation.
Physique appliquée et ingénierie physique	Parcours High frequency electronics & photonics	8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	physics electronica, electrical energy, automatic (SI)	FST LIMOGES	FST LIMOGES		http://www.unilim.fr/formation/physique	*A level B2 in french is required to properly follow some of the lectures (C1 recommended). *Others require also a B2 english level. *Candidates must hold a Bachelor degree in physics, engineering physics, electrical engineering, electronics or in physics science and engineering.	
Total -ressour académique en sciences physiques	capacité MENTION M1	21													
Informatique	1ère : Informatique, Synthèse d'Images et Conception Graphique	24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	informatique	FST LIMOGES	Université d'Athènes de l'Ouest (Grèce)		http://www.unilim.fr/formation/informatique	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, C1 recommandé *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire *Être titulaire d'un diplôme Bac+3 et posséder un niveau de compétence équivalent à une licence d'informatique *Maîtriser les langages de programmation classiques (C++, Java, Python...)	Admission sur dossier. Le dossier est constitué d'un CV, des relevés de notes des années précédentes, d'une lettre de motivation expliquant le lien entre les études universitaires et le projet professionnel, et éventuellement de lettres de recommandation.
Informatique	Parcours Computer Graphics	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	computer science	FST LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/informatique	*Have a B2 level in French (C1 recommended) *Have a B2 level in English *Have a degree in computer science equivalent to a bachelor's degree *Master the classical programming languages (C++, Java, Python...)	Admission by application. The application consists of a CV, transcripts from previous years, a letter of motivation explaining the link between the university studies and the professional project, and possibly letters of recommendation.
Informatique	Cyber : Sécurité de l'Information et Cryptologie	28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	informatique	FST LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/informatique	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, C1 recommandé *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire *Être titulaire d'un diplôme Bac+3 et posséder un niveau de compétence équivalent à une licence d'informatique *Maîtriser les langages de programmation classiques (C++, Java, Python...)	Admission sur dossier. Le dossier est constitué d'un CV, des relevés de notes des années précédentes, d'une lettre de motivation expliquant le lien entre les études universitaires et le projet professionnel, et éventuellement de lettres de recommandation.
Informatique	Parcours Information Security	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	computer science	FST LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/informatique	*Have a B2 level in French (C1 recommended) *Have a B2 level in English *Have a degree in computer science equivalent to a bachelor's degree *Master the classical programming languages (C++, Java, Python...)	Admission by application. The application consists of a CV, transcripts from previous years, a letter of motivation explaining the link between the university studies and the professional project, and possibly letters of recommendation.
Total Informatique	capacité MENTION M1	54													
Génie civil	Bureau d'études	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	génie civil	FST EGLETONS	FST EGLETONS		http://www.unilim.fr/formation/genie-civil	*Maîtriser la langue française : niveau B3 obligatoire, C1 recommandé *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire *Être titulaire d'une licence de Génie Civil ou d'un Bac+4 Génie Civil équivalent à un spécialisation IMRG.	Un bon niveau est exigé, notamment en science, calcul de structure, béton armé, construction métallique.
Génie civil	Conduite de travaux	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	génie civil	FST EGLETONS	FST EGLETONS		http://www.unilim.fr/formation/genie-civil	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, C1 recommandé *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire *Être titulaire d'une licence de Génie Civil ou d'un Bac+4 Génie Civil équivalent à un spécialisation IMRG.	Un bon niveau est exigé, notamment en science, calcul de structure, béton armé, construction métallique.
Total Génie civil	capacité MENTION M1	36													
STAPS APAS		25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	STAPS APAS	FST LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/staps	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, C1 recommandé *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire *Avoir au préalable validé une licence générale en STAPS (prioritairement dans la mention APAS) ou avoir validé une formation paramédicale dans les métiers de la rééducation.	
Total STAPS APAS	capacité MENTION M1	25													
STAPS Management du sport	Management des organisations sportives et organisations socio-économiques territoriales	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	STAPS management du sport	FST LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/staps	*Maîtriser la langue française : niveau B2 obligatoire, C1 recommandé *Maîtriser la langue anglaise : niveau B3 obligatoire *Avoir au préalable validé une licence généraliste (ou diplôme équivalent) en STAPS, prioritairement en management du sport. *Étudiant titulaire d'une licence économique et sociale peut postuler mais devra en posséder une expérience significative en matière d'organisation du sport (mandat d'élu associatif, volontariat, stages, bénévolat...)	Les candidatures seront examinées sur la base du dossier déposé par le candidat. Les critères de sélection sont : l'adéquation du profil de l'étudiant avec les objectifs de la formation, l'adéquation du projet professionnel avec les objectifs de la formation, le niveau de l'étudiant lors de son cursus antérieur, la motivation pour suivre la formation. Par ailleurs, le candidat devra justifier d'une démarche récente de recherche de structure d'accueil d'alternance (apprentissage, professionnalisation).
Total STAPS Management du sport	capacité MENTION M1	18													
MEEF Enseignement éducatif	Conseiller Principal d'Éducation	32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	toutes licences	NSPE LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/meef	Avoir des acquis solides en expression écrite, orthographe et syntaxe; maîtriser les exercices en lien avec les épreuves écrites et orales (dissertation, synthèse de documents, étude de dossier) ; avoir participé à une expérience de terrain en milieu scolaire et/ou éducatif.	Examens à passer de candidature (lettre de motivation manuscrite + CV détaillé + exemplaires de notes de cours obtenus en cours d'enseignement supérieur + éventuellement mentionnés avec mentions télégraphiques si la commission de recrutement l'estime nécessaire.
Total MEEF Enseignement éducatif	capacité MENTION M1	32													
MEEF 1er degré	Professeur des écoles 100 50 Limoges 25 Gueret 25 Tulle	100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	toutes licences	NSPE LIMOGES	NSPE GUERET	NSPE TULLE	http://www.unilim.fr/formation/meef	Devoir acquies une maîtrise disciplinaire suffisante (en particulier math et français), avoir construit une première représentation du métier, appréhender les savoirs à enseigner et pour enseigner; avoir des connaissances sur le système éducatif français; maîtriser sa communication.	Le classement issu de l'épreuve de positionnement sert de classement des candidatures.
TOTAL MEEF 1er Degré	capacité MENTION M1	100													
MEEF 2nd degré	2ND DGRÉ Documentaliste	9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	toutes licences	NSPE LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/meef	Maîtriser la lecture, l'écriture et le questionnement académiques; maîtriser l'emboîtement numérique de l'étudiant (C2 niveau 1); mettre en œuvre des stratégies efficaces de travail individuel et collectif; être intéressé par l'enseignement, la culture, l'information dans toutes ses dimensions.	Parcours universitaire, diplôme(s) et notes obtenus(s), signature(s) en relation avec le parcours; Motivation exprimée, connaissance du métier; Maîtrise de la langue.
MEEF 2nd degré	2ND DGRÉ EPS	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	staps parcours éducation et territoire	NSPE LIMOGES			http://www.unilim.fr/formation/meef	Maîtriser les savoirs enseignés (collège/lycée); identifier les questions vives en EPS ; être en mesure de raisonner à partir de concepts théoriques, d'argumenter de manière structurée; maîtriser un instrument pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne au travers d'expériences.	Être titulaire d'une licence STAPS "Éducation et territoire" (EM) (le candidat doit avoir validé sa EM au plus tard à l'issue de la 2ème session de l'année universitaire en cours); Justifier de l'adhésion au statut de stagiaire équivalent au recrutement; Notes obtenues en L3, évolution trajectoire L1 vers L3.



Matricule de candidat	Prénoms et nom	Capacité d'accueil TOTAL	DOSSIER	ENTRETIEN	APPROFONDISSEMENT	ALTERNANCE	ATTENDANCE	HYGIENE	LIANCES INDIVIDUELLES	Notes de formation	autres lieux de formation	autres lieux de formation	Notes relatives	Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE PHYSIQUE CHIMIE	11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Physique chimie théorique	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE HISTOIRE	17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Histoire géographique et environnement	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE ESPAGNOL	11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE LETTES	23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE ANGLAIS	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE SVT	11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE DANSE	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 2nd degré	2ND DEGRE TPE	7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
TOTAL MIEP 2nd Degré	16 matières différentes	151													
MIEP 3rd degré	3rd DEGRE ANGLAIS	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 3rd degré	3rd DEGRE ANGLAIS	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 3rd degré	3rd DEGRE ANGLAIS	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 3rd degré	3rd DEGRE ANGLAIS	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
MIEP 3rd degré	3rd DEGRE ANGLAIS	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECTURE	Notes de formation				Les matières de l'écrit de sélection	Crédits acquis
TOTAL MIEP 3rd Degré	5 matières différentes	65													

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
du 07 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro 177/2021/FVE
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Détermination des capacités d'accueil des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à partir des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels à former

Article 1 : Adoption des capacités d'accueil du 1^{er} cycle de santé (annexe 1).

Article 2 : Adoption des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels à former (annexe 2).

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2021
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Rentrée 2021												
Filières MMOP												
		MEDECINE		PHARMACIE		MAÏËUTIQUE		ODONTOLOGIE		TOTAL MMOP		
PASS		600	92	51%	40	49%	10	48%	6	43%	148	50%
PASSERELLES			5	3%	2	2%	1	5%	0	0%	8	
Convention	CPGE	10	3		1		0		0		4	
LAS 1	L1 Droit Brive	20	6		0		1		0		7	
	L1 Droit Limoges	45					0		0		3	
	L1 Sociologie	18			0		0		0		3	
	L1 sciences de l'éducation	18			6		1		1		15	
	L1 Sciences pour la santé	100			4		1		1		12	
	L1 Sciences du vivant	72			2		0		0		2	
	L1 Chimie	18			3		0		0		6	
	L1 Maths	18					0		0			
	L1 Physique	18					0		0			
TOTAL LAS 1			25	14%	15	18%	3	14%	2	14%	45	15%
L2	L2 Droit, AES & Eco-gestion		11		2		1		1		15	
	L2 Sciences pour la santé		15		9		2		2		28	
	L2 Sciences du vivant		15		6		1		2		24	
	L2 Sciences* (6)		10		5		1		1		17	
	Cas Exceptionnels Ex PACES		4		2		2		0		8	
TOTAL LAS 2			55	31%	24	29%	7	33%	6	43%	92	31%
TOTAL		937	180		82		21		14		297	100%

*Sciences = Chimie, Physique, Physique-Chimie, Maths, Génie civil & Informatique

Mis à jour : Copil du 9 juin

Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former

		Médecine			Pharmacie			Odontologie			Maïeutique		
		Bordeaux	Limoges	Poitiers	Bordeaux	Limoges	Poitiers	Bordeaux	Limoges	Poitiers	Bordeaux	Limoges	Poitiers
Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 Arrêté du 13 septembre 2021	ONP 2021-2025	2 005	850	1 060	710	400	360	340	<i>165</i>	<i>190</i>	145	100	115
	Borne Inf	1 900	805	1 005	670	380	340	320	<i>95</i>	<i>180</i>	135	95	105
	Borne Sup	2 110	895	1 115	750	420	380	360	<i>115</i>	<i>200</i>	155	105	125
Objectifs pluriannuels d'admission à l'entrée de la 1ère année du 2ème cycle 2023-2027 à définir	Hypothèse proposée :		895			410						105	
	Borne Inf = Borne Sup ONP 2021-2025	2 110	895	1 115	750	420	380	360	<i>115</i>	<i>200</i>	155	105	125
	Borne Sup = Borne Sup ONP 2021-2025 + 5%	2 216	940	1 171	788	441	399	378	<i>121</i>	<i>210</i>	163	110	131
	soit en moyenne par an :	443	188	234	158	88	80	76	<i>24</i>	<i>42</i>	33	22	26

Les objectifs en italique correspondent aux objectifs partiellement ou intégralement formés hors subdivision.

Augmentation de 20% dès la 1ère année de la réforme en Médecine et Pharmacie
 Augmentation de 17% dès la 1ère année de la réforme en Maïeutique
 Capacité maximum atteinte en terme de enseignements, de locaux et de lieux de stage

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
du 07 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **178/2021/FVE**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Contribution de la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Article 1 : La clef de répartition des fonds de la Contribution de la Vie Etudiante
et de Campus est la suivante pour l'année civile 2022 :

Service de santé universitaire : 20%
Services universitaires : 10%
Campus Stories : 30%
Vie Etudiante : 20%
Projets structurants : 20%

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 2

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2021
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
du 30 septembre 2021, du 09 novembre 2021 et du 07 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **179/2021/FVE**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Modalités de contrôle des connaissances et compétences pour les formations suivantes au titre de l'année universitaire 2021-2022

- 1) **FST** :
 - MCCC du Master 2 mention Informatique parcours Cryptis EUR

- 2) **IAE** :
 - Master 2 mention Management et Administration des Entreprises parcours Management Général et Entrepreneuriat

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université
Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2021
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

MCC Master 2 mention informatique parcours EUR Cryptis

Obligatoire / Facultatif	Description UE						Module				MCC										
	Sem.	Code Apogée classique	Nom	Responsable	ECTS	CNU	Nom (code)	Description		Présentiel Etudiant	Mutualisations	CC ou CT	Session 1				Session 2				Report
													Epreuve	Durée	Coeff	Calcul note	Epreuve	Durée	Coeff	Calcul note	
O	1	S9TT299U	Administration and Security of Network and System	E. Conchon	9	27	Administration et sécurité des systèmes et	CM	45	105		CC	Projet		1/3	(Pr + Pa + E)/3	Oral		1	O	
								TD	45				Partiel	1h30	1/3						
								TP	15				Ecrit	1h30	1/3						
O	1	S9TT229U	Applicative Security	E. Conchon	3	0	Sécurité applicative(S9 TT229U)	CM	15	30		CT	Ecrit	1h	1	E	Oral		1	O	
								TD	15												
O	1	S9TT239U	Mobile Networks	P.F. Bonnefor	3	0	Terminaux mobiles connectés	CM	15	30		CT	Projet		1	(Pr + E)/2	Ecrit	1h30	1	E	
								TP	15				Ecrit	1h30	1						
1 between the 2	1	S9TQ228U	Smart Card Development	D. Sauveron	3	0	Cartes à puce et développement Sécurité des	CM	12	30	aths Appli - CR	CT	Ecrit	1h30	1	(E + Pr)/2	Ecrit	1h30	1	E	
								TD	18				Projet		1						
	1	S9TQ238U	Security and Implementation of Smart Card	C. Clavier	3	0	Sécurité des implémentations sur cartes à	CM	9	30	aths Appli - CR	CT	Ecrit	1h30	1	(E + TP)/2	Ecrit	1h30	1	E	
								TD	15				TP	2h	1						
O	1	S9TQ268U	Soft Skill		3	0	Organisation de factures(S9	CM	4	20	M2 Info - ISICG M2 Maths M2 Info - ISICG M2 Maths Appli - CRYPTIS	CT	Ecrit	1h30	1	E	Oral		1	O	
								TD	16												
O	1	S9TT049U	English	J. Gouteron	3	0	Anglais(S9TT049U)	TD	30	30		CC	Ecrit (E) et oral (O)	1h30 et 20 min	1 et 1	(O + E)/2	Oral	20 min	1	O	
O	1	S9TQ268U	Cryptographic Mechanisms and applications(S	P. Gabarit	3	0	Mécanismes cryptographiques et applications(S	CM	21	45	aths Appli - CR	CC	Partiel	2h	1/3	(Pa + Pr + E)/3	Oral		1	O	
								TD	15				Projet		1/3						
								TP	9				Ecrit	2h	1/3						
O	1	S9TT2D9U	Cryptographic Software Development	C. Clavier	3	0	Développement de logiciels cryptographiques	CM	15	30	aths Appli - CR	CT	Ecrit	1h30	1	(E + Pr)/2	TP	1h30	1	TP	
								TP	15				Projet		1						
O	2	???	Year Long Projet (IAE)	IAE	6	0															
O	2	SATT229U	Internship	P. Gabarit	24	27	Stage (SATT219E)	Stages	600 h a 900 (17 a 26 semaines)	0			Note stage (Stage + Soutenance + Suivi)		1	Note Stage	Pas de session 2				



Liste obligatoire SEMESTRE UMA0250L

Sem	U-n	Code	Intitulé du cours	CM	TD	ECTS	SESSION 1		Observations
							Nature	Durée	
Période 3			UMA0312R	liste UMA0312L					
UE1 Introduction aux Sciences de Gestion			UMA0S11U	liste obligatoire UMA0S11L			5		
LS3	UE1	UMAE311E	<u>Théorie des organisations</u>	10		2	CC		Mutualisé Projet "Introduction aux sciences de"
LS3	UE1	UMAE312E	Ateliers de management		2	1	CC		
LS3	UE1	UMAE313E	Projets et missions de gestion		3	2	CC		
UE2 Approches managériales de l'organisation			UMA0S24U	liste obligatoire UMA0S24L			11		
LS3	UE 2	UMAE321E	Management stratégique	15		2	CC		Mutualisé 2 groupes
LS3	UE 2	UMAE322E	<u>Marketing et techniques de vente</u>	15		2,5	CC		Dédoublément cours
LS3	UE 2	UMAE323E	<u>Gestion des ressources humaines</u>	20		3	CC		Dédoublément cours
LS3	UE 2	UMAE328E	Gestion des systèmes d'information et des données	5		1,5	CC		
LS3	UE 2	UMAE329E	Gestion de production et techniques d'achat	10		2	CC		Dédoublément cours
UE3 Dimensions financières de l'organisation			UMA0S34U	liste obligatoire UMA0S34L			8,5		
LS3	UE 3	UMAE331E	Comptabilité générale	15		2,5	CC		
LS3	UE 3	UMAE332E	Documents comptables	5		1	CC		
LS3	UE 3	UMAE337E	Analyse financière	15		2	CC		Mutualisé
LS3	UE 3	UMAE334E	<u>Analyse des coûts et contrôle de gestion</u>	20		3	CC		Mutualisé
UE4 Perspectives juridiques de l'organisation			UMA0S42U	liste obligatoire UMA0S42L			5,5		
LS3	UE 4	UMAE342E	Droit des affaires	5		1,5	CC		Projet "Prospectives juridiques de l'organisation"
LS3	UE 4	UMAE345E	Droit social, relations sociales et dialogue dans l'entreprise	10		2,5	CC		
LS3	UE 4	UMAE346E	Gestion fiscale	10		1,5	CC		
Période 4			UMA0413R	liste UMA0413L					
UE5 Projets de management des RH			UMA0S52U	liste obligatoire UMA0S52L			4		
LS4	UE 5	UMAE451E	Gestion de projet et animation des équipes projets		5	1	CC		Projet "RH"
LS4	UE 6	UMAE462E	<u>Gestion du changement</u>	10		1	CC		Mutualisé 2 groupes
LS4	UE 6	UMAE465E	Management des compétences		5	1	CC		Projet "RH"
LS4	UE 6	UMAE466E	Management interculturel		5	1	CC		Projet "RH"
UE6 Entrepreneuriat			UMA0S62U	liste obligatoire UMA0S62L			8		
LS4	UE 8	UMAE481E	Environnement juridique et économique de l'entrepreneuriat		5	1	CC		Projet "Entrepreneuriat"
LS4	UE 8	UMAE461E	<u>Créativité et innovation</u>	10		1	CC		Dédoublément cours
LS4	UE 8	UMAE482E	<u>Création d'entreprise, BM et agenda</u>	20		2	CC		Mutualisé
LS4	UE 8	UMAE483E	<u>Reprise et transmission d'entreprise</u>		10	2	CC		Projet
LS4	UE 8	UMAE484E	Performance financière et management entrepreneurial		10	2	CC		Projet "Entrepreneuriat"
UE7 Démarches d'analyse managériale			UMA0S74U	liste obligatoire UMA0S74L			7		
LS4	UE 7	UMAE474E	Grand Oral		10	2,5	CC		
LS4	UE 7	UMAE475E	Séminaire d'approfondissement managérial		35	3,5	CC		Dédoublément cours
LS4	UE 7	UMAE477E	Anglais	5	5	1	CC		
UE8 Mémoire			UMA0S83U	liste obligatoire UMA0S83L			11		
LS4	UE 9	UMAE490E	Méthodologie du mémoire de Sciences de Gestion		5	1	CC		
LS4	UE 9	UMAE491E	Stage			10	Mémoire et Soutenance		12 semaines minimum

(1) 2 groupes
(2) par stagiaire FC Post DU MDPE
(3) soit 31,5h pour 10 stagiaires

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
du 07 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **180/2021/FVE**
Conseil d'administration du **17 décembre 2021** :

Sujet : Tarifs de la certification DELF- DALF pour l'année universitaire 2021-2022

	Tarifs tous public : Etudiants Unilim, personnels, extérieurs	Tarifs réfugiés / demandeurs d'asile / bénéficiaires de la protection subsidiaire
DELF A1	90,00 €	22,50 €
DELF A2		
DELF B1	120,00 €	30,00 €
DELF B2		
DALF C1	150,00 €	37,50 €
DALF C2		

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 64 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le protocole général relatif à la mise en place du RIFSEEP à l'université de Limoges adopté par délibération du Conseil d'Administration, lors de sa séance du 24 mai 2019 ;

Vu les avenants N°1,2 et 3 du protocole général susvisé adoptés par le Conseil d'Administration par délibérations respectivement en date des 5 juillet 2019, 11 février 2020, 23 octobre 2020 et 1^{er} octobre 2021 ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique d'Etablissement lors de sa séance du 10 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **181/2021/RH**

Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Cartographie RIFSEEP

Après examen et échanges en séance concernant les modifications apportées à la cartographie des groupes de fonctions RIFSEEP (suite au GT indemnitaire du 24 novembre 2021) au sein de l'Université de Limoges, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette nouvelle cartographie figurant en annexe 1 du protocole général visé.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17/12/2021

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2021.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

COMITE TECHNIQUE du 10/12/2021

Synthèse des Modifications des Cartographies RIFSEEP issue du Groupe de travail indemnitaire "RIFSEEP" du 24/11/2021

CORPS	Composante, Institut, Service	Fonctions	BAP	Groupe initial	Groupe demandé	Objet de la modification	Préconisations et observations du groupe de travail
Attaché	DRH	Responsable du service de la gestion statutaire et des carrières des personnels enseignants	-	G2	G1	Demande de revalorisation de la direction	<p align="center">Avis favorable A compter du 01/10/2021</p> <p><i>Avec la demande d'ouverture d'une réétude globale de la cartographie de l'ensemble des postes dont ceux ayant un encadrement élevé.</i></p> <p><i>Et un engagement que cette réétude se ferait en parallèle des nouvelles dispositions de la LPR en ce qui concerne le plan de repyramidage des peronnels ITRF et plus particulièrement des cat.C en respectant la cible de l'enveloppe allouée.</i></p>
TECH	FDSE	Responsable communication, orientation et insertion	J	G2	G1	Demande de revalorisation de la composante	<p align="center">Avis favorable A compter du 01/09/2021</p> <p><i>Mais nécessité d'appliquer la même règle à un autre agent de la filière AENES en catégorie B étant dans une situation identique.</i></p>
	DAF	Responsable recherche et convention, auditrice projets européens	J	G3	G2	Demande de revalorisation de la direction	<p align="center">Avis favorable A compter du 01/09/2021</p>

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L 114-1 ;

Vu Code de l'Education et notamment ses articles L 712-9 ; L 952-6 ; L 952-6-1 et L 954-3) ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 32 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment ses articles 4-1° ; 4-2° ; 6 ; 6 quater ; 6 quinquies ; 6 sexies et son article 7 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment ses articles 8 et 36 ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 susvisée ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2021-406 du 8 avril 2021 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique ;

Vu la circulaire NOR : R DFF1228702C du 26 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique de l'Etat prévu à l'article 1er de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 susvisée ;

Vu la circulaire NOR : R DFF1306569C du 28 février 2013 relative à la transformation des CDD en CDI des agents contractuels de l'État ;

Vu la circulaire NOR : R DFF1314245C du 22 juillet 2013 relative au cas de recours au contrat dans la fonction publique d'Etat ;

Vu la circulaire NOR : R DFF1626289C du 20 octobre 2016 relative à la réforme du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non-titulaires de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 22 décembre 2017, abrogeant les protocoles du 11 février 2011 et du 27 septembre 2013

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 15 mars 2019 adoptant la Charte de Gestion des agents contractuels (BIATSS et ENS) ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique lors de sa séance du 10 décembre 2021 relatif à la modification des grilles de rémunération des agents contractuels recrutés sur des emplois permanents ;

Délibération enregistrée sous le numéro **182/2021/RH**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Refonte des grilles de rémunération des agents contractuels recrutés sur un emploi permanent.

La Charte de Gestion des agents contractuels (BIATSS et ENS) prévoit dans son **article 3-2** que **l'Université de Limoges fait le choix de rémunérer les agents contractuels** qu'elle recrute sur des **missions permanentes**, par référence à **3 grilles** de traitement déterminées en fonction de la catégorie hiérarchique **A, B ou C** dont relève l'emploi occupé par l'agent concerné.

Chaque grille de rémunération, A, B, C, est elle-même divisée en **deux ou trois niveaux de fonction**, permettant un référencement précis de l'emploi occupé par l'agent contractuel en fonction de ses caractéristiques.

A chaque niveau de fonction, correspond un **INM de rémunération** qui varie selon que l'agent est :

- sans expérience ;
- ou justifie d'une expérience de : **1 à 3 ans ; 3 à 5 ans ; 5 à 10 ans ; plus de 10 ans.**

Ces grilles de rémunération qui s'appliquent lors du **recrutement initial de l'agent** et qui concernent tous les agents contractuels ayant vocation à occuper des missions permanentes, figurent en **ANNEXE** de ladite Charte.

En raison de **l'évolution récente de la réglementation applicable à la rémunération des agents publics**, cette grille s'est avérée être **partiellement obsolète**, notamment au regard des INM prévus pour la grille régissant les **fonctions relevant du niveau hiérarchique de la catégorie C et des niveaux de fonction B3 et A3 les moins qualifiés.**

En effet, le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du **minimum de traitement dans la fonction publique** susvisé, prévoit qu'à compter du 1^{er} octobre 2021, aucun agent public ne peut percevoir une rémunération **inférieure à celle correspondant à l'INM 340.**

Ce rehaussement du minimum de traitement a entraîné « de facto » **une refonte partielle des grilles de rémunération des agents contractuels** recrutés à l'Université de Limoges.

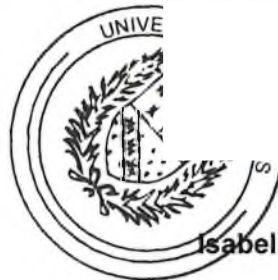
Ce travail de refonte partielle a été conduit dans le cadre du dialogue social, d'abord par le Groupe de travail ad-hoc du Comité technique d'établissement, puis par le Comité lui-même lors de sa séance du 10 décembre dernier, à l'issue de laquelle **il a émis un avis favorable aux modifications introduites.**

C'est pourquoi, il est demandé aujourd'hui au Conseil d'Administration d'adopter à son tour, **ces grilles de rémunération modifiées.**

Nombre de votants : 29
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 1

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

GRILLE DE RÉMUNÉRATION LORS DU RECRUTEMENT INITIAL D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR MISSION PÉRENNE

Applicable à compter du 1er décembre 2021

Grille de rémunération lors du recrutement initial d'un personnel de niveau C

Niveau de fonction	Sans expérience				Expérience (Diplôme et parcours professionnel)																
					de 1 à 3 ans				de 3 à 5 ans				de 5 à 10 ans				plus de 10 ans				
	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	
C1	Tâches d'exécution qualifiées	351	1 644,79 €	1 321,91 €	2 306,76 €	354	1 658,85 €	1 333,21 €	2 326,19 €	363	1 701,02 €	1 367,10 €	2 385,33 €	382	1 790,05 €	1 438,66 €	2 510,19 €	404	1 893,14 €	1 521,52 €	2 654,75 €
C2	Tâches d'exécution et de service intérieur	340	1 593,25 €	1 280,48 €	2 234,20 €	342	1 602,61 €	1 288,02 €	2 247,34 €	345	1 616,67 €	1 299,31 €	2 267,05 €	351	1 644,79 €	1 321,91 €	2 306,75 €	363	1 701,02 €	1 367,10 €	2 385,33 €

Grille de rémunération lors du recrutement initial d'un personnel de niveau B

Niveau de fonction	Sans expérience				Expérience (Diplôme et parcours professionnel)																
					de 1 à 3 ans				de 3 à 5 ans				de 5 à 10 ans				plus de 10 ans				
	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	
B1	Technicité spécifique et importante, Responsabilités de services et Encadrement	394	1 846,28 €	1 483,85 €	2 589,04 €	413	1 935,32 €	1 555,41 €	2 713,89 €	440	2 061,84 €	1 657,10 €	2 891,31 €	474	2 221,16 €	1 785,14 €	3 114,73 €	504	2 361,74 €	1 898,13 €	3 311,87 €
B2	Technicité spécifique, pas ou peu d'encadrement	356	1 668,22 €	1 340,74 €	2 339,34 €	366	1 715,08 €	1 378,40 €	2 405,05 €	379	1 775,99 €	1 427,36 €	2 490,47 €	429	2 010,29 €	1 615,67 €	2 819,03 €	453	2 122,76 €	1 706,06 €	2 976,74 €
B3	Autres fonctions	349	1 635,42 €	1 314,38 €	2 293,34 €	355	1 663,53 €	1 336,97 €	2 332,76 €	369	1 729,13 €	1 389,70 €	2 424,76 €	379	1 775,99 €	1 427,36 €	2 490,47 €	429	2 010,29 €	1 615,67 €	2 819,03 €

Grille de rémunération lors du recrutement initial d'un personnel de niveau A

Niveau de fonction	Sans expérience				Expérience (Diplôme et parcours professionnel)																
					de 1 à 3 ans				de 3 à 5 ans				de 5 à 10 ans				plus de 10 ans				
	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	INM	Brut	Net	Total Empl. Mensuel	
A1	Emplois hautement spécialisés et stratégiques	X				561	2 628,85 €	2 112,80 €	3 686,43 €	590	2 764,74 €	2 222,01 €	3 876,99 €	680	3 186,48 €	2 560,97 €	4 468,39 €	736	3 448,90 €	2 776,82 €	4 836,34 €
	Animation/Coordination d'équipes Haut niveau d'expertise	455	2 132,13 €	1 713,59 €	2 989,88 €	476	2 230,54 €	1 792,68 €	3 127,88 €	541	2 535,13 €	2 037,47 €	3 555,00 €	583	2 731,94 €	2 195,65 €	3 830,99 €	625	2 928,75 €	2 353,83 €	4 106,98 €
A2	Études et conception techniques Expertises complexité des dossiers Encadrement	404	1 893,14 €	1 521,52 €	2 654,75 €	414	1 940,00 €	1 559,18 €	2 720,46 €	476	2 230,54 €	1 792,68 €	3 127,88 €	520	2 436,72 €	1 958,39 €	3 417,01 €	570	2 671,02 €	2 146,69 €	3 745,57 €
A3	Études techniques, expertises, encadrement	368	1 724,45 €	1 385,93 €	2 418,19 €	379	1 775,99 €	1 427,36 €	2 490,47 €	412	1 930,63 €	1 551,64 €	2 707,32 €	448	2 093,33 €	1 687,22 €	2 943,88 €	482	2 258,65 €	1 815,27 €	3 167,30 €

INM modifiés

Remarque : Les INM se retrouvant annuellement inférieurs au Salaire Minimum de Croissance (SMIC) seront automatiquement alignés à celui-ci sans avoir à entraîner le réexamen de l'intégralité de la grille de rémunération ci-dessus.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu le décret 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 03 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu la délibération du CA du 5 juillet 2019 portant sur les nouvelles modalités d'action sociale,

Conseil d'administration du 17 Décembre 2021 :
Délibération n° 183/2021/RH

Sujet : montant des cartes de secours alimentaire pour les agents en difficulté

En raison d'un nombre de plus en plus important de demandes d'aides financières présentées à l'assistante sociale des personnels à titre alimentaire / en urgence par les agents, notamment depuis 2018,

Et afin de pallier les temps de réponse qui peuvent se révéler inadaptés à l'urgence des situations, en raison des délais de traitement nécessaires en interne jusqu'au virement effectif sur le compte bancaire de l'agent,

Mais aussi de pallier l'inadéquation parfois de la forme du virement sur le compte bancaire de l'agent lorsqu'il présente un découvert bancaire, un blocage des moyens de paiement, une situation de surendettement etc,

avec la nécessité de faire appel à des organismes extérieurs pour répondre à l'urgence (CCAS, associations humanitaires), sous réserve que leurs conditions d'octroi des aides, notamment en terme de plafond de ressources, soient réunies ; des heures d'ouverture qui sont par ailleurs souvent non compatibles avec les horaires de travail et démarche qui reste complexe à franchir notamment pour un public salarié,

puis après enquête auprès des services sociaux des autres universités qui sont plusieurs à délivrer des cartes d'achat alimentaire à leurs agents,

il a été proposé en GT action sociale du 13/06/2019 puis validé en CA du 05/07/2019,

que l'assistante sociale des personnels de l'Université de Limoges puisse délivrer des cartes de secours alimentaire aux agents en difficulté, après avis de la commission d'action sociale.

Une régie d'avance a été créée au 1/01/2022 ayant pour objet de permettre la délivrance de cartes de secours dont le nombre et la valeur unitaire doivent être fixés, chaque année, par le Conseil d'administration.

Ainsi, pour 2022, il est prévu de délivrer 30 cartes d'une valeur unitaire faciale de 50€, ce qui représente un budget total dédié à cette action de 1 500€.

La somme de 1 500€ nécessaire à la réalisation de cette action ne sera pas remise en numéraire au régisseur dans le cadre de sa régie d'avances. Elle sera imputée en dépenses sur une ligne budgétaire spécifique et précisément identifiée au sein du budget global alloué aux aides financières exceptionnelles piloté par l'assistante sociale des personnels, nommée régisseur d'avance à cet effet.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17/12/2021

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois Décembre 2021.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 Décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **184/2021/RECH**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Proposition de tarification d'inscription au colloque « International Conference on Numerical Electromagnetic and Multiphysics Modeling and Optimization » (NEMO22) organisé par XLIM – UMR CNRS 7252 du 6 au 8 juillet 2022 à Limoges

La grille tarifaire est annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

TARIFS 2022
COLLOQUE RECHERCHE

**International Conference on Numerical Electromagnetic and
Multiphysics Modeling and Optimization (NEMO22)**
Du 06/07/2022 au 08/07/2022

907

In Advance - MTT-S Members	475 €
In Advance - IEEE Members	510 €
In Advance – Non members	640 €
In Advance - MTT-S Student Members	340 €
In Advance - IEEE Student Members	355 €
In Advance - Student Non members	445 €
At Conference - MTT-S Members	525 €
At Conference - IEEE Members	565 €
At Conference – Non members	695 €
At Conference - MTT-S Student Members	395 €
At Conference - IEEE Student Members	405 €
At Conference - Student Nonmembers	495 €



POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance

Direction des Etudes

88 rue du Pont Saint Martial

87000 LIMOGES

M : scolarite@unilim.fr

S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Vice-Président de la Stratégie Internationale ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°561/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour l'obtention du **Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) niveau B2 en Anglais** du mercredi 12 janvier 2022, sera composé ainsi qu'il suit :

Présidente

Madame Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF

Membres

Madame Lauren HAYNES, PRAG
Madame Cécile BROSSARD, PRCE

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et Monsieur le Vice-Président de la Stratégie Internationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Vice-Président de la Stratégie Internationale
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** l'arrêté modifié du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- **VU** l'arrêté modifié du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier cycle et deuxième cycle des études médicales ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury datée du 29 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR de Médecine ;

Affaire suivie par :
DE/ML/LU/N°562/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys de diplômes de **Médecine**, pour l'année universitaire 2021-2022, seront composés ainsi qu'il suit :

Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

Président : M. le Professeur Jacques MONTEIL

Suppléante : Mme le Docteur Anne-Sophie LIA

Membres :

M. le Professeur Philippe BERTIN
M. le Professeur Vincent GUIGONIS
M. le Professeur Boris MELLONI
Mme le Professeur Murielle MATHONNET
M. le Professeur Philippe LACROIX

Suppléant : M. le Professeur Christian MABIT
Suppléante : Mme le Professeur Anne-Laure FAUCHAIS
Suppléant : M. le Professeur Philippe VIGNON
Suppléante : Mme le Professeur Véronique LOUSTAUD RATTI
Suppléant : M. le Professeur Victor ABOYANS

Membres invités : Mme Sylvie GAUTHIER, M. Andrew HEGARTY

Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales et délivrance du diplôme de fin de Premier Cycle des Etudes Médicales

Président : M. le Professeur Jacques MONTEIL

Suppléant : M. le Professeur Kim LY

Membres :

Mme le Professeur Sophie ALAIN
M. le Professeur Aurélien DESCAZEAUD
Mme le Professeur Marie-Pierre TEISSIER-CLEMENT
M. le Professeur Philippe NUBUKPO
M. le Professeur Pierre CLAVERE

Suppléante : Mme le Professeur Marie-Cécile PLOY
Suppléante : Mme le Professeur Fatouma TOURE
Suppléant : M. le Professeur Yves AUBARD
Suppléant : M. le Professeur Philippe COURATIER
Suppléant : M. le Professeur François LABROUSSE

Membres invités : Mme Sylvie GAUTHIER, M. Andrew HEGARTY, M. le Professeur Denis VALLEIX

Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

Présidente : Mme le Professeur Marie-Pierre TEISSIER CLEMENT

Suppléant : M. le Professeur Boris MELLONI

Membres :

M. le Professeur Philippe LACROIX

Suppléant : M. le Professeur Victor ABOYANS



M. le Professeur Jérémie JACQUES
Mme le Professeur Pascale VERGNE-SALLE
M. le Professeur Philippe VIGNON
M. le Professeur Jean-François FAUCHER

Suppléant : M. le Professeur Pierre JESUS
Suppléant : M. le Professeur Arnaud JACCARD
Suppléante : Mme le Professeur Marie-Laure LAROCHE
Suppléant : M. le Professeur Laurent MAGY

Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

Présidente : Mme le Professeur Marie-Pierre TEISSIER-CLEMENT Suppléant : M. le Professeur Jean-Yves SALLE

Membres :

M. le Professeur Pierre CLAVERE
M. le Professeur Philippe NUBUKPO
M. le Professeur Philippe COURATIER
M. le Professeur Vincent GUIGONIS
M. le Professeur Achille TCHALLA

Suppléant : M. le Professeur Arnaud JACCARD
Suppléant : M. le Professeur Bertrand OLLIAC
Suppléante : Mme le Professeur Karine AUBRY
Suppléant : M. le Professeur Yves AUBARD
Suppléant : M. le Professeur Jean-Christophe DAVIET

Troisième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

MATIERES MEDICALES

Présidente : Mme le Professeur Marie-Pierre TEISSIER-CLEMENT Suppléant : M. le Professeur Philippe BERTIN

Membres :

Mme le Professeur Marie-Laure LAROCHE
M. le Professeur Julien MAGNE

Suppléant : M. le Professeur Pierre MARQUET
Suppléant : M. le Professeur Achille TCHALLA

CERTIFICAT DE COMPETENCES CLINIQUES / DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Présidente : Mme le Professeur Marie-Pierre TEISSIER-CLEMENT Suppléante : Mme le Professeur Pascale VERGNE-SALLE

Membres :

M. le Professeur Philippe BERTIN
M. le Professeur Vincent GUIGONIS
M. le Professeur François VINCENOT
Mme le Professeur Nathalie DUMOITIER

Suppléant : M. le Professeur Boris MELLONI
Suppléant : M. le Professeur Philippe LACROIX
Suppléant : M. le Professeur Laurent FOURCADE
Suppléante : Mme le Docteur Léa SEVE

Master 1 STS Santé Publique

Présidente : Mme le Docteur Emilie AUDITEAU

Suppléant : M. le Professeur Pierre-Marie PREUX

Membres :

M. le Docteur Farid BOUMEDIENE
Mme le Docteur Pascale BELONI

Suppléant : M. le Docteur Jérémie JOST
Suppléante : Mme Valérie DELAIDE

Membres invités : Mme Sylvie GAUTIER, M. le Professeur Victor ABOYANS, M. le Professeur Julien MAGNE

Master 2 STS Santé Publique / Parcours Neuroépidémiologie et Parasitologie Tropicales

Président : M. le Docteur Jérémie JOST

Suppléant : M. le Professeur Pierre-Marie PREUX

Membres :

M. le Docteur Farid BOUMEDIENE
M. le Docteur Aurélien MERCIER

Suppléant : M. le Professeur Julien MAGNE
Suppléant : Mme le Docteur Emilie AUDITEAU

Membres invités : Mme Sylvie GAUTIER, M. le Professeur Philippe LACROIX, Mme le Docteur Iléana DESORMAIS, Mme le Docteur Muriel GIRARD, M. le Docteur Emilie AUDITEAU, M. le Professeur Edgard-Brice NGOUNGOU, Mme le Professeur Alessandra NICOLETTI, M. le Professeur Bertrand COURTIOUX, Mme le Docteur Clémence THEBAULT, Mme le Docteur Véronique BLANQUET, M. le Professeur Pierre JESUS

Master 2 STS Santé Publique / Parcours Epidémiologie des Maladies Chroniques

Président : M. le Professeur Victor ABOYANS

Suppléant : M. le Professeur Julien MAGNE

Membres :

M. le Professeur Pierre-Marie PREUX
Mme le Docteur Maëllen GUERCHET

Suppléant : M. le Docteur Jérémie JOST
Suppléante : Mme le Docteur Clémence THEBAULT

Membres invités : Mme Sylvie GAUTIER, M. le Docteur Aurélien MERCIER, M. le Professeur Philippe LACROIX, Mme le Docteur Iléana DESORMAIS, Mme le Docteur Muriel GIRARD, Mme le Docteur Emilie AUDITEAU, M. le Professeur Edgard-Brice NGOUNGOU, Mme le Professeur Alessandra NICOLETTI, M. le Professeur Bertrand COURTIOUX, Mme le Docteur Véronique BLANQUET, M. le Professeur Pierre JESUS

Master 2 STS Santé Publique / Parcours Recherche pour les Professionnels de Santé et de l'Activité

Présidente : Mme le Docteur Pascale BELONI

Suppléante : Mme Valérie DELAIDE

Membres :

M. le Professeur Jean-Christophe DAVIET

Suppléant : M. le Professeur Jean-Yves SALLE



Mme le Docteur Emilie AUDITEAU

Suppléant : M. le Docteur Jérémie JOST

Membres invités : Mme Sylvie GAUTIER, M. le Docteur Aurélien MERCIER, M. le Professeur Philippe LACROIX, Mme le Docteur Iléana DESORMAIS, Mme le Docteur Muriel GIRARD, Mme le Docteur Emilie AUDITEAU, M. le Professeur Edgard-Brice NGOUNGOU, Mme le Professeur Alessandra NICOLETTI, M. le Professeur Bertrand COURTIOUX, Mme le Docteur Clémence THEBAULT, Mme le Docteur Véronique BLANQUET, M. le Professeur Pierre JESUS

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR de Médecine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR de Médecine
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance

Direction des Etudes

88 rue du Pont Saint Martial

87000 LIMOGES

M : scolarite@unilim.fr

S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :

DE/VL/LU/N°563/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour le **Diplôme Universitaire de la Médiation Multimédia en Monitorat d'Internet** pour l'année universitaire 2021-2022, sera composé ainsi qu'il suit :

Président :

Guillaume ANDRIEUX, MCF

Suppléant : Denis BARATAUD, PU

Membres :

Philippe VIGNOLES, MCF

Suppléant : Christophe GENTIL, PRAG

Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Suppléant : Serge BAILLY, Assistant

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques

- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°564/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys pour le **DEUST Webmaster et Métiers de l'Internet** pour l'année universitaire 2021-2022, seront composés ainsi qu'il suit :

1^{ère} année

Semestre 1

Président : Philippe LEPROUX, MCF

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF

Membres :

Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Philippe VIGNOLES, MCF

Suppléant : Christophe GENTIL, PRAG
Suppléant : Julien BREVIER, MCF

Semestre 2 et pour l'année

Présidente : Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF

Membres :

Philippe LEPROUX, MCF
Christophe GENTIL, PRAG

Suppléant : Julien BREVIER, MCF
Suppléant : Philippe VIGNOLES, MCF

2^{ème} année

Semestre 3

Président : Philippe LEPROUX, MCF

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF

Membres :

Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Philippe VIGNOLES, MCF

Suppléant : Christophe GENTIL, PRAG
Suppléant : Julien BREVIER, MCF

Semestre 4

Présidente : Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF

Membres :

Philippe LEPROUX, MCF
Christophe GENTIL, PRAG

Suppléant : Julien BREVIER, MCF
Suppléant : Philippe VIGNOLES, MCF

Pour l'année

Président : Philippe LEPROUX, MCF

Suppléant : Philippe VIGNOLES, MCF

Membres :

Christophe GENTIL, PRAG
Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Guillaume ANDRIEU, MCF

Suppléant : Julien BREVIER, MCF
Suppléant : Benoît CRESPIEN, MCF
Suppléant : Olivier TANTOT, MCF



ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Eric ROUVELLAC

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°565/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle « Domotique et Santé »** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Président :

Laurent BILLONNET, PR

Suppléant : Anne JULIEN-VERGONJANNE, PR

Membres :

Emmanuel DESBORDES, PRCE
Valérie FARET, Professionnelle
Cécile RIFFAUD, Soins et Santé

Suppléant : Thierry DELAITRE, PRCE
Suppléant : Éric BESSAUDOU, LEGRAND
Suppléante : Sietske DE BOER, Soins et Santé

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Eric ROUVELLAC

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance

Direction des Etudes

88 rue du Pont Saint Martial

87000 LIMOGES

M : scolarite@unilim.fr

S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°566/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Energie et Génie Climatique « Métiers des énergies renouvelables** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Hélène AGEORGES, MCF

Membres enseignants :

Annie BESSAUDOU, PR

Simon GOUTIER, MCF

Dominique BARIANT, PR

Suppléant : Bernard RATIER, PR

Suppléant : Thierry TRIGAUD, MCF

Suppléant : Pascal BACHELLERIE, PR

Professionnels :

Franck DESENFANT, ENGIE

Carles DE ANDRES RUIZ, Elsmartgrid

Suppléante : Elisabeth GALLET-MILONE, ENCIS Environnement

Suppléante : Charlotte TEYSSIER, Elsmartgrid

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Eric ROUVELLAC

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°567/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques (GAPP)** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Président :

Denis BARATAUD, PR

Suppléant : Olivier TANTOT, MCF

Membres :

Christophe GENTIL, PRAG
Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Suppléant : Benoît CRESPIAN, MCF
Suppléant : Philippe VIGNOLES, MCF

Professionnels :

Vincent ENRICO, Formateur

Suppléante : Claire NIKITPOULOS, Gendarme

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Eric ROUVELLAC

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°568/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Méthodes Physico-Chimiques de Caractérisation des Matériaux Céramiques** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Président :

Alexandre MAITRE, PR

Suppléante : Chantal DAMIA, MCF

Membres :

Rémy BOULESTEIX, MCF
Jérôme CLAUS, Responsable du Service
Recherche § Développement Centre de Transfert de
Technologies Céramiques

Suppléant : Nicolas PRADEILLES, MCF
Suppléant : Camille CHAUVIN, Docteur Chercheur CEA Gramat

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Eric ROUVELLAC

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°569/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Métiers de l'Electronique : Microélectronique, Optronique « Systèmes de Télécommunications Microondes et Optiques »** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Président :

Philippe DI BIN, PR

Membres :

Raphaël JAMIER, MCF
Guillaume NEVEUX, MCF
Oliver TANTOT, MCF
Didier CARIGUEL, Professionnel

Suppléant : Alessandro TONELLO, MCF
Suppléant : Cyrille MENUDIER, PR
Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF
Suppléant : Thierry MOREAU, Professionnel

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°570/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique, conduite de projets** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Parcours Développement Web

Président :

Philippe VIGNOLES, MCF

Suppléant : Ludovic GROSSARD, MCF

Membres :

Benoît CRESPIAN, MCF

Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Suppléant : Pierre-François BONNEFOI, MCF

Suppléant : Christophe GENTIL, PRAG

Professionnels :

Baptiste SAINT PIERRE, Chargé de mission, Aliptic

Suppléant : Alexandre DE OLIVEIRA, DSI, Groupe Célios

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°571/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique, conduite de projets** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Parcours Conseil TIC

Président :

Philippe VIGNOLES, MCF

Suppléant : Ludovic GROSSARD, MCF

Membres :

Benoît CRESPIEN, MCF

Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Suppléant : Pierre-François BONNEFOI, MCF

Suppléant : Christophe GENTIL, PRAG

Professionnels :

Alexandre DE OLIVEIRA, DSI, Groupe Célios

Suppléant : Baptiste SAINT PIERRE, Chargé de mission, Aliptic

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 novembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°572/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Production Animale - Audit et Génétique en Elevage** pour l'année universitaire 2021-2022 sera composé ainsi qu'il suit :

Semestre 5 - Semestre 6 et Année

Présidente :

Laetitia MAGNOL, MCF

Suppléant : Ahmad OULMOUDEN, PR

Membres :

Jean-Michel PETIT, PR
Philippe BOULESTEIX, Ingénieur, Institut de l'Elevage
Romain PHILIPPE, Chargé de Recherche, INRA

Suppléante : Stéphanie DURAND, MCF
Suppléant : Julien MANTE, Ingénieur OS France Limousin Sélection
Suppléant : Patrice MATTEI, Secrétaire Général CIAEL

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 2 décembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°573/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys des **Licences Professionnelles**, pour l'année universitaire 2021-2022, sont composés ainsi qu'il suit :

Métiers de la Culture pour le Développement Territorial

Membres titulaires

Président François LAURENT, MCF
Vice-Présidente Cécile TARDY, PRAG
Membre Nicole PIGNIER, PR

Membres suppléants

Présidente Sophie ANQUETIL, MCF
Vice-Président Didier TSALA-EFFA, PR
Membre Nicolas COUEGNAS, PR

Information Design et Rédaction Technique

Membres titulaires

Président Gervais MORIN, MCF
Vice-Présidente Sylvie LORENZO, MCF
Membre Nicolas COUEGNAS, PR

Membres suppléants

Présidente Nicole PIGNIER, PR
Vice-Président François LAURENT, MCF
Membre Sophie ANQUETIL, MCF

Design des milieux anthropisés

Membres titulaires

Présidente Nicole PIGNIER, PR
Vice-Président Éric GAYOUT, titulaire CFPPA Les Vaseix
Membre Frédéric RICHARD, MCF

Membres suppléants

Président Julien DELLIER, MCF
Vice-Présidente Edwige GARNIER, MCF
Membre Marie-Claude BAL, MCF

Webdesign sensoriel et Stratégie de Création en Ligne

Membres titulaires

Présidente Sylvie LORENZO, MCF
Vice-Présidente Nicole PIGNIER, PR
Membre Sophie ANQUETIL, MCF

Membres suppléants

Président Didier TSALA-EFFA, PR
Vice-Président François LAURENT, MCF
Membre Gervais MORIN, MCF

Métiers du Livre : documentation et bibliothèques

Membres titulaires

Président Yves LIÉBERT, PR
Vice-Présidente Céline FONDANÈCHE, CC SCD
Membre Cécile CORSI, CC Conseil Général

Membres suppléants

Président Pierre-Jean VINCENT, PAST
Vice-Président Frédéric PIRAULT, CC SCD
Membre Cécile GOUMAIN, CC Médiathèque
Chasseneuil

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance

Direction des Etudes

88 rue du Pont Saint Martial

87000 LIMOGES

M : scolarite@unilim.frS : www.unilim.fr**Université
de Limoges****LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE**

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 2 décembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°574/DE**ARRETE****ARTICLE 1** - Les jurys des **Licences**, pour l'année universitaire 2021-2022, sont composés ainsi qu'il suit :**Géographie et Aménagement****Licence 1^{ère} année****Membres titulaires**

Présidente	Gabrielle SAUMON, PRAG
Vice-Président	Philippe ALLEE, PR
Membre	Julien DELLIER, MCF

Suppléants

<i>Présidente</i>
<i>Vice-Président</i>
<i>Membre</i>

<i>Greta TOMMASI, MCF</i>
<i>Frédéric RICHARD, MCF</i>
<i>Christophe BEAURAIN, PR</i>

Licence 2^{ème} année**Membres titulaires**

Président	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Frédéric RICHARD, MCF
Membre	Christophe BEAURAIN, PR

Suppléants

<i>Présidente</i>
<i>Vice-Présidente</i>
<i>Membre</i>

<i>Gabrielle SAUMON, PRAG</i>
<i>Greta TOMMASI, MCF</i>
<i>Julien DELLIER, MCF</i>

Licence 3^{ème} année**Membres titulaires**

Président	Julien DELLIER, MCF
Vice-Présidente	Gabrielle SAUMON, PRAG
Membre	Philippe ALLEE, PR

Suppléants

<i>Président</i>
<i>Vice-Présidente</i>
<i>Membre</i>

<i>Christophe BEAURAIN, PR</i>
<i>Greta TOMMASI, MCF</i>
<i>Frédéric RICHARD, MCF</i>

Géographie parcours Valorisation du patrimoine**Licence 3^{ème} année****Membres titulaires**

Présidente	Edwige GARNIER, MCF
Vice-Présidente	Greta TOMMASI, MCF
Membre	Julien DELLIER, MCF

Suppléants

<i>Président</i>
<i>Vice-Présidente</i>
<i>Membre</i>

<i>Frédéric RICHARD, MCF</i>
<i>Gabrielle SAUMON, PRAG</i>
<i>Christophe BEAURAIN, PR</i>

Histoire**Licence 1^{ère} année****Membres titulaires**

Présidente	Soazig VILLERBU, PR
Vice-Présidente	Alexandra BEAUCHAMP, MCF
Membre	Natalia NEVEROVA, Contrat 2 nd degré

Suppléants

<i>Président</i>
<i>Vice-Présidente</i>
<i>Membre</i>

<i>Erik SPARHUBERT, MCF</i>
<i>Stéphanie GUEDON, MCF</i>
<i>Pauline LAFILLE, MCF</i>



Licence 2^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Stéphanie GUEDON, MCF
Vice-Présidente Pauline LAFILLE, MCF
Membre Vincent COUSSEAU, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Alexandra BEAUCHAMP, MCF
François AVISSEAU, PRAG
Natalia NEVEROVA, Contrat 2nd degré

Licence 3^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Gaëlle TALLET, MCF
Vice-Président Vincent COUSSEAU, MCF
Membre Anne MASSONI, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Présidente
Membre

Soazig VILLERBU, PR
Pauline LAFILLE, MCF
Alexandra BEAUCHAMP, MCF

Sociologie

Licence 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années

Membres titulaires

Président Christophe GAUBERT, MCF
Vice-Présidente Valérie DUGUET, PRAG
Membre Marie-Hélène LECHIEN, MCF

Suppléants

Président
Vice-Président
Membre

Adrien PEGOURDIE, MCF
Olivier MASCLET, PR
Martin THIBAUT, MCF

Sciences de l'Éducation

Licence 1^{ère} année

Membres titulaires

Présidente Catherine GUENIN, PRAG
Vice-Président David AUTHIER, MCF
Membre Antoine AGRAZ, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Patricia ALONSO, MCF HDR
Maryan LEMOINE, MCF
Valentia CRISPI-VERDE, MCF

Licence 2^{ème} année

Membres titulaires

Président David AUTHIER, MCF
Vice-Présidente Catherine GUENIN, PRAG
Membre Marie-Hélène JACQUES, PR

Suppléants

Président
Vice-Président
Membre

Antoine AGRAZ, MCF
Maryan LEMOINE, MCF
Laurie SOMPAYRAC, MCF

Licence 3^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Marie-Hélène JACQUES, PR
Vice-Président David AUTHIER, MCF
Membre Laurence BOUDY, Responsable
filière sociale IRFSS

Suppléants

Président
Vice-Présidente
Membre

Maryan LEMOINE, MCF
Catherine GUENIN, PRAG
Valentina CRISPI-VERDE, MCF

Lettres

Licence 1^{ère} année

Membres titulaires

Président Thibault CATEL, MCF
Vice-Présidente Nicole BILLOT, PRAG
Membre Frédérique TOUDOIRE-SURLAPIERRE, PR

Suppléants

Président
Vice-Présidente
Membre

Vivien BESSIERES, MCF
Chloé OUAKED, MCF
Jacques MIGOZZI, PR

Licence 2^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Nicole BILLOT, PRAG
Vice-Présidente Frédérique TOUDOIRE-SURLAPIERRE, PR
Membre Thibault CATEL, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Chloé OUAKED, MCF
Jacques MIGOZZI, PR
Vivien BESSIERES, MCF

Licence 3^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Frédérique TOUDOIRE-SURLAPIERRE, PR
Vice-Président Thibault CATEL, MCF
Membre Nicole BILLOT, PRAG

Suppléants

Président
Vice-Présidente
Membre

Jacques MIGOZZI, PR
Vivien BESSIERES, MCF
Chloé OUAKED, MCF

Sciences du Langage

Licence 1^{ère} année

Membres titulaires

Président François LAURENT, MCF
Vice-Présidente Cécile TARDY, PRAG
Membre Sophie ANQUETIL, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Valeria DE LUCA, MCF
Angelo DI CATERINO, PRAG
Nicolas COUEGNAS, PR

Licence 2^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Nicole PIGNIER, PR
Vice-Président Nicolas COUEGNAS, PR
Membre François LAURENT, MCF

Suppléants

Président
Vice-Président
Membre

Gervais MORIN, MCF
Valeria DE LUCA, MCF
Cécile TARDY, PRAG

Licence 3^{ème} année

Membres titulaires

Président Nicolas COUEGNAS, PR
Vice-Président Didier TSALA EFFA, PR
Membre Sylvie PERINEAU-LORENZO, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Présidente
Membre

Nicole PIGNIER, PR
Valeria DE LUCA, MCF
Cécile TARDY, PRAG

LLCER Anglais

Licence 1^{ère} année

Membres titulaires

Présidente Muriel CUNIN, MCF
Vice-Présidente Estelle EPINOUX, MCF
Membre Benjamin PERRIELLO, PRAG

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Valérie CROISILLE, MCF
Olivier POLGE, MCF
Chance WILLIAMS, Contractuel 2nd degré

Licence 2^{ème} année

Membres titulaires

Président Ramon MARTI-SOLANO, MCF
Vice-Président Saïd OUAKED, MCF
Membre Bertrand ROUBY, MCF

Suppléants

Président
Vice-Président
Membre

Georges FOURNIER, PR
Régis MAUROY, MCF
Simon HIERLE, PRCE

Licence 3^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF
Vice-Président Fabien DESSET, MCF
Membre Maëlle AMAND, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Nathalie MARTINIÈRE, PR
Daniel RUFF, PRAG
Lucie GENAY, MCF

LLCER Espagnol

Licence 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années

Membres titulaires

Présidente Sonia FOURNET-PEROT, MCF
Vice-Président Philippe COLIN, MCF
Membre Marie-Caroline LEROUX, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Présidente
Membre

Gladys GONZALEZ, PRAG
Cécile BERTIN, PR
Thomas FAYE, MCF

LEA Anglais-Allemand & Anglais-Espagnol

Licence 1^{ère} année

Membres titulaires

Présidente Maëlle AMAND, MCF
Vice-Présidente Gladys GONZALEZ, PRAG
Membre Simon HIERLE, PRCE

Suppléants

Présidente
Vice-Présidente
Membre

Aline LE BERRE, PR
Vinciane TRANCART, MCF
Maria CARRION, Contractuelle 2nd degré

Licence 2^{ème} année

Membres titulaires

Président Fabien DESSET, MCF
Vice-Président Marc VOLPI, PRAG
Membre Florent GABAUDE, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Lucie GENAY, MCF
Philippe COLIN, MCF
Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF

Licence 3^{ème} année

Membres titulaires

Président Ramon MARTI SOLANO, MCF
Vice-Présidente Aline LE BERRE, PR
Membre Chance WILLIAMS, Contractuel 2nd degré

Suppléants

Président
Vice-Présidente
Membre

Bertrand ROUBY, MCF
Diane BRACCO, PRAG
Marc VOLPI, RAG

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 décembre 2021

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION

Etudes, Formation Professionnelle, Alternance

Direction des Etudes

88 rue du Pont Saint Martial

87000 LIMOGES

M : scolarite@unilim.frS : www.unilim.fr**Université
de Limoges****LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE**

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 2 décembre 2021 de Monsieur le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines ;

Affaire suivie par :
DE/VL/LU/N°575/DE**ARRETE****ARTICLE 1** - Les jurys des **Masters**, pour l'année universitaire 2021-2022, sont composés ainsi qu'il suit :**Géographie : Développement Alternatif des Territoires - Ressources et Justice Environnementales****Master 1^{ère} et 2^{ème} années****Membres titulaires**

Président	Choukri BEN AYED, PR
Vice-Président	Christophe BEURAIN, PR
Membre	Greta TOMMASI, MCF

Suppléants

<i>Président</i>	<i>Eric ROUVELLAC, PR</i>
<i>Vice-Président</i>	<i>Frédéric RICHARD, MCF</i>
<i>Membre</i>	<i>Julien DELLIER, MCF</i>

Géographie : Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial**Master 1^{ère} et 2^{ème} années****Membres titulaires**

Présidente	Edwige GARNIER, MCF
Vice-Présidente	Greta TOMMASI, MCF
Membre	Julien DELLIER, MCF

Suppléants

<i>Président</i>	<i>Frédéric RICHARD, MCF</i>
<i>Vice-Présidente</i>	<i>Gabrielle SAUMON, PRAG</i>
<i>Membre</i>	<i>Christophe BEURAIN, PR</i>

Histoire : Pouvoirs, sociétés, territoires**Master 1^{ère} et 2^{ème} années****Membres titulaires**

Président	Choukri BEN AYED, PR
Vice-Présidente	Eric SPARHUBERT, MCF
Membre	Soazig VILLERBU, PR

Suppléants

<i>Président</i>	<i>Christophe BEURAIN, PR</i>
<i>Vice-Présidente</i>	<i>Anne MASSONI, PR</i>
<i>Membre</i>	<i>Gaëlle TALLET, PR</i>

Sociologie : Problèmes Sociaux et Enquête Sociologique**Master 1^{ère} et 2^{ème} années****Membres titulaires**

Président	Choukri BEN AYED, PR
Vice-Président	Christophe GAUBERT, MCF
Membre	Stéphane DORIN, PR

Suppléants

<i>Président</i>	<i>Christophe BEURAIN, PR</i>
<i>Vice-Président</i>	<i>Adrien PEGOURDIE, MCF</i>
<i>Membre</i>	<i>Martin THIBAUT, MCF</i>



Sciences de l'Éducation : Diversités, Éducation, Francophonie

Master 1^{ère} année

Membres titulaires

Président Maryan LEMOINE, MCF
Vice-Président David AUTHIER, MCF
Membre Patricia ALONSO, PR

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Catherine GUENIN, PRAG
Antoine AGRAZ, MCF
Marie-Hélène JACQUES, PR

Master 2^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Patricia ALONSO, PR
Vice-Présidente Marie-Hélène JACQUES, PR
Membre Antoine AGRAZ, MCF

Suppléants

Président
Vice-Président
Membre

David AUTHIER, MCF
Maryan LEMOINE, MCF
Valentina CRISPI-VERDE, MCF

Fabrique de la Littérature

Master 1^{ère} année

Membres titulaires

Président Jean-Michel DEVESA, PR
Vice-Présidente Milena MIKHAILOVA, MCF
Membre Frédérique TOUDOIRE SURLAPIERRE, PR

Suppléants

Présidente
Vice-Présidente
Membre

Cecile KOVACSHAZY, MCF
Chloé OUAKED, MCF
Yves LIEBERT, PR

Master 2^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Milena MIKHAILOVA, MCF
Vice-Président Jean-Michel DEVESA, PR
Membre Yves LIEBERT, PR

Suppléants

Présidente
Vice-Présidente
Membre

Chloé OUAKED, MCF
Cecile KOVACSHAZY, MCF
Frédérique TUDOIRE SURLAPIERRE, PR

Création Contemporaine et Industries Culturelles

Master 1^{ère} et 2^{ème} années

Membres titulaires

Président Loïc ARTIAGA, MCF
Vice-Président François COADOU, PR ENSA
Membre Jean-Michel DEVESA, PR

Suppléants

Président
Vice-Présidente
Membre

Jacques MIGOZZI, PR
Indiana COLLET-BERQUERO, CC ENSA
Till KHUNLE, PR

Sémiotique et Stratégie

Master 1^{ère} et 2^{ème} années

Membres titulaires

Président Nicolas COUEGNAS, PR
Vice-Présidente Sophie ANQUETIL, MCF
Membre Valeria DE LUCA, MCF

Suppléants

Président
Vice-Présidente
Membre

Didier TSALA-EFFA, PR
Nicole PIGNIER, PR
François LAURENT, MCF

Métiers du Livre et de l'Édition

Master 1^{ère} et 2^{ème} années

Membres titulaires

Présidente Sophie ANQUETIL, MCF
Vice-Président Nicolas COUEGNAS, PR
Membre Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Présidente
Membre

Nicole PIGNIER, PR
Valeria DE LUCA, MCF
Cécile TARDY, PRAG

Identité et Transferts Culturels Anglais

Master 1^{ère} année

Membres titulaires

Président Georges FOURNIER, PR
Vice-Président Olivier POLGE, MCF
Membre Estelle EPINOUX, MCF

Suppléants

Présidente
Vice-Président
Membre

Lucie GENAY, MCF
Bertrand ROUBY, MCF
Muriel CUNIN, MCF

Master 2^{ème} année

Membres titulaires

Présidente Nathalie MARTINIERE, PR
Vice-Présidente Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF
Membre Ramon MARTI-SOLANO, MCF

Suppléants

Président Régis MAUROY, MCF
Vice-Président Saïd OUKAKED, MCF
Membre Daniel RUFF, PRAG

Transferts Culturels et Traduction Espagnol-Anglais

Master 1^{ère} année

Membres titulaires

Présidente Diane BRACCO, PRAG
Vice-Président Georges FOURNIER, PR
Membre Ramon MARTI-SOLANO, MCF

Suppléants

Présidente Cécile BERTIN-ELISABETH, PR
Vice-Présidente Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF
Membre Marie-Caroline LEROUX, MCF

Master 2^{ème} année

Membres titulaires

Président Ramon MARTI-SOLANO, MCF
Vice-Présidente Cécile BERTIN-ELISABETH, PR
Membre Georges FOURNIER, PR

Suppléants

Président Thomas FAYE, MCF
Vice-Président Bertrand WESTPHAL, PR
Membre Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF

Langues Etrangères Appliquées au Management Interculturel

Master 1^{ère} année

Membres titulaires

Présidente Diane BRACCO, PRAG
Vice-Présidente Vinciane TRANCART, MCF
Membre Florent GABAUDE, MCF

Suppléants

Présidente Aline LE BERRE, PR
Vice-Président Olivier POLGE, MCF
Membre Marc VOLPI, PRAG

Master 2^{ème} année

Membres titulaires

Président Bertrand WESTPHAL, PR
Vice-Présidente Diane BRACCO, PRAG
Membre Cindy LEFEBVRE-SCODELLER, MCF

Suppléants

Présidente Cécile BERTIN, PR
Vice-Président Luis FE CANTO, MCF
Membre Simon HIERLE, PRAG

ARTICLE 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 décembre 2021

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

N°00576/CAB

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 ;
- **VU** le décret n° 2013-1310 du 27 décembre 2013 relatif aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- **VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- **VU** la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;
- **VU** l'avis du comité électoral consultatif en date du 9 décembre 2021.

ARRETE

Article 1 - Des élections destinées à élire un représentant des personnels BIATSS au Conseil de Gestion de l'IAE auront lieu le :

Lundi 24 janvier de 9h à 10h

Article 2 – Le nombre de sièges à pourvoir est fixé à 1 pour le collège BIATSS.

Article 3 - Les listes des candidats devront être adressées par lettre recommandée ou déposées auprès de la Direction Administrative de l'IAE Limoges, 3 rue François Mitterrand à Limoges entre le 3 et le 17 janvier 2022, 17h.

Article 4 - L'organisation ainsi que la composition du bureau de vote seront déterminées par arrêté du Directeur de l'IAE.

Article 5 - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui vaut convocation du collège électoral des personnels BIATSS et qui sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur le lieu de vote.

Fait à Limoges, le 13 décembre 2021

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
Mme La Présidente de l'Université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

PROCES-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS PARTIELLES

au Conseil de l'IUT

SCRUTIN DU 14 DECEMBRE 2021

Collège des Usagers - Scrutin Partiel

Objet n° DE / 0580

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :	4
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :	2326
NOMBRE DE VOTANTS :	107
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :	4,60%
BULLETINS BLANCS OU NULS :	5
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	102

QUOTIENT ELECTORAL : 25,5
(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste IUT : pour vous, avec Vous !	60
Liste Horizons IUT	42
Total	102

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

1) REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste divisé par le quotient électoral)

Liste IUT : pour vous, avec Vous !	2,35
Liste Horizons IUT	1,65
Nombre de sièges obtenus par la liste	
Liste IUT : pour vous, avec Vous !	2
Liste Horizons IUT	1
Total des sièges attribués	3

2) REPARTITION AU PLUS FORT RESTE

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste diminué du quotient électoral multiplié par le nb de sièges obtenus)

nombre de sièges restant à répartir 1

Liste IUT : pour vous, avec Vous !	9,00
Liste Horizons IUT	16,50

le ou les sièges supplémentaires sont attribués à

Liste IUT : pour vous, avec Vous !

0

Liste Horizons IUT

1

3) NOMBRE TOTAL DE SIEGES

Liste IUT : pour vous, avec Vous !

2

Liste Horizons IUT

2

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Liste IUT : pour vous, avec Vous !	Hugo ROUGIER	Jérémy DRON
Liste IUT : pour vous, avec Vous !	Louane ROUSSEAU	Estelle NADAUD
Liste Horizons IUT	Alexandre DELPUECH	Hichem CHENNOUF
Liste Horizons IUT	Maéva DAVID	Mathis LOPEZ

Fait à Limoges, le 15 décembre 2021

La Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.